



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Juin 2024

## DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DU CRITÈRE DE RÉALISATION CONTINU, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le cadre de la Deuxième Revue au titre de la Facilité Élargie de Crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les avis formulés par le conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 24 Juin 2024. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 Avril 2024 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 Juin 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République Centrafricaine.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**

**Washington**



## Le conseil d'administration du FMI conclut la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit pour la République centrafricaine et approuve un décaissement de 25 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui la deuxième revue de l'accord en faveur de la République centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Cette étape permet un décaissement immédiat de 18,60 millions de DTS (environ 25 millions de dollars) pour aider la République centrafricaine (RCA) à répondre à ses besoins persistants de financement de la balance des paiements et à poursuivre ses dépenses prioritaires consacrées aux services publics de base.*
- *L'économie devrait croître de 1,4 % en 2024, soit une hausse par rapport à la croissance de 0,7 % enregistrée en 2023, tandis que l'inflation devrait graduellement diminuer au cours des années suivantes. Ces projections reposent sur l'accélération des réformes du marché des carburants.*
- *La mise en œuvre du programme a été dans une large mesure satisfaisante compte tenu du contexte important de fragilité et d'incertitude.*

**Washington, le 24 juin 2024.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue de l'accord en faveur de la République centrafricaine au titre de la [facilité élargie de crédit \(FEC\)](#) pour un montant de 147,48 millions de DTS (soit environ 191,4 millions de dollars). Cet accord au titre de la FEC avait été approuvé par le conseil d'administration du FMI en avril 2023 (voir le communiqué de presse n°[23/129](#)). L'achèvement de cette revue permet le décaissement immédiat de 18,60 millions de DTS (environ 25 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à 49,07 millions de DTS (environ 40 millions de dollars).

Simultanément à l'achèvement de la revue, le conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités visant à obtenir une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation quantitatif relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs. Il a aussi mené à bien la revue des assurances de financement au titre de la FEC. Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé l'augmentation du niveau d'accès à la FEC afin de permettre à la RCA de répondre aux besoins supplémentaires de la balance des paiements découlant des décisions de retarder les dépenses d'investissement de 2023.

La FEC est l'une des initiatives coordonnées des institutions financières internationales ayant pour but de soutenir la population centrafricaine. Elle continuera d'aider le pays à répondre à ses besoins persistants de financement de la balance des paiements et à soutenir les dépenses consacrées aux services publics de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle a déjà permis d'ancrer d'importantes initiatives en matière de gouvernance, notamment le renforcement continu de la Cour des comptes et de la Cellule de

renseignement financier. Les autorités se sont engagées à renforcer davantage les cadres de gouvernance, de transparence et d'intégrité financière.

Après une croissance modeste en 2023, l'activité économique devrait amorcer une période de croissance plus soutenue, pour autant que soient intégralement mises en œuvre les réformes convenues du marché du carburant, qui ont pour objectif d'améliorer l'approvisionnement en carburant et de réduire les prix à la pompe. En 2024, l'inflation devrait demeurer élevée, aux environs de 5 %, en raison de la montée des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Les pressions exercées sur les dépenses continuent de masquer l'amélioration de la perception des recettes. Pour atteindre le déficit primaire ciblé de 2,8 % du PIB dès cette année, des efforts supplémentaires seraient nécessaires. Un resserrement de l'orientation de la politique budgétaire est important pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette.

Une refonte du marché des carburants demeure essentielle à la stabilisation macroéconomique de la RCA et à une croissance durable et inclusive dans le pays. Depuis la fin du système de subventions en 2022, le marché des carburants a oscillé entre des pénuries récurrentes et des coûts d'importation prohibitifs. Ces facteurs ont créé des conditions idéales à l'essor du marché informel des carburants qui grève les recettes budgétaires. Avec le soutien des missions d'assistance technique du FMI de février 2023 et février 2024, les autorités ont adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de réformes dans ce secteur.

À la suite des délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

La République centrafricaine (RCA) a démontré son engagement à mettre en place des réformes structurelles dans le cadre de la FEC, malgré la fragilité intrinsèque du pays et l'importante incertitude à laquelle il est confronté. L'aide financière et technique des partenaires pour le développement demeure vitale pour surmonter cette fragilité et pour combler les besoins humanitaires.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les repères structurels, sauf un, ont été atteints, ce dernier ayant été mis en œuvre avec retard. Tous les critères de performance du programme de la fin de décembre 2023 ont été respectés, sauf un. En effet, le critère de non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté et les objectifs indicatifs de dépenses sociales et de dépenses engagées au moyen de procédures extraordinaires n'ont pas été atteints. Des mesures correctives sont prises pour y arriver. L'adoption d'un nouveau code minier signale l'engagement des autorités à l'endroit des réformes et du développement économique.

Des mesures décisives sont nécessaires pour mettre en œuvre intégralement le plan d'action sur le marché des carburants et, ce faisant, stimuler l'activité économique, améliorer la mobilisation des recettes et réduire le coût de la vie. Un marché des carburants fonctionnel est essentiel à la stabilité macroéconomique et à la viabilité des finances publiques. En outre, les autorités devraient continuer d'améliorer les mesures de mobilisation des recettes provenant d'autres sources que les carburants, en plus de recouvrer les arriérés d'impôts.

Les résultats du programme reposent aussi sur un renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) et plus particulièrement des contrôles exercés sur les dépenses. L'amélioration de la GFP est en effet essentielle pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, le recours excessif aux dépenses exécutées par procédures dérogatoires et la sous-exécution des dépenses sociales. Une stratégie proactive de gestion de la dette demeure cruciale dans un contexte de risques élevés de refinancement. Il faudrait chercher systématiquement à obtenir des dons et du financement fortement concessionnel pour limiter la dépendance aux sources de financement plus coûteuses.

Les réformes de la gouvernance compléteront les efforts en matière de GFP. Les autorités devraient mettre en œuvre le plan institutionnel créé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et prendre les mesures requises pour opérationnaliser la nouvelle loi régissant la Cour des comptes.

Le programme économique de la République centrafricaine continuera d'être soutenu par la mise en œuvre de politiques et de réformes convenues entre les institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à favoriser l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la région, eux-mêmes essentiels au succès du programme.

## République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–2029

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	1.0	0.5	1.0	0.7	1.5	1.4	2.9	3.7	3.7	3.6	3.5
PIB par habitant a prix constants	-1.0	-1.5	-1.1	-1.3	-0.5	-0.6	1.0	1.6	1.6	1.4	1.4
PIB aux prix courants	4.3	6.9	7.9	4.2	6.1	7.5	7.5	7.7	7.1	6.8	6.7
Déflateur du PIB	3.3	6.4	6.9	3.4	4.6	6.0	4.4	3.8	3.3	3.1	3.0
IPC (moyenne annuelle) <sup>1</sup>	4.3	5.6	6.5	3.2	3.2	4.7	4.6	3.8	3.4	3.1	3.0
IPC (fin de période)	2.7	7.6	5.5	4.0	2.8	5.0	4.2	3.5	3.3	3.0	3.0
Monnaie et crédit											
Monnaie au sens large	14.6	2.5	3.6	7.3	2.9	4.5	10.0	3.6	6.1	7.4	7.6
Crédit à l'économie	-2.2	28.2	13.0	0.4	7.4	5.1	5.2	5.2	5.6	5.8	5.9
Secteur extérieur											
Exportations de biens en volume	-5.3	2.6	9.0	9.0	5.2	12.0	8.7	5.4	9.2	14.6	14.7
Importation de biens en volume	-11.5	-5.5	7.4	5.5	7.1	10.7	5.7	4.1	9.0	7.1	7.2
Termes de l'échange	1.8	-8.4	14.7	14.4	7.9	6.8	7.5	2.8	11.8	2.0	3.4
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	4.6	2.1	7.0	6.0	7.5	7.2	10.0	12.3	14.4	16.0	15.7
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	0.0	0.0	1.5	1.1	1.0	1.4	2.0	3.0	3.1	3.2	1.0
Épargne nationale brute	-2.5	-5.1	-1.6	-2.4	-1.0	-1.7	0.5	1.8	4.0	5.6	7.6
Administrations publiques	-3.4	-3.8	-3.5	-4.1	-2.4	-2.7	-1.8	-0.8	0.1	0.7	0.6
Secteur privé	0.9	-1.3	1.9	1.7	1.4	1.0	2.3	2.6	3.8	4.8	7.0
Consommation	102.5	105.1	101.6	102.4	101.0	101.7	99.5	98.2	96.0	94.4	92.4
Administrations publiques	9.1	8.4	8.3	8.5	7.8	8.0	7.8	7.6	7.3	7.5	7.6
Secteur privé	93.4	96.8	93.3	93.9	93.2	93.7	91.7	90.6	88.7	86.9	84.8
Investissement brut	15.7	14.9	15.6	15.0	15.8	15.8	16.9	17.3	18.3	19.0	19.7
Administrations publiques	7.4	5.9	6.1	5.5	5.8	5.8	6.4	6.3	6.7	6.8	6.9
Secteur privé	8.3	8.9	9.5	9.5	10.0	10.0	10.5	11.1	11.6	12.2	12.8
Solde des transactions extérieures courantes											
<i>dons compris</i>	-11.1	-12.7	-8.6	-9.0	-8.3	-8.6	-7.0	-5.0	-4.0	-2.9	-3.9
<i>hors dons</i>	-13.0	-14.7	-12.1	-12.1	-11.3	-12.0	-10.9	-10.1	-9.0	-6.1	-6.8
Balance globale des paiements	0.1	-7.8	-2.6	-2.9	-3.0	-3.3	-1.4	0.6	3.0	4.0	5.0
Finances de l'administration centrale											
Total des recettes ( <i>dons compris</i> )	13.7	12.3	14.7	14.4	14.2	14.8	16.3	17.8	17.9	18.3	15.8
<i>dont : recettes intérieures</i>	8.8	7.8	8.3	8.3	9.0	9.2	9.8	10.5	10.9	11.5	11.5
Total des dépenses <sup>2</sup>	19.7	17.6	18.0	17.9	17.3	17.8	18.1	17.7	17.6	17.7	17.8
<i>dont : dépenses en capital</i>	7.4	5.9	6.1	5.5	5.8	5.8	6.4	6.3	6.7	6.9	6.9
Solde global											
Dons non compris	-10.9	-9.9	-9.7	-9.6	-8.3	-8.6	-8.3	-7.2	-6.7	-6.1	-6.3
Dons compris	-6.0	-5.3	-3.3	-3.6	-3.1	-3.1	-1.8	0.1	0.3	0.7	-2.1
Solde primaire intérieur <sup>3</sup>	-5.1	-4.4	-3.8	-3.7	-2.8	-2.8	-2.2	-1.5	-1.1	-0.9	-1.4
Dettes du secteur public	48.5	51.1	52.9	57.7	53.3	57.3	55.4	50.8	47.3	43.5	42.7
<i>Dont : dette intérieure</i> <sup>4</sup>	13.2	18.2	20.3	25.1	22.0	26.1	25.6	22.7	20.6	16.3	15.2
<i>Dont : dette extérieure</i>	35.3	32.8	32.6	32.6	31.3	31.2	29.8	28.2	26.7	27.2	27.5
Pour mémoire :											
PIB par habitant (en dollars)	525	490	538	514	566	539	567	598	628	656	685
PIB nominal (milliards de FCFA)	1432	1531	1651	1595	1752	1714	1842	1984	2125	2269	2420

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La révision des pondérations du panier de l'IPC et la transition à la nomenclature COICOP ont été réalisées à partir de 2020.<sup>2</sup> Dépenses en base caisse.<sup>3</sup> Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>4</sup> Y compris dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés publics.



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

7 juin 2024

## DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DU CRITÈRE DE RÉALISATION CONTINU, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

### RÉSUMÉ

**Contexte.** Malgré un environnement difficile, les autorités ont, dans l'ensemble, fait preuve d'un engagement fort en faveur des réformes proposées dans le programme. Les problèmes d'approvisionnement en carburant et en électricité ont compromis la croissance économique, la mobilisation des recettes et les liquidités de l'État. De plus, la volatilité des dépenses a affaibli la crédibilité du budget. La dette publique a augmenté rapidement l'année dernière sous l'effet des émissions régionales, et les autorités ont des plans d'emprunt ambitieux pour 2024. Ainsi, l'augmentation des recettes (en particulier celles découlant des importations de carburant) et une meilleure gestion des dépenses seront essentielles pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

**Perspectives et risques.** Les perspectives à moyen terme restent incertaines. Le scénario de référence suppose l'adhésion au plan d'action pour le marché des carburants (« le plan d'action ») élaboré conjointement par le FMI et les autorités nationales, une stratégie de refinancement de la dette arrivant à échéance et une reconduction continue de l'aide des donateurs. Le scénario de référence est soumis à des risques de détérioration exceptionnellement élevés, en particulier ceux liés à la sécurité, à l'approvisionnement en carburant, au refinancement de la dette et aux dépassements des dépenses. Compte tenu de la situation extrêmement fragile de la République centrafricaine, la cristallisation de ces risques pourrait faire basculer le pays dans une crise profonde, le gouvernement étant alors incapable de pourvoir aux services de base ou de payer les salaires. Dans ces circonstances, des arriérés pourraient apparaître. La République centrafricaine présente un risque élevé de surendettement extérieur et public global.

**Résultats du programme.** Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants : tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ), sauf un,

ont été atteints, ce qui reflète les efforts déployés par les autorités en décembre dernier pour recouvrer les impôts en souffrance et pour retarder les dépenses. Le critère de réalisation continu (CRC) relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs a fait exception, car il n'a pas été atteint en raison des tensions sur les liquidités et du manque de coordination entre les unités chargées de la gestion de la trésorerie et de la dette. Deux objectifs indicatifs (OI) — les dépenses sociales et les dépenses faisant appel à des procédures extraordinaires — n'ont pas non plus été atteints. Cependant, tous les repères structurels (RS), ont été respectés, à l'exception d'un seul. Ce dernier a finalement été mis en œuvre, bien qu'avec retard, ce qui témoigne de l'engagement des autorités en faveur des réformes structurelles.

**Recommandations.** Une plus ample mobilisation des recettes en 2024 dépendra de l'adhésion au plan d'action. Ce dernier vise à améliorer la transparence des structures de prix des carburants, à harmoniser les réformes politiques sur les objectifs du programme, à renforcer la collaboration entre les parties prenantes et à consolider l'application de la réglementation. Les recettes devraient également bénéficier d'une meilleure exécution des mesures budgétaires mises en œuvre en 2023 et de recouvrements fiscaux plus rapides. Parallèlement, il est nécessaire de réduire des dépenses pour compenser les dépassements du premier trimestre 2024, sans que cela affecte les dépenses sociales. En outre, une stratégie d'endettement à moyen terme s'impose pour faire face aux risques importants de refinancement. Enfin, la promotion de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la transparence et l'intégrité financière sont essentielles pour catalyser l'aide supplémentaire des donateurs.

**Questions relatives au programme.** Les autorités sollicitent une augmentation de l'accès de 5,2 % supplémentaires de la quote-part (5,8 millions de DTS). Cette augmentation permettra à la République centrafricaine de faire face aux besoins supplémentaires de la balance des paiements causés, compte tenu du financement limité, par le report des dépenses d'investissement, retardées pour pouvoir satisfaire aux obligations accrues envers le Fonds l'année dernière. Ces dépenses d'investissement devraient reprendre avec le financement supplémentaire du Fonds. Les autorités continuent à avoir la capacité de mettre en œuvre un ensemble de politiques aptes à corriger les déséquilibres extérieurs. Elles maintiendront leur engagement de déposer la part des décaissements du programme sur le compte DTS de la République centrafricaine auprès du FMI afin de préfinancer 100 % des obligations envers le Fonds pour au moins six mois.

**Conditionnalité actualisée** Deux actions préalables (AP) ont été définies pour la deuxième revue, toutes deux ancrées dans le plan d'action des autorités. Pour satisfaire à la première action préalable, il était attendu des autorités qu'elles i) publient en ligne les structures des prix des carburants par marketer et par itinéraire d'importation ; ii) introduisent une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence ; et iii) modifient les composantes fiscales et parafiscales des structures de prix. Pour satisfaire à la deuxième action préalable, il était attendu des autorités qu'elles

prennent des mesures pour uniformiser les règles du jeu dans le secteur des carburants en veillant à ce que tous les importateurs a) soient enregistrés comme contribuables en République centrafricaine et y établissent un bureau local, b) adoptent le nouveau mécanisme de prix prospectif, c) obtiennent une licence pour importer des carburants uniquement en République centrafricaine et fournissent un engagement écrit pour importer au moins 80 % des produits pétroliers par voie fluviale. De plus, un nouveau repère structurel (RS) continu a été ajouté à compter du 25 juillet 2024, selon lequel de nouvelles structures de prix des carburants seront publiées mensuellement conformément aux recommandations du plan d'action. Par ailleurs, un nouveau repère structurel a été ajouté pour la troisième revue sur l'entrée en exploitation du logiciel SIM\_Ba. Enfin, un nouveau repère structurel a été ajouté pour la quatrième revue concernant l'adoption d'un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe.

**Approuvé par  
Vitaliy Kramarenko  
(département  
Afrique) et Anna  
Ivanova (département  
de la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

Les entretiens de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit ont eu lieu à Bangui du 2 au 12 avril 2024. L'équipe chargée de la mission était composée de M. Touna Mama (chef d'équipe), MM. Hatcherian et Essiane (tous deux du département Afrique), M. Kiendrebeogo (département des finances publiques), et M. Tuuli (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Mbaye (représentant résident), M. Zoungarani et M<sup>me</sup> Mbonde du bureau local ont appuyé la mission. M. Tall (Bureau des membres du Conseil d'Administration). L'équipe des services du FMI a rencontré M. Touadéra, Président de la République, M. Mouloua, Premier ministre, M. Ndoaba, ministre des Finances, M. Piri, ministre de l'Énergie, M. Filakota, ministre de l'Économie, M. Chaïbou, directeur national de la BEAC, et d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires pour le développement et des représentants du secteur privé. M<sup>me</sup> Khandelwal, M<sup>me</sup> Pohl et M. Stabile (département Afrique) ont contribué avec compétence à la préparation du présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>6</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>7</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>9</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>11</b>
A. Mieux ancrer l'assainissement budgétaire sur les recettes	11
B. Transition vers un nouveau mécanisme de prix des carburants	12
C. Relever les défis de la gestion de la dette publique	14
D. Améliorer les institutions budgétaires et la gouvernance	14
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS</b>	<b>16</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS</b>	<b>19</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>19</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Recent Economic Developments	22
2. Medium-Term Economic Prospects, 2019-2029	23
3. Capacity to Repay Indicators Compared to UCT Arrangements for PRGT Countries	24

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–2029	25
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2021-2029 (milliards de FCFA)	26
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2021–2029 (pourcentage du PIB)	27
3. Comptes monétaires, 2021–2029	28
4a. Balance des paiements, 2021–2029 (en milliards de francs CFA)	29
4b. Opérations financières de l'administration centrale, 2021–2029 ((en milliards de francs CFA)	30
5. Besoins de financement extérieur, 2021–2029	31
6. Indicateurs de solidité financière, 2016–2023	32
7. Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord au titre de la FEC	33
8. Critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et d'objectifs indicatifs (OI) proposés, 2023–25	34
9. Critère de réalisation continu standard dans le cadre de l'accord au titre de la FEC	35
10. Programme d'emprunt extérieur	37
11. Indicateurs de la capacité à rembourser	38

**ANNEXES**

I. Sauvegardes renforcées et capacité à rembourser le Fonds	39
II. Matrice d'évaluation des risques	41

**APPENDICES**

I. Lettre d'intention	48
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	51
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	70

## CONTEXTE

**1. En dépit d'un environnement difficile, les autorités ont globalement fait preuve d'une forte volonté de réforme.** Elles ont supprimé progressivement les subventions aux carburants, adopté la loi sur la lutte contre la corruption, adopté le Code Minier, migré vers un logiciel plus avancé pour l'administration des douanes, assaini la masse salariale publique (dans le cadre de l'opération de la Banque mondiale), et inversé les caractéristiques néfastes de la loi sur les cryptoactifs en supprimant le cours légal et la convertibilité garantie du bitcoin.<sup>1</sup> Cependant, le statut profondément enraciné d'EFC de la République centrafricaine signifie qu'il reste beaucoup à faire pour surmonter des capacités extrêmement faibles et de graves lacunes dans la gestion des finances publiques (GFP) (selon l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) de 2023) qui ont pesé sur les résultats du programme.

**2. Le bon fonctionnement du marché des carburants est apparu prioritaire pour protéger la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.** L'incertitude persistante quant à la structure organisationnelle a entraîné i) un approvisionnement en carburant insuffisant pour alimenter l'activité économique et assurer la collecte des recettes ; ii) de fortes tensions sur les liquidités de l'État en raison de la volatilité des recettes ; iii) des arriérés extérieurs ; iv) une augmentation du service de la dette en raison de l'accès à des financements régionaux coûteux pour compenser l'insuffisance des recettes ; et v) l'inflation lors des pénuries de carburant. Les autorités ont commencé à relever ces défis en adoptant le plan d'action pour le marché des carburants (par. 14), les mesures duquel devront être maintenues dans le temps.

**3. Le gouvernement est contraint d'améliorer la prestation des services publics.** L'amélioration de la sécurité dans la plupart des zones urbaines a accru les demandes de protection sociale et d'infrastructures de base, notamment d'électricité. En début Avril, la population a manifesté contre l'aggravation des délestages à Bangui, une nouvelle taxe sur les transactions d'argent mobile<sup>2</sup> et le coût élevé de la vie.

**4. La mise en œuvre du programme dans le cadre de la deuxième revue a été dans l'ensemble satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ), sauf un, ont été respectés. Un CRQ continu n'a pas été respecté, la République centrafricaine ayant accumulé des arriérés extérieurs depuis la première revue du programme en raison de tensions sur les liquidités et d'un manque de coordination entre les unités de gestion de la trésorerie et de la dette. En outre, des contraintes de capacité ont conduit à la constitution d'arriérés extérieurs en mai et juin 2023. Par ailleurs, deux objectifs indicatifs (OI) (les dépenses sociales et les dépenses effectuées par le biais de procédures extraordinaires) n'ont pas été atteints. Mais tous les repères structurels (RS), sauf un, ont

---

<sup>1</sup> Voir le [Rapport pays du FMI n° 23/108](#)

<sup>2</sup> Contre l'avis des services du FMI, le budget 2024 a introduit une taxe de 1 % sur les transactions provenant de la monnaie mobile et des jeux de hasard.

été respectés. Ce dernier a été mis en œuvre, bien qu'avec retard, ce qui témoigne de l'engagement en faveur des réformes structurelles.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

### 5. L'évolution macroéconomique au cours du second semestre 2023 a été mitigée :

- L'activité économique est restée atone.* La croissance du PIB réel en 2023 a été plus faible que prévu, à 0,7 % (tableau 1 du texte), de par l'approvisionnement limité en carburant et les coûts élevés qui ont pesé sur les entreprises et de par les fréquentes coupures d'électricité qui sont venues s'ajouter aux perturbations. Les secteurs de l'agriculture, du bois et de l'extraction de l'or ont présenté de meilleurs résultats.
- L'inflation a ralenti.* L'inflation pour 2023 a été revue à la baisse, passant de 5,5 % à 4 %, en grande partie en raison de la réduction des prix des carburants à la pompe en juillet 2023.
- Le recouvrement des recettes s'est détérioré.* Si l'on exclut les recouvrements fiscaux exceptionnels de décembre, les recettes intérieures mensuelles moyennes au second semestre 2023 ont diminué de 12,5 % par rapport au premier semestre 2023. Cette baisse est due à la diminution des recettes sur les importations et les ventes de carburant, à la faible mise en œuvre des principales mesures relatives aux recettes par les douanes et à l'accumulation d'arriérés d'impôts par quelques grandes entreprises. La volatilité des recettes qui en a résulté a créé d'importantes tensions sur les liquidités.
- Émissions nationales dynamiques.* Les souscriptions de titres publics à moyen et long terme ont atteint une moyenne de 96 % au second semestre 2023, tandis que la durée moyenne des nouvelles émissions est passée de 3,3 ans au premier semestre 2023 à 4,4 ans au second semestre 2023, avec un pic d'émission d'obligations à 6 ans en octobre.
- Les indicateurs bancaires restent globalement satisfaisants.* Le capital total s'élevait à 18,9 % des actifs pondérés en fonction des risques à la fin de 2023, tandis que le ratio de liquidité à court terme s'élevait à 146,1 %. Cependant, la qualité des actifs est restée faible, avec un ratio des prêts improductifs de 16,2 % (tableau 6). Des écarts importants en termes de liquidité et la

**Tableau 1 du texte. République centrafricaine :  
Principaux indicateurs économiques**

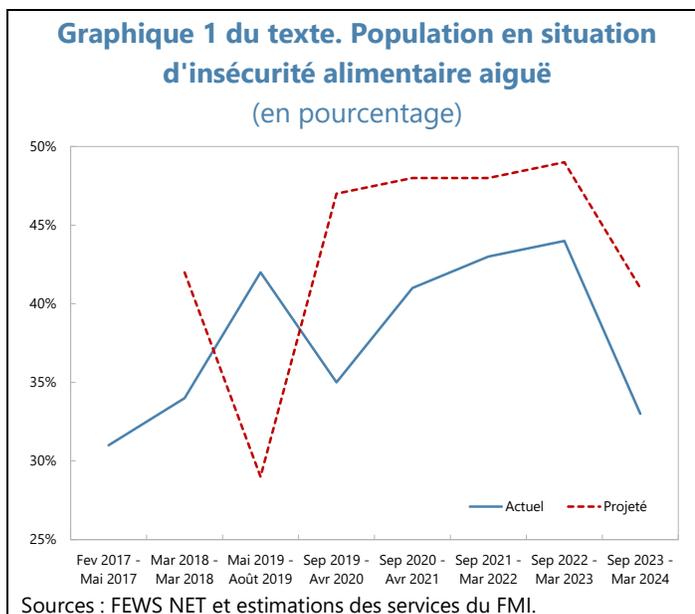
	2022 act.	2023 act.	2024 proj.	2025 proj.	2026 proj.
<b>Revenu national et prix</b>					
PIB à prix constants (var. annuelle)	0.5	0.7	1.4	2.9	3.7
IPC (fin de période) (var. annuelle)	7.6	4.0	5.0	4.2	3.5
<b>Finances de l'administration centrale</b>					
Recettes intérieures (% du PIB)	7.8	8.3	9.2	9.8	10.5
Dépenses primaires (% du PIB)	12.2	12.0	12.0	12.0	12.0
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-4.4	-3.7	-2.8	-2.2	-1.5
Dette du secteur public (% du PIB)	51.1	57.7	57.3	55.4	50.8
<i>Dette intérieure</i>	18.2	25.1	26.1	25.6	22.7
<i>Dette extérieure</i>	32.8	32.6	31.2	29.8	28.2
<b>Balance de paiements</b>					
Compte courant (dons inclus, % du PIB)	-12.7	-9.0	-8.6	-7.0	-5.0

Source : Autorités de la République centrafricaine et calculs des services du FMI.

concentration des prêts non productifs parmi les institutions financières appellent à une vigilance accrue.

- *La position extérieure s'est améliorée en 2023.* Selon les estimations, le déficit courant (dons inclus) s'est réduit, passant de 12,7 % du PIB en 2022 à 9 % du PIB en 2023, en raison d'une réduction des importations (principalement des produits pétroliers) et d'une augmentation des exportations. Les décaissements de la Banque mondiale (BM) au quatrième trimestre 2023 ont encore réduit le déficit de la balance courante.

- *L'insécurité alimentaire s'est atténuée.* Environ 2 millions de personnes (quelque 33 % de la population de la République centrafricaine) ont été en situation d'insécurité alimentaire aiguë entre septembre 2023 et mars 2024, contre 2,7 millions de personnes entre septembre 2022 et mars 2023, après que l'amélioration de la sécurité dans certaines régions a permis le rapatriement volontaire des personnes déplacées internes.



- *Petites entrées de crédits carbone.* La première transaction de crédits carbone (400 000 USD) a eu lieu après qu'African Parks (une ONG sud-africaine de protection de l'environnement) a converti la réserve naturelle locale de Chinko en crédits carbone. Cette initiative devrait contribuer à réduire la déforestation et les émissions de carbone. African Parks gère Chinko depuis 2014.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

### 6. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants, compte tenu des fragilités et des incertitudes importantes.

- *Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) de décembre, sauf un, ont été respectés (tableau 8).* Les recettes intérieures s'élevaient à 132,5 milliards de FCFA à la fin de 2023, au-dessus de l'objectif de 130 milliards de FCFA. Cette situation est le résultat des efforts déployés par les autorités en décembre dernier pour recouvrer un passif fiscal d'un montant de 6,2 milliards de FCFA, dont environ la moitié avait été accumulée en 2022 (0,2 % du PIB). En outre, le déficit primaire intérieur avait atteint 58,3 milliards de FCFA à la fin de l'année 2023, soit un montant inférieur à l'objectif de 64 milliards de FCFA. Cette embellie est due à l'activation de mesures d'urgence prises en décembre qui comprenaient le report des dépenses de biens et services (0,2 % du PIB) et du paiement de salaires élevés dans la fonction publique (0,25 % du PIB). Ces

mesures ont contribué à la sous-exécution des projets d'investissement financés sur les ressources intérieures en 2023. Enfin, le financement intérieur net s'est établi à 55,8 milliards de FCFA à la fin de 2023, en dessous du critère de réalisation quantitatif corrigé de 62,9 milliards de FCFA.

- *Le critère de réalisation continu (CRC) concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté.* En raison de tensions sur les liquidités, la République centrafricaine a accumulé des arriérés au second semestre 2023 envers la Chine, le Koweït, l'Inde, l'Arabie saoudite, la Serbie, la Banque arabe pour le développement économique (BADEA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).
- *Tous les repères structurels ont été atteints, sauf un* (tableau 9). La loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en mai 2023. Toutes les taxes parafiscales comprises dans l'équation du prix du carburant ont été consolidées en une seule taxe parafiscale, tandis que le module de vérification croisée de l'eTax a été mis en œuvre et que les droits et taxes perçus par les ministères sectoriels ont été centralisés dans le compte unique du Trésor (CUT). Le plan institutionnel visant à doter la cellule de renseignement financier (ANIF) de ressources a été adopté à la fin d'avril 2024. En mai 2024, avec un retard d'un mois, les autorités ont soumis au Conseil des ministres un nouveau projet de loi organique pour la Cour des comptes.
- *L'objectif indicatif (OI) de décembre sur le plafond des dépenses effectuées par le biais de procédures extraordinaires n'a pas été atteint.* Ce montant s'élevait à 23,6 milliards de FCFA à la fin de l'année 2023, bien au-delà de l'objectif de 5 milliards de FCFA, reflétant les faiblesses majeures de la gestion des finances publiques (section D) et des dépenses imprévues, en particulier liées à la sécurité et aux catastrophes naturelles.
- *L'objectif indicatif (OI) de décembre sur les dépenses sociales n'a pas non plus été respecté.* Les dépenses sociales se sont élevées à 10,4 milliards de FCFA en décembre, en deçà de l'objectif plancher de 22 milliards de FCFA, en raison d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et de problèmes de gestion des finances publiques et de trésorerie. Les autorités restent déterminées à améliorer l'exécution des dépenses sociales.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**7. Les perspectives à moyen terme restent incertaines.** Le scénario de base suppose une amélioration de l'approvisionnement en carburant, un renforcement des politiques conformes aux engagements du programme et une augmentation de l'aide des donateurs. La croissance du PIB réel devrait passer de 1,4 % en 2024 à 3,7 % en 2026, le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires attirant l'appui des donateurs et l'investissement privé. L'inflation se rapprocherait progressivement du critère de convergence de 3 % de la CEMAC. Le déficit primaire se réduirait, passant de 3,7 % du PIB l'année dernière à moins de 2 % d'ici 2026, tandis que le déficit courant diminuerait de 9 % du PIB à 5,2 %.

## 8. Le scénario de référence reste exposé à des risques de dégradation exceptionnellement élevés, notamment :

- *Sécurité.* Une détérioration de la situation sécuritaire pourrait perturber l'activité économique et le financement des donateurs et entraîné des répercussions sur les résultats budgétaires et sur les indicateurs de développement humain.
- *Approvisionnement de carburant.* L'incapacité à résoudre durablement les pénuries de carburant (si le plan d'action n'est pas mis en œuvre) continuerait à peser sur la croissance et les résultats budgétaires. Ce risque s'est matérialisé au second semestre 2023.
- *Augmentation des recettes.* Un engagement politique fort en faveur du recouvrement des recettes est essentiel pour atteindre les objectifs de recettes fixés dans le cadre du programme. Des résultats insuffisants en matière de recouvrement des recettes compromettraient la viabilité des finances publiques et de la dette.
- *Risque de refinancement.* Une évolution défavorable du sentiment des investisseurs à l'égard de la République centrafricaine ou un resserrement prolongé de la politique monétaire dans la CEMAC pourrait entraver la capacité du pays à refinancer les grosses échéances jusqu'en 2027.
- *Dérapages électoraux.* Des élections locales auront lieu au quatrième trimestre 2024, et les élections présidentielles en 2025, ce qui pourrait entraîner des dépassements de dépenses importants.
- *Financement extérieur.* L'incapacité à mettre en œuvre des réformes, à renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance pourrait entraver l'octroi de subventions et de financements à des conditions très favorables, ce qui pourrait conduire à une accumulation d'arriérés.
- Compte tenu de la situation extrêmement fragile de la République centrafricaine, ces chocs négatifs pourraient facilement faire basculer le pays dans une crise profonde, le gouvernement étant incapable de pourvoir aux services de base ou de payer les salaires. Dans une telle situation, des arriérés intérieurs et extérieurs pourraient apparaître.

**9. La République centrafricaine reste exposée à un risque élevé de surendettement global et extérieur.** La dette publique projetée devrait être soutenable, bien qu'il existe des risques substantiels de liquidité et de refinancement. L'année dernière, la République centrafricaine a émis 90 milliards de FCFA (5,6 % du PIB) de dette nette à moyen terme sur le marché de la CEMAC. Alors que la liquidité régionale se resserre, il est crucial de limiter les déséquilibres budgétaires pour protéger l'accès au marché et réduire les risques de refinancement. Par ailleurs, les projections de la balance des paiements prévoient un déficit de financement d'environ 4 à 5 % du PIB par an (tableau 5). Un financement suffisant devrait être mobilisé auprès des IFI et du marché régional au fur et à mesure de la mise en place des réformes.

## ENTRETIENS

Les entretiens ont mis l'accent sur i) l'augmentation des recettes en 2024 ; ii) la réduction des dépenses cette année pour compenser les dépassements du premier trimestre 2024 ; iii) la restauration d'un marché des carburants qui fonctionne bien ; iv) le renforcement de la gestion de la dette publique ; et v) l'élaboration de réformes budgétaires et de gouvernance à moyen terme.

### A. Mieux ancrer l'assainissement budgétaire sur les recettes

**10. Le budget 2024 est conforme aux engagements du programme pris lors de la première revue**, qui visaient une orientation de la politique budgétaire plus stricte avec une réduction de 0,9 % du PIB du déficit primaire intérieur. Même si la collecte des recettes est restée sur la bonne voie au premier trimestre 2024, la baisse des recettes au quatrième trimestre 2023 nécessite encore des mesures correctives fortes sur le marché des carburants (section B) pour faire progresser les recettes (tableau 2 du texte). En outre, une mise en œuvre résolue des mesures relatives aux recettes adoptées en 2023 est nécessaire. Ces mesures, qui n'ont pas donné les résultats escomptés en raison de problèmes administratifs, sont les suivantes :

- **Importateurs de carburant sans licence.** Une nouvelle mesure visera à taxer ces importations de carburant au même niveau que les importations officielles afin de décourager la concurrence déloyale créée par des carburants fortement subventionnés en provenance du Cameroun, du Tchad ou de la République du Congo, ce qui érode l'assiette fiscale. Il convient que tous les droits et taxes soient désormais appliqués aux importations de carburant sans licence, calculés sur les mêmes prix de référence que les importations sous licence, et majorés d'une prime de 30 %.
- **Cigarettes importées.** Faire respecter les valeurs minimales des déclarations en douane par l'intermédiaire du système douanier ASYCUDA afin de remédier à la sous-facturation généralisée.
- **Importateurs non enregistrés.** Afin d'optimiser l'application de la pénalité aux importateurs non enregistrés, la direction des impôts tiendra à jour et partagera avec les douanes, tous les mois, la liste des importateurs actifs connus auxquels la pénalité ne devrait pas être appliquée.
- **Arriérés d'impôt.** Mettre l'accent sur le recouvrement des arriérés d'impôts qui sont actuellement estimés à environ 8 milliards de FCFA (0,5 % du PIB). Les contribuables comprennent les négociants du secteur des carburants ainsi que les opérateurs de télécommunications, les importateurs de cigarettes et le secteur forestier.

**Tableau 2 du texte. Estimation des rendements des principales recettes fiscales pour 2024**  
(en milliards de FCFA)

	<b>Recettes attendues</b>	<b>Commentaires</b>
Fiscalité pétrolière	17,0	Ancrée sur "le plan d'action"
TVA sur les transports	4,2	Implementée en 2024 pour les biens importés d'autres pays de la CEMAC et consommés en RCA
Services de telecommunication (TIC-TECH)	6,0	Implementé en 2023
Importateurs non-registrés	3,4	Implementé en 2023
eTax	2,0	Module de croisement de données implementé en 2024
Importation de cigarettes	2,0	Implementé en 2023
Menues recettes	4,0	Reforme en cours
Réduction d'exemptions	1,1	Implementé en 2024
<b>TOTAL</b>	<b>39,7</b>	

Source : Estimations des services du FMI, autorités de la République centrafricaine.

**11. Les autorités se sont engagées à ajuster les dépenses par le biais d'une loi de finance rectificative au troisième trimestre 2024.** Les dépenses reportées de 2023, qui s'élèvent à environ 7 milliards de FCFA, pèsent sur le déficit en 2024 et nécessiteront probablement une loi de finances rectificative si les recettes ne s'améliorent pas au cours des prochains mois — les projections de recettes provenant de la vente et de l'importation de carburant sont très modérées. La loi de finances rectificative devrait prévoir des réductions permanentes de biens et services et de transferts non essentiels, ainsi que de nouvelles mesures relatives aux recettes pour remédier à la sous-évaluation des biens importés autres que les cigarettes. Il est essentiel de donner priorité aux projets d'investissement financés sur les ressources intérieures afin d'éviter les difficultés d'exécution dues à la faiblesse des dépenses de ces dernières années. Les autorités s'efforcent de définir d'autres mesures qui n'affectent pas les dépenses sociales (MEFP par. 12).

## B. Transition vers un nouveau mécanisme de prix des carburants

**12. Les autorités peinent à stabiliser le marché des carburants depuis la fin du système de subventions en 2022.** La faute en revient à l'incertitude réglementaire et budgétaire qui règne sur le marché et qui s'est traduite par des modifications fréquentes et arbitraires des structures de prix, qui ont affecté les décisions des négociants d'importer des carburants. De plus, la concurrence déloyale des importateurs sans licence a entravé les résultats des négociants. Ainsi, les recettes sur les carburants ont chuté à environ 10 % des recettes de 2023 contre 21 % en 2021.

**13. Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le gouvernement a accordé des droits exclusifs d'importation de carburant à une nouvelle société chargée d'approvisionner les négociants locaux et éventuellement les gros consommateurs.** Les autorités ont indiqué que leur décision visait à stabiliser l'approvisionnement en carburant. Cependant, le nouvel accord d'importation de carburant

n'a pas établi de garde-fous suffisants sur les conditions d'importation, ce qui a conduit à des prix non compétitifs et à des incitations biaisées en faveur des importations par la route (moins efficaces). Jusqu'à présent, l'importateur monopolistique a approvisionné le marché local uniquement par la route, en flux tendu, sans stock de sécurité, ce qui a entraîné des risques élevés de rationnement du côté de la demande ou de pénurie de carburant.

**14. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre un plan d'action de réformes pour améliorer durablement l'approvisionnement en carburant et la collecte des recettes.** Le plan d'action a été conçu avec l'appui des missions d'assistance technique du département des finances publiques de février 2023 et février 2024 et en consultation avec toutes les parties prenantes du secteur. Il vise à :

- **améliorer la transparence des structures de prix actuelles (*action préalable*).** Il était attendu des autorités qu'elles : i) publient les structures de prix des carburants par négociant et par itinéraire d'importation ; ii) introduisent une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence ; et iii) modifient les composantes fiscales et parafiscales des structures de prix pour respecter les régimes de transit et de stockage] ;
- **uniformiser les conditions de concurrence dans le secteur des carburants (*action préalable*).** Il est attendu des importateurs qu'ils : i) s'enregistrent en tant que contribuables centrafricains et établissent un bureau local ; ii) adoptent le nouveau mécanisme de prix prospectif ; iii) obtiennent un accord pour importer du carburant en République centrafricaine ; et iv) s'engagent par écrit à importer au moins 80 % du total des produits pétroliers par voie fluviale. Il était également attendu que des mesures soient prises pour démanteler le monopole de la distribution de carburant aux gros consommateurs et appliquer des sanctions en cas de non-respect;
- **établir des structures de prix prospectives,** à partir des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés de marges plafonnées et de coûts de transport, et d'une prime à l'importation plafonnée ; Sur la base des prix de référence internationaux actuels, cette nouvelle méthodologie devrait conduire à une baisse des prix à la pompe et atténuer davantage la compétitivité des importations de carburants sans licence.
- **publier mensuellement les nouvelles structures de prix (*proposition de nouveau repère structurel (RS) continu*).** À partir du 25 juillet 2024, les autorités publieront en ligne de nouvelles structures de prix mensuelles basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et taxes parafiscales prévues par la réglementation en vigueur, des marges plafonnées, des coûts de transport et d'une prime à l'importation ;
- **définir d'autres mesures pour améliorer le marché des carburants.** Un audit externe des composantes de coût et de marge dans le prix des carburants sera lancé en juin 2024 (*RS pour la troisième revue*). En outre, un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe sera adopté d'ici avril 2025 (*RS pour la quatrième revue*). Ce mécanisme fait partie d'une stratégie globale qui comprend également des améliorations d'infrastructure et de la capacité de stockage.

## C. Relever les défis de la gestion de la dette publique

**15. Une stratégie proactive de gestion de la dette reste cruciale pour atténuer les risques élevés de refinancement, bien qu'elle ait un coût.** Pour la deuxième année consécutive, les autorités ont opté pour une syndication nationale, d'un montant total de 50 milliards de FCFA, afin de renouveler la plupart des échéances en 2024. Toutefois, comme l'élaboration d'une stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) n'en est qu'à ses débuts, les risques de refinancement resteront élevés jusqu'en 2027, le service de la dette augmentant rapidement (tableau 2 du texte - AVD). Il convient donc de renforcer la sensibilisation des investisseurs pour i) émettre des instruments à 4 ans ou plus ; ii) préfinancer les obligations arrivant à échéance en 2025 ; et iii) mettre en œuvre des opérations volontaires de gestion du passif (MEFP par. 16).

**16. Le règlement des arriérés extérieurs accumulés récemment est une priorité pour les autorités.** Les problèmes de liquidité et les faiblesses de la gestion des finances publiques (par. 18) au second semestre 2023 ont conduit à l'accumulation d'arriérés envers la BADEA, le FIDA et les créanciers bilatéraux, à savoir la Chine, l'Inde, le Koweït, la Serbie et l'Arabie saoudite. Une partie de la récente syndication est destinée au règlement de ces arriérés. Les autorités ont également accepté de prendre des mesures correctives pour éviter de nouveaux arriérés extérieurs (par. 24). De plus, elles chercheront à résoudre le problème des arriérés extérieurs hérités du passé avec l'appui de la Facilité africaine de soutien juridique, qui contribuera également à améliorer la gestion stratégique de la dette et à revoir son cadre juridique.

**17. Les autorités devraient rendre pleinement opérationnel le comité de coordination et de gestion de la dette publique.** Ce comité devrait être l'instance désignée pour évaluer les plans d'emprunt. Pour le reste de l'année 2024, les emprunts devraient rester dans les limites des besoins de financement du budget (environ 90 milliards de FCFA) pour être compatibles avec la viabilité de la dette. Avec l'appui d'AFRITAC Centre, les autorités devraient également poursuivre l'élaboration d'une stratégie de la dette à moyen terme (MEFP par. 18).

## D. Améliorer les institutions budgétaires et la gouvernance

### *Gestion des finances publiques*

**18. Il est essentiel de remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques pour assurer la viabilité budgétaire et les résultats du programme.** L'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière en 2023 a mis en évidence des lacunes généralisées dans la gestion des finances publiques. Les faiblesses en matière de planification budgétaire, de contrôle des engagements et de gestion de la trésorerie entravent la crédibilité et l'exécution du budget. Elles ont une incidence sur les résultats du programme, notamment le recours excessif aux procédures extraordinaires, la sous-exécution des dépenses sociales (deux OI) ou l'accumulation d'arriérés extérieurs (critère de réalisation continue - CRC). Le projet de loi sur la Cour des comptes ayant été soumis au Conseil des ministres (*RS pour la deuxième revue*), sa soumission rapide au Parlement contribuerait à améliorer le contrôle des finances publiques.

**19. L'accélération de la mise en œuvre du système intégré d'information relatif à la gestion financière - IFMIS, SIM\_Ba, permettrait de remédier à certaines de ces faiblesses.** Cela permettra d'accélérer les processus, de réduire les erreurs humaines et d'améliorer les contrôles des engagements. Les contraintes liées au déploiement de SIM\_Ba comprennent l'accès à l'internet, le manque d'équipement informatique et les retards de formation. Les autorités se sont engagées à rendre effective l'utilisation systématique de SIM\_Ba par l'ensemble du personnel du Trésor ayant une fonction comptable d'ici novembre 2024 (*nouveau RS pour la troisième revue*). AFRITAC Centre accompagnera cette réforme. Dans le même temps, une mission conjointe (département des marchés monétaires - département des finances publiques - assistance technique) examinera particulièrement la coordination entre la gestion de la trésorerie et de la dette qui a contribué à l'accumulation des arriérés de paiement de la dette extérieure, y compris le fait que les fonctions de back, middle et front-office ne relèvent pas de la même unité.

### ***Autres réformes budgétaires et de gouvernance à moyen terme***

**20. Les réformes budgétaires à moyen terme se poursuivent et s'articulent autour des initiatives suivantes** (MEFP par. 23) :

- **Compte unique du Trésor.** Pour continuer à optimiser la centralisation des taxes et prélèvements administratifs (menues recettes) dans le compte unique du Trésor (CUT), les autorités doivent tirer meilleur parti des comptes du ministère des Finances transférés dans ces ministères (annexe II). L'accélération de la numérisation de la collecte des menues recettes, avec l'appui de l'UE, et des campagnes de sensibilisation contribueraient à éliminer des fuites élevées. De plus, l'application de sanctions administratives et disciplinaires à l'encontre du personnel qui ne respecte pas les règles permettrait d'améliorer la collecte et de contribuer à la lutte contre la corruption.
- **Administration des douanes.** Les autorités accordent la priorité à l'optimisation des procédures et à la numérisation le long du corridor Douala/Kribi-Bangui. Une formation sur SYDONIA World pour les douaniers et les opérateurs économiques devrait être lancée à la fin du premier semestre 2024. La mise en place prochaine d'un scanner portuaire à sec et l'interconnectivité du transit devraient également renforcer l'efficacité opérationnelle et l'application de la réglementation.
- **Administration fiscale.** La mise en exploitation du module de vérification croisée de l'eTax a été achevée en avril 2024 (*RS pour la deuxième revue*). La mise en œuvre de la facturation électronique de la TVA se poursuit. Des mesures visant à traiter les litiges fiscaux, à vérifier les exonérations fiscales et douanières illégales et à compenser les crédits de TVA indus devraient également être envisagées. Les autorités se sont également engagées à publier un décret ministériel définissant les critères minimaux pour la reconnaissance officielle du contribuable par l'administration fiscale (*RS pour la troisième revue*).
- **Fiscalité de l'industrie forestière.** Pour minimiser les pertes de recettes, les autorités révisent le code forestier conformément à la mission d'assistance technique du département des finances

publiques de 2017, avec l'appui de la Banque mondiale. Elles ont également développé des permis semi-industriels pour les opérateurs de taille moyenne et établi un comité pour la taxation des exploitations artisanales. Des efforts sont en cours pour i) renforcer les contrôles documentaires ; ii) remédier au système défectueux de crédit de TVA ; et iii) améliorer la transparence de la structure des prix pour le bois exporté.

### ***Lutte contre la corruption, intégrité financière et loi sur la tokénisation***

**21. Les autorités réalisent des progrès significatifs en matière de réformes visant à lutter contre la corruption.** Après l'adoption de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption en mai 2023, la rédaction des règlements relatifs à la loi sur les déclarations de patrimoine a commencé et devrait être achevée d'ici octobre 2024 (*RS pour la troisième revue*).

**22. Les autorités restent déterminées à renforcer les normes de LBC/FT.** La mise en œuvre d'un plan institutionnel pour l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) devrait enfin contribuer à renforcer les tâches opérationnelles de l'Agence en traitant les aspects financiers, techniques et relatifs aux problèmes de confidentialité et de ressources humaines relevés dans le rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) adopté en septembre 2023.

**23. La stratégie d'atténuation des risques potentiels liés à la loi sur la tokénisation est en cours de déploiement, bien que la loi n'ait pas encore été mise en œuvre.** Dans le budget 2024, aucun engagement budgétaire n'a été prévu pour le projet Sango. Par ailleurs, l'appétit déjà faible des investisseurs pour ce projet s'est évanoui après qu'il a été déclaré inconstitutionnel le 29 août 2022<sup>3</sup>. Les travaux en cours sur l'évaluation des risques budgétaires liés à la tokénisation (*RS pour la troisième revue*) seront soutenus par l'assistance technique du FMI. En outre, une fois disponibles, les commentaires de la BEAC sur la loi sur la tokénisation pourraient également justifier des réformes supplémentaires (MEFP par. 30).

## **MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS**

**24. Les autorités demandent une dérogation pour l'inobservation d'un seul critère de réalisation continu (CRC).** Ce critère relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été satisfait en raison de tensions sur les liquidités et de faiblesses dans la gestion de la trésorerie. Des mesures correctives comprennent : i) une mission conjointe (département des finances publiques/département monétaire et des marchés de capitaux) et un nouveau repère structurel (RS) sur la mise en œuvre complète du logiciel SIM\_Ba au Trésor (par. 19) ; ii) une discussion des autorités avec la Banque mondiale autour du financement de la réactivation d'un logiciel de gestion de la dette ; iii) un conseiller résident en gestion des finances publiques basé dans le pays sera privilégié pour apporter un soutien pratique aux autorités (par. 32) ; et iv) la volonté ferme et

<sup>3</sup> (Rapport du FMI n° 23/156) : [Fintech et actifs crypto en république centrafricaine : équilibrer les opportunités et les risques](#).

l'engagement des autorités à l'égard des objectifs du programme (en particulier les mesures relatives aux recettes) et le plan d'action pour le marché des carburants soutiendront la collecte des recettes et réduiront les tensions sur les liquidités qui ont conduit au non-respect du critère de réalisation continu.

**25. Deux nouvelles mesures préalables ont été définies pour la deuxième revue afin de remédier aux insuffisances liées au marché des carburants.** Les actions préalables impliquaient d'accroître la transparence des structures de prix des carburants et d'uniformiser les conditions de concurrence entre les importateurs et les marketers. De plus, un nouveau repère structurel continu a été ajouté et commencera à partir du 25 juillet 2024 : il établit que les nouvelles structures de prix des carburants seront publiées mensuellement conformément aux recommandations du plan d'action. Un nouveau repère structurel a été ajouté pour la troisième revue sur la mise en exploitation complète du logiciel SIM\_Ba au Trésor (par. 19). Enfin, un nouveau repère structurel a été ajouté pour la quatrième revue sur l'adoption d'un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe (par. 14).

**26. Les autorités demandent une augmentation de l'accès** (tableau 7). Les autorités demandent une augmentation modeste de 5,2 % de la quote-part (5,8 millions de DTS) pour permettre au pays de répondre aux besoins supplémentaires de la balance des paiements causés par les décisions de retarder les dépenses d'investissement de 2023 dans un contexte de resserrement financier mondial et de marge de manœuvre limitée pour obtenir un financement extérieur supplémentaire. Ces dépenses d'investissement, qui sont essentielles pour améliorer la capacité de production de la République centrafricaine, devraient reprendre avec un financement supplémentaire du Fonds. L'augmentation proposée portera l'accès total au titre du programme à 147,48 millions de DTS (132,39 % du quota), ce qui augmentera marginalement l'exposition du Fonds à la fin du programme.

**27. Capacité à rembourser le FMI** (tableau 11 et annexe I). La capacité à rembourser le Fonds reste faible et ne deviendra suffisante qu'après une mise en œuvre réussie des réformes exposées dans le programme. Ces réformes devraient réduire les risques liés au programme et au financement, atténuant ainsi les risques pesant sur la capacité de rembourser le Fonds, et élevant ainsi la capacité de remboursement à un niveau suffisant. Les risques de détérioration de cette capacité sont liés à un rythme de réformes plus lent que prévu, à des catastrophes naturelles, une aggravation de l'insécurité, ainsi qu'à la persistance des difficultés liées à la mobilisation des recettes intérieures. Toutefois, ces risques sont atténués par la forte collaboration des autorités avec le Fonds, leur engagement ferme à l'égard des objectifs du programme, ainsi que par plusieurs autres facteurs décrits dans les documents exigés pour le programme ([Rapport pays n° 2023/155](#)).

**28. Sauvegardes.** Dix pour cent de l'accès continueront d'être déposés sur le compte de séquestre de la BEAC pour compléter l'opération de la Banque mondiale afin de financer certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des domaines essentiels de prestation de services. Les décaissements du FMI continueront à compléter les opérations de la Banque mondiale en ajoutant à la liste des bénéficiaires le ministère des Finances et le ministère de l'Économie, tous

deux en première ligne pour la mise en œuvre du programme. À l'instar de ceux de la Banque mondiale, les décaissements du FMI continueront à bénéficier de procédures de vérification et d'accords de décaissement garantis pour limiter les risques de dépenses non recevables, atténuant ainsi les risques d'atteinte à la réputation du FMI. Cette vérification a conduit à un nettoyage de la base de données des salaires des fonctionnaires. Un audit externe portant à la fois sur le ministère des Finances et le ministère de l'Économie a révélé un taux de conformité supérieur à 99 % en ce qui concerne les décaissements de salaires dans le cadre de l'opération de la Banque mondiale.

**29. Assurances régionales.** La BEAC a atteint son objectif d'avoirs extérieurs nets (AEN) de fin décembre 2023 avec une marge significative (environ 1 milliard d'euros) et devrait fournir des assurances actualisées de soutien aux programmes des pays de la CEMAC appuyés par le Fonds au cours de la prochaine mission de revue de la CEMAC, prévue pour fin juin 2024 et fin décembre 2024, respectivement. Cette prochaine revue des politiques et des assurances régionales fera l'objet de discussions lors de la réunion du Conseil d'administration du FMI en juin 2024. La conclusion de la revue est conditionnée à la mise en œuvre de politiques et d'assurances satisfaisantes. Les assurances régionales fournies sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme de la République centrafricaine soutenu par le FMI, et au renforcement de la viabilité extérieure de la région.

**30. Assurances de financement.** Bien qu'il existe des risques de dégradation du financement, le programme reste entièrement financé, avec des engagements fermes de la part de la Banque mondiale et de la BAfD pour les douze prochains mois et de bonnes perspectives pour la suite. Il est prévu que la Banque mondiale débourse 11,1 milliards de FCFA au cours du second semestre de cette année. La BAfD a décaissé la première tranche de son appui budgétaire en janvier dernier, pour un montant de 6 milliards de FCFA. Un décaissement similaire est prévu plus tard en 2024. Les perspectives sont favorables à de nouvelles opérations d'appui budgétaire pour l'année prochaine, la Banque mondiale entamant des discussions sur une opération à l'appui des politiques de développement. Le financement du programme ne dépend pas de la reprise d'un appui budgétaire bilatéral.

**31. Évaluation des sauvegardes.** L'évaluation des sauvegardes de 2022 a révélé que la BEAC maintenait une gouvernance et des dispositifs d'audit externe solides, tandis que les pratiques de contrôle interne et de gestion des risques devaient être renforcées. Une mission de contrôle des sauvegardes a eu lieu fin 2023 pour assurer le suivi des recommandations de sauvegardes de 2022, une évaluation externe de la qualité du contrôle interne et la mise en œuvre actuelle du cadre de gouvernance. Les recommandations préliminaires de la mission concernent l'intégration des nouveaux membres de la direction et du conseil d'administration, ainsi qu'un cadre de délégation renforcé pour la prise de décision exécutive.

**32. La République centrafricaine a accumulé des arriérés au second semestre 2023 principalement en raison de problèmes de liquidité, pour un montant total d'environ 1,8 milliard de FCFA.** Les arriérés extérieurs bilatéraux (envers la Chine, l'Arabie saoudite, l'Inde, le Koweït et la Serbie) depuis l'approbation du programme s'élèvent à environ 2,6 milliards de FCFA, tandis que les arriérés extérieurs envers les multilatéraux, c'est-à-dire le FIDA et la BADEA, s'élèvent

à environ 236 millions de FCFA. En outre, la République centrafricaine a également des arriérés de longue date qui sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTTE avec certains créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris (Argentine, Taiwan, Province de Chine, Libye, Guinée équatoriale et Irak). Les arriérés envers l'Angola (d'un montant d'environ 1,8 milliard de FCFA) font l'objet d'une renégociation, les autorités continuant à chercher à les résoudre. Ainsi, conformément au protocole d'accord technique, ces arriérés de paiement extérieurs sont exclus du critère de réalisation continu. Pour les arriérés bilatéraux récents et anciens, les autorités sont en contact avec les créanciers pour trouver une solution. Tous les créanciers bilatéraux officiels auxquels des arriérés extérieurs sont dus ont consenti à un financement du FMI, nonobstant ces arriérés. En ce qui concerne les créanciers multilatéraux, les arriérés envers le FIDA ont été apurés et les services du FMI estiment que les autorités disposent d'un plan crédible pour apurer les arriérés envers l'OFID et la BADEA, comme l'exige la politique de non-tolérance des arriérés.

**33. Les autorités sollicitent une prolongation du délai de publication de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) jusqu'à la troisième revue.** La stratégie nationale de développement de la République centrafricaine (SND) pour la période 2017-2021 a expiré en décembre 2023. Un plan de suivi pour 2024-2028 est en cours de finalisation (MPEF par. 34) Cependant, en raison de la capacité institutionnelle limitée, la SCRP n'a pas pu être terminée pour l'achèvement de la deuxième revue.

## DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

**34. Un conseiller résident à plein temps en gestion des finances publiques est essentiel pour apporter un soutien continu, ininterrompu et une formation pratique sur le terrain, conformément à la stratégie du Fonds auprès des PFC.** L'assistance fournie par AFRITAC Centre viendra compléter celle du conseiller résident pour remédier aux principales faiblesses de la gestion des finances publiques et répondre aux besoins de développement des capacités. Un financement est recherché pour un conseiller résident à temps plein afin de répondre à cette demande urgente émanant des autorités.

**35. Le renforcement des capacités statistiques reste une priorité.** Les données présentent des insuffisances de qualité, en particulier les statistiques du secteur extérieur, et des retards importants sont constatés dans les statistiques de la dette extérieure en raison d'une mauvaise coordination interinstitutionnelle. Les autorités ont nommé deux points focaux au sein de l'institut national de statistiques pour travailler avec le Fonds sur leur page nationale de données récapitulatives (PNDR) afin d'améliorer le partage des données.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**36. La reprise de la croissance dépend de l'amélioration de l'approvisionnement en carburant et en électricité.** La mise en œuvre résolue du plan d'action devrait permettre une campagne fluviale réussie cette année et une certaine stabilisation de l'alimentation en électricité. À

moyen terme, un marché des carburants bien établi, parallèlement à une réforme de la gouvernance, devraient catalyser l'aide des donateurs et soutenir davantage la croissance.

**37. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants, tandis que les autorités continuent de faire preuve d'une forte volonté de réforme.** Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ), sauf un, ont été respectés. Le CRQ continu sur la non-accumulation des arriérés extérieurs n'a pas été réalisé et deux objectifs indicatifs n'ont pas été atteints non plus. Tous les repères structurels, sauf un, ont été respectés. Le repère structurel restant a finalement été mis en œuvre avec retard.

**38. La réalisation des objectifs du programme dépend d'une solide mise en œuvre des mesures relatives aux recettes.** Les données préliminaires montrent des résultats relativement bons pour les recettes du premier trimestre 2024. Toutefois, le report des dépenses de décembre 2023 a rendu difficile la tenue des objectifs de déficit pour 2024 et nécessiterait probablement des réductions de dépenses inscrites dans une loi de finance rectificative. La numérisation de l'administration des recettes et la mise en service de nouveaux bureaux de douane ont entraîné une remontée des recettes qui est difficile à estimer.

**39. À moyen terme, une orientation restrictive de la politique budgétaire restera nécessaire pour préserver la viabilité de la dette et améliorer la capacité de remboursement.** La stratégie de rééquilibrage budgétaire axée sur les recettes est appropriée compte tenu du potentiel fiscal du pays. Un engagement politique fort est crucial pour améliorer le recouvrement des recettes. En attendant, la République centrafricaine devrait continuer à privilégier les dons et les ressources qui présentent des modalités hautement concessionnelles pour financer les dépenses sociales (MEFP par. 33) et les infrastructures, car les coûts du service de la dette viennent progressivement mordre sur dépenses prioritaires. Les autorités devraient se coordonner étroitement avec le Fonds lorsque de nouvelles opportunités de financement se présentent. Une stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) contribuera à atténuer les risques de refinancement.

**40. La nomination d'un conseiller résident en gestion des finances publiques à plein temps permettrait de tirer parti de la forte dynamique des réformes et de soutenir les réalisations du programme.** Les autorités mettent en œuvre des réformes ambitieuses en matière de gestion des finances publiques, conformément aux directives régionales. Un soutien en personne, continu, ininterrompu et sur le terrain de la part d'un conseiller résident serait très utile pour poursuivre les progrès et pérenniser les acquis. Il est important de noter qu'une gestion des finances publiques plus solide contribuera à remettre sur les rails les dépenses sociales et les dépenses effectuées par le biais de procédures extraordinaires. De plus, la mise en exploitation de SIM\_Ba facilitera la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire et l'information financière.

**41. Il convient de poursuivre les efforts visant à améliorer la gouvernance, à renforcer l'intégrité financière et à lutter contre la corruption.** Les services du FMI félicitent les autorités pour l'adoption de la loi sur la lutte contre la corruption, la présentation au Conseil des ministres d'un nouveau projet de loi organique pour la Cour des comptes et l'adoption d'un plan visant à renforcer l'ANIF. La poursuite des réformes en matière de gouvernance et la dotation de moyens

d'action aux institutions concernées viendront compléter les réformes de la gestion des finances publiques.

**42. Les autorités sont invitées à accélérer les efforts pour maintenir les décaissements de la Banque mondiale et de la BAfD.** Il s'agit notamment de satisfaire aux exigences fixées par la Banque mondiale pour le financement de certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des domaines critiques de prestation de services et, parallèlement, de l'aide budgétaire du FMI dans le même but.

**43. Sur la base des résultats de la République centrafricaine dans le cadre du programme, de la mise en œuvre à la fin juin 2023 des assurances en matière de politique régionale, de l'engagement en faveur de politiques macroéconomiques prudentes et d'un programme de réformes structurelles, ainsi que des besoins croissants de la balance des paiements liés au développement d'infrastructures indispensables, les services du FMI soutiennent la demande de dérogation pour inobservation du critère de réalisation continu, la demande de prolongation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté jusqu'à la troisième revue, la demande d'augmentation de l'accès, l'achèvement de la revue des assurances de financement et l'achèvement de la deuxième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.** Les autorités comprennent l'importance d'un dialogue étroit avec les créanciers pour assurer que les obligations sont à jour. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue dépende de la mise en œuvre d'assurances en matière de politique indispensables à l'échelle de l'union, telles qu'établies dans le document de référence de juin 2024.

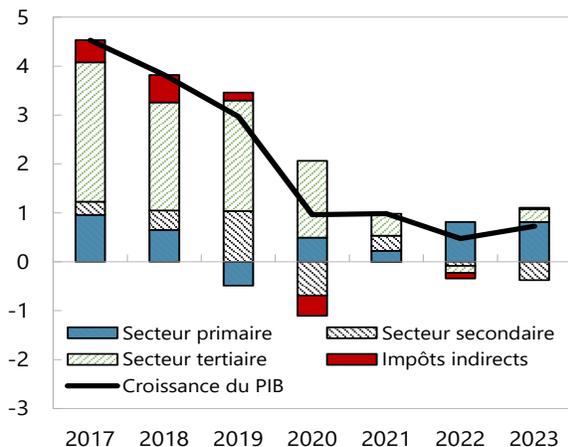
**44. Les services du FMI soutiennent la demande de dérogation pour l'inobservation du décaissement non conforme dans le cadre de la première revue au titre de l'accord sur la FEC, en raison des mesures correctives prises par les autorités.** Les services du FMI soutiennent également le traitement *de minimis* de la déclaration erronée aux fins de la deuxième revue de l'accord actuel au titre de la FEC, compte tenu des mesures appropriées prises par les autorités, de leur engagement en faveur des réformes et de la réalisation des objectifs du programme. En outre, l'écart par rapport au critère de réalisation de non-accumulation des arriérés extérieurs résultant de la déclaration erronée était si faible qu'il était insignifiant et sans incidence sur l'évaluation de la première revue, les objectifs du programme restant à portée de main.

### Graphique 1. Évolution économique récente

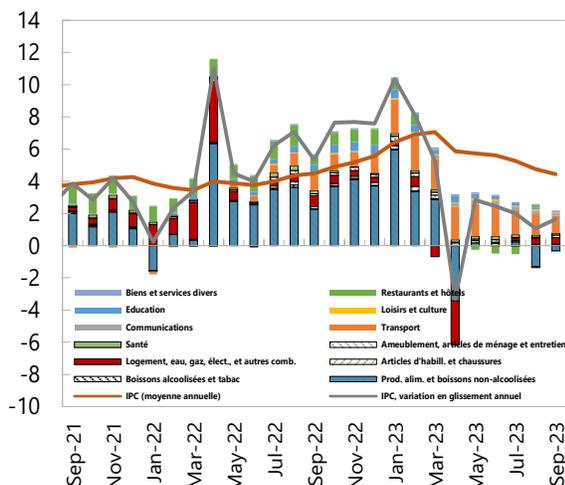
Des importations de carburant limitées et de fréquentes coupures d'électricité ont freiné la croissance économique en 2023.

L'inflation a fléchi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 en raison d'une baisse des prix des carburants et d'un meilleur approvisionnement alimentaire.

**Contribution à la croissance**  
(en pourcentage)



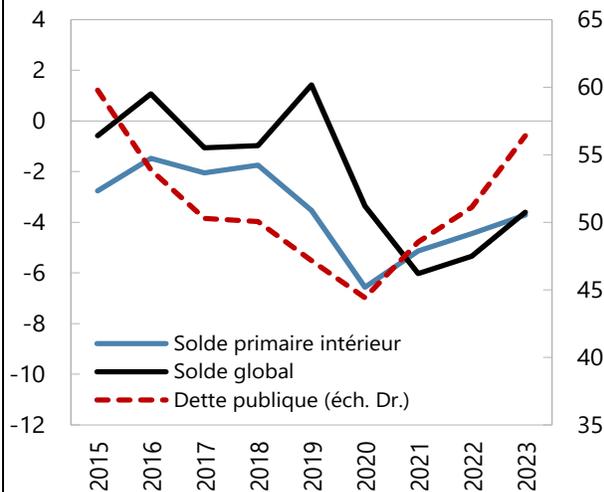
**Contribution à l'inflation**  
(en pourcentage)



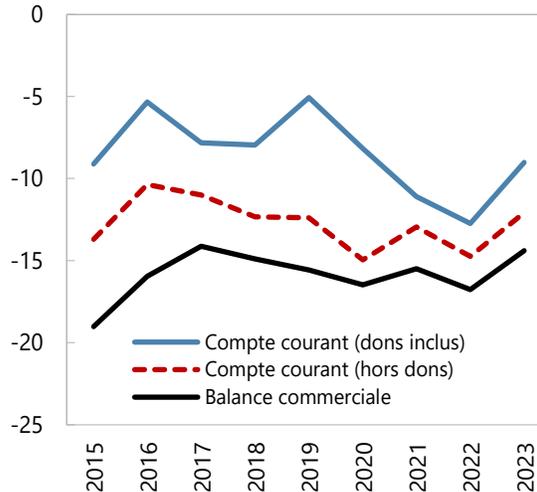
La dette publique a augmenté, reflétant l'accroissement des émissions de dette sur le marché de la CEMAC

Le compte courant s'est resserré en 2023 grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à la reprise progressive de l'aide budgétaire.

**Dette et déficit budgétaire**  
(en pourcentage du PIB)



**Secteur extérieur**  
(en pourcentage du PIB)



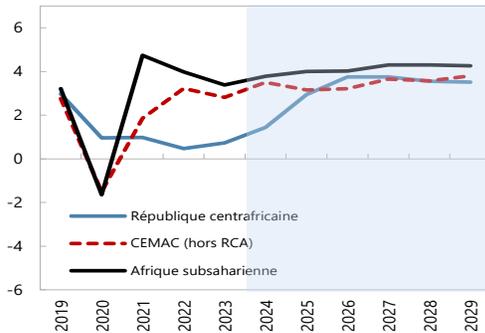
Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

### Graphique 2. Perspectives économiques à moyen terme, 2019-2025

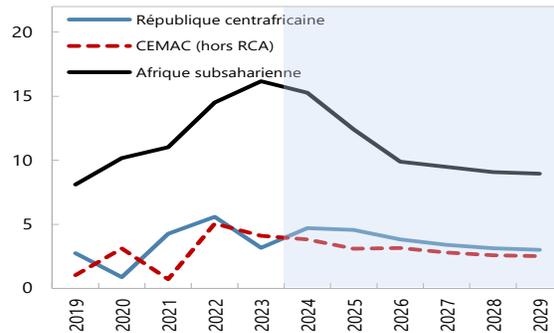
La croissance devrait s'accélérer à moyen terme si les pénuries de carburant sont résolues et si l'aide des donateurs et les investissements privés reprennent.

L'inflation devrait diminuer grâce à une plus grande stabilité des prix de l'énergie, des coûts de transport et de l'approvisionnement alimentaire.

**PIB réel**  
(variation en pourcentage)



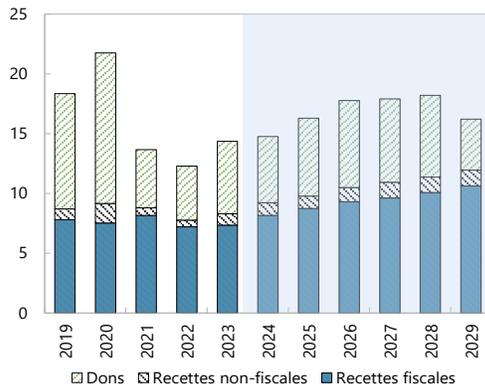
**IPC, moyenne**  
(variation en pourcentage)



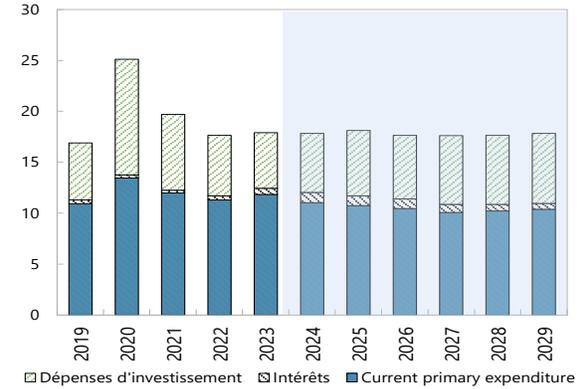
La mobilisation des recettes intérieures devrait augmenter conformément aux réformes structurelles budgétaires...

...accroissant la marge de manœuvre budgétaire pour réaffecter les dépenses en faveur de la fourniture de biens et de services publics.

**Recettes publiques**  
(en pourcentage du PIB)



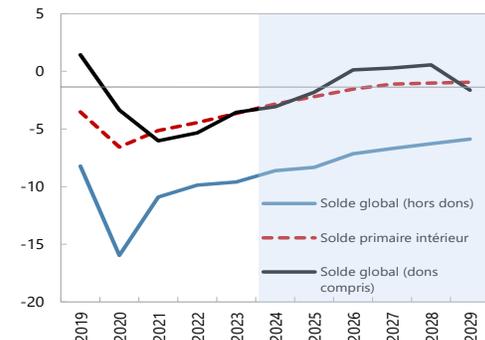
**Dépenses publiques**  
(en pourcentage du PIB)



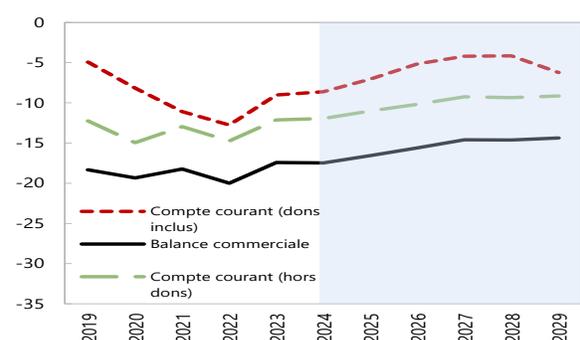
Ces efforts budgétaires engendreraient une diminution des déficits...

...avec une réduction concomitante du déficit courant.

**Situation budgétaire**  
(en pourcentage du PIB)



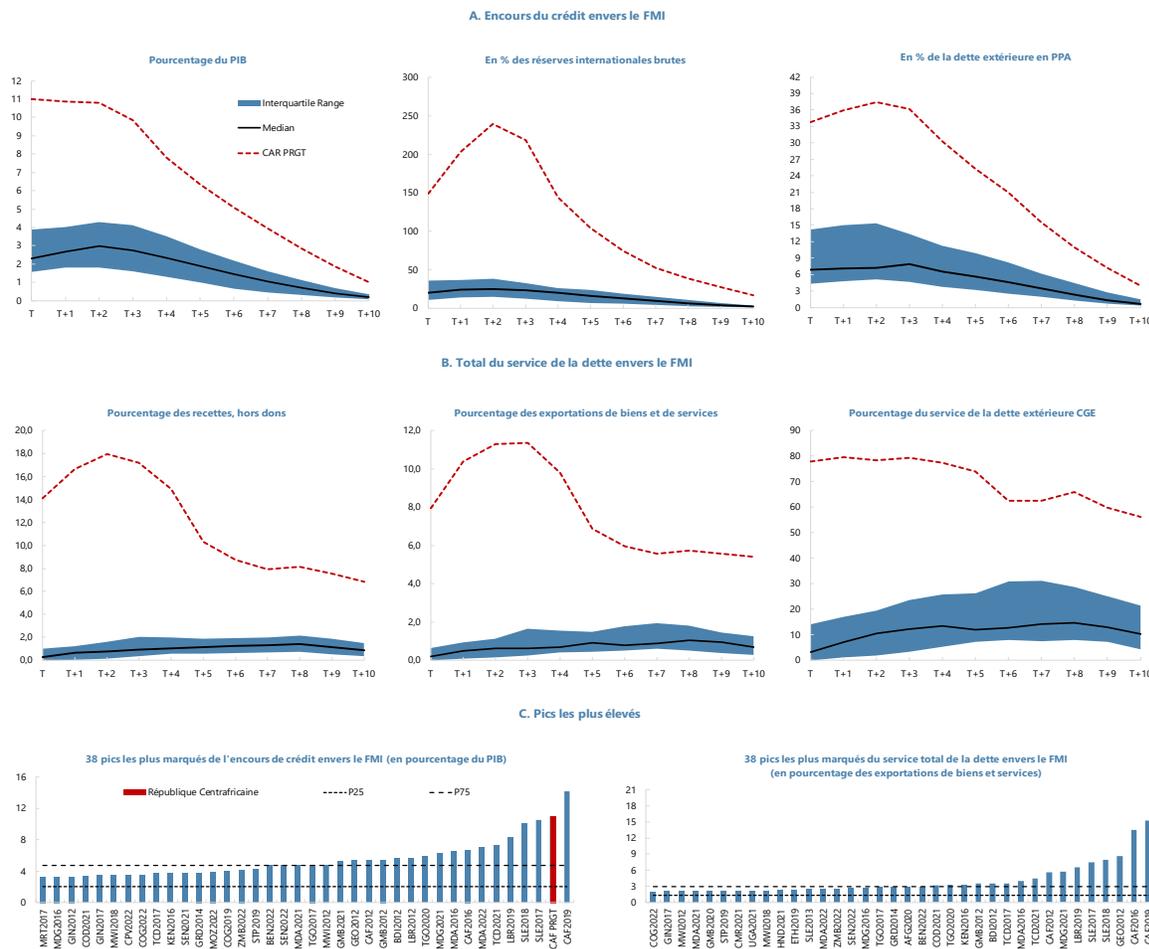
**Position extérieure**  
(En pourcentage du PIB)



Sources: autorités centrafricaines; est. des services du FMI.

### Graphique 3. indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC

(en pourcentage de la variable indiquée)



Source : calculs des services du FMI.

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée et garantie par l'État.
- 2) Les lignes ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série analogue porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.
- 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

**Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–2029**

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	1,0	0,5	1,0	0,7	1,5	1,4	2,9	3,7	3,7	3,6	3,5
PIB par habitant à prix constants	-1,0	-1,5	-1,1	-1,3	-0,5	-0,6	1,0	1,6	1,6	1,4	1,4
PIB aux prix courants	4,3	6,9	7,9	4,2	6,1	7,5	7,5	7,7	7,1	6,8	6,7
Déflateur du PIB	3,3	6,4	6,9	3,4	4,6	6,0	4,4	3,8	3,3	3,1	3,0
IPC (moyenne annuelle) <sup>1</sup>	4,3	5,6	6,5	3,2	3,2	4,7	4,6	3,8	3,4	3,1	3,0
IPC (fin de période)	2,7	7,6	5,5	4,0	2,8	5,0	4,2	3,5	3,3	3,0	3,0
Monnaie et crédit											
Monnaie au sens large	14,6	2,5	3,6	7,3	2,9	4,5	10,0	3,6	6,1	7,4	7,6
Crédit à l'économie	-2,2	28,2	13,0	0,4	7,4	5,1	5,2	5,2	5,6	5,8	5,9
Secteur extérieur											
Exportations de biens en volume	-5,3	2,6	9,0	9,0	5,2	12,0	8,7	5,4	9,2	14,6	14,7
Importation de biens en volume	-11,5	-5,5	7,4	5,5	7,1	10,7	5,7	4,1	9,0	7,1	7,2
Termes de l'échange	1,8	-8,4	14,7	14,4	7,9	6,8	7,5	2,8	11,8	2,0	3,4
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	4,6	2,1	7,0	6,0	7,5	7,2	10,0	12,3	14,4	16,0	15,7
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	0,0	0,0	1,5	1,1	1,0	1,4	2,0	3,0	3,1	3,2	1,0
Épargne nationale brute	-2,5	-5,1	-1,6	-2,4	-1,0	-1,7	0,5	1,8	4,0	5,6	7,6
Administrations publiques	-3,4	-3,8	-3,5	-4,1	-2,4	-2,7	-1,8	-0,8	0,1	0,7	0,6
Secteur privé	0,9	-1,3	1,9	1,7	1,4	1,0	2,3	2,6	3,8	4,8	7,0
Consommation	102,5	105,1	101,6	102,4	101,0	101,7	99,5	98,2	96,0	94,4	92,4
Administrations publiques	9,1	8,4	8,3	8,5	7,8	8,0	7,8	7,6	7,3	7,5	7,6
Secteur privé	93,4	96,8	93,3	93,9	93,2	93,7	91,7	90,6	88,7	86,9	84,8
Investissement brut	15,7	14,9	15,6	15,0	15,8	15,8	16,9	17,3	18,3	19,0	19,7
Administrations publiques	7,4	5,9	6,1	5,5	5,8	5,8	6,4	6,3	6,7	6,8	6,9
Secteur privé	8,3	8,9	9,5	9,5	10,0	10,0	10,5	11,1	11,6	12,2	12,8
Solde des transactions extérieures courantes											
<i>dons compris</i>	-11,1	-12,7	-8,6	-9,0	-8,3	-8,6	-7,0	-5,0	-4,0	-2,9	-3,9
<i>hors dons</i>	-13,0	-14,7	-12,1	-12,1	-11,3	-12,0	-10,9	-10,1	-9,0	-6,1	-6,8
Balance globale des paiements	0,1	-7,8	-2,6	-2,9	-3,0	-3,3	-1,4	0,6	3,0	4,0	5,0
Finances de l'administration centrale											
Total des recettes (dons compris)	13,7	12,3	14,7	14,4	14,2	14,8	16,3	17,8	17,9	18,3	15,8
<i>dont : recettes intérieures</i>	8,8	7,8	8,3	8,3	9,0	9,2	9,8	10,5	10,9	11,5	11,5
Total des dépenses <sup>2</sup>	19,7	17,6	18,0	17,9	17,3	17,8	18,1	17,7	17,6	17,7	17,8
<i>dont : dépenses en capital</i>	7,4	5,9	6,1	5,5	5,8	5,8	6,4	6,3	6,7	6,9	6,9
Solde global											
Dons non compris	-10,9	-9,9	-9,7	-9,6	-8,3	-8,6	-8,3	-7,2	-6,7	-6,1	-6,3
Dons compris	-6,0	-5,3	-3,3	-3,6	-3,1	-3,1	-1,8	0,1	0,3	0,7	-2,1
Solde primaire intérieur <sup>3</sup>	-5,1	-4,4	-3,8	-3,7	-2,8	-2,8	-2,2	-1,5	-1,1	-0,9	-1,4
Dette du secteur public	48,5	51,1	52,9	57,7	53,3	57,3	55,4	50,8	47,3	43,5	42,7
<i>Dont : dette intérieure <sup>4</sup></i>	13,2	18,2	20,3	25,1	22,0	26,1	25,6	22,7	20,6	16,3	15,2
<i>Dont : dette extérieure</i>	35,3	32,8	32,6	32,6	31,3	31,2	29,8	28,2	26,7	27,2	27,5
Pour mémoire :											
PIB par habitant (en dollars)	525	490	538	514	566	539	567	598	628	656	685
PIB nominal (milliards de FCFA)	1432	1531	1651	1595	1752	1714	1842	1984	2125	2269	2420

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La révision des pondérations du panier de l'IPC et la transition à la nomenclature COICOP ont été réalisées à partir de 2020.

<sup>2</sup> Dépenses en base caisse.

<sup>3</sup> Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Y compris dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés publics.

**Tableau 2a. République centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2021-2029**  
(milliards de FCFA)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
<b>Recettes</b>	195,8	188,2	242,4	229,1	248,3	253,0	300,2	352,5	380,6	416,0	381,9
Recettes intérieures	125,9	119,0	137,4	132,5	158,0	158,0	180,3	208,3	232,2	261,1	279,0
Recettes fiscales	117,1	110,2	121,0	117,1	139,8	139,9	161,0	184,3	204,5	231,4	247,3
Impôt sur le revenu et impôt foncier	33,1	30,9	32,9	33,2	37,9	37,9	42,0	47,3	49,5	56,0	61,0
Taxes sur les biens et services	53,1	49,2	54,7	50,6	63,6	63,6	72,6	82,6	90,3	100,4	106,9
<i>Dont: TVA</i>	24,5	22,9	26,2	27,0	32,9	32,9	40,3	49,4	55,4	66,0	73,1
Taxes sur le commerce international	30,9	30,1	33,4	33,3	38,4	38,4	46,3	54,4	64,7	75,0	79,3
Recettes non fiscales	8,9	8,8	16,4	15,5	18,2	18,2	19,3	24,0	27,7	29,7	31,8
Dons	69,8	69,2	105,0	96,5	90,3	95,0	120,0	144,2	148,5	154,9	102,9
Programme	0,0	0,0	24,0	18,1	17,1	23,4	36,6	60,0	65,0	73,0	23,0
Projet	69,8	69,2	81,0	78,4	73,2	71,6	83,4	84,2	83,5	81,9	79,9
<b>Dépenses <sup>1</sup></b>	282,0	270,0	297,3	285,7	302,9	305,7	333,9	350,2	374,4	400,5	431,6
Dépenses primaires courantes	171,7	173,1	187,7	189,2	189,1	189,1	198,0	207,5	214,2	232,2	251,5
Traitements et salaires	81,2	86,9	93,7	88,2	96,0	96,0	99,8	104,2	108,3	117,3	124,9
Transferts et subventions	40,8	45,2	50,3	53,7	51,7	51,7	54,0	57,1	58,1	61,0	66,7
Biens et services	49,7	40,9	43,7	47,3	41,4	41,4	44,2	46,2	47,8	53,9	59,9
Intérêts	4,0	6,2	9,5	9,5	13,0	17,4	17,9	18,4	17,0	14,3	14,1
Extérieurs	1,4	1,4	1,6	0,9	1,7	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Intérieurs	2,6	4,8	7,9	8,6	11,3	15,5	16,0	16,4	15,0	12,3	12,1
Dépenses en capital	106,3	90,7	100,0	87,1	100,8	99,2	118,0	124,3	143,2	154,0	166,0
Financées sur ressources intérieures	27,7	14,0	12,0	1,6	17,6	17,6	22,8	31,5	41,7	49,1	60,7
Financées sur ressources extérieures	78,6	76,7	88,0	85,4	83,2	81,6	95,2	92,8	101,5	104,9	105,3
<b>Solde global</b>											
Hors dons	-156,1	-151,1	-159,9	-153,2	-145,0	-147,7	-153,6	-141,9	-142,2	-139,3	-152,6
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup></i>	-73,5	-68,1	-62,3	-58,3	-48,7	-48,7	-40,5	-30,7	-23,7	-20,1	-33,2
Dons compris	-86,3	-81,8	-54,9	-56,7	-54,6	-52,7	-33,7	2,3	6,2	15,6	-49,7
Solde primaire	-82,3	-75,6	-45,4	-47,2	-41,6	-35,3	-15,8	20,7	23,2	29,9	-35,6
<b>Variation nette des arriérés (- = réduction)</b>											
Intérieurs	-11,4	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,9	-7,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde global (base caisse)</b>	-98,6	-89,2	-54,9	-56,1	-54,6	-52,7	-33,7	2,3	6,2	15,6	-49,7
<b>Financements identifiés</b>	98,6	89,2	54,9	56,1	54,6	52,7	33,7	-2,4	-6,2	-15,6	49,7
Extérieurs, net	5,3	0,5	0,5	2,3	3,3	3,3	2,8	14,4	38,1	43,3	95,6
Prêts-projet	8,8	7,5	7,0	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4
Prêts-programme <sup>3</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	30,0	30,0	80,0
Amortissement	-5,6	-6,3	-5,3	-4,7	-5,6	-5,6	-8,6	-8,8	-9,5	-9,7	-9,8
Financement exceptionnel	2,2	-0,7	-1,1	0,0	-1,1	-1,1	-0,4	-0,4	-0,4	0,0	0,0
Intérieurs, net	93,2	88,7	54,4	53,8	51,3	49,4	30,9	-16,7	-44,3	-58,9	-45,9
Système bancaire	87,9	84,7	52,5	51,9	51,3	49,4	30,9	-16,7	-44,3	-58,9	-45,9
BEAC	60,9	53,0	-3,9	-23,8	0,5	-1,2	0,6	2,0	-33,8	-23,2	-22,9
<i>Emprunts</i>	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2
<i>Utilisation d' allocation DTS</i>	35,0	50,5	0,6	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)</i>	14,2	-1,7	-2,0	-2,0	2,4	3,4	2,2	-33,4	-21,7	-19,2	
Retraits de dépôts	11,3	4,3	-2,5	-24,0	-1,9	-4,6	-1,5	2,0	1,8	0,6	-1,5
Banques commerciales	27,0	31,7	56,4	75,7	50,8	50,6	30,3	-18,7	-10,5	-35,7	-23,0
Non bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel (CCRT) <sup>4</sup>	3,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	1,8	1,8	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>											
Fiscalité pétrolière	26,2	9,3	14,0	12,5	17,0	17,0	24,0	27,0	34,0	40,0	43,6
Depenses Primaires	199,4	187,1	199,7	190,8	206,7	206,7	220,8	239,0	255,9	281,3	312,2
Dette publique totale	695,4	781,5	872,7	920,9	933,6	981,7	1020,2	1008,6	1004,3	986,5	1034,1
Dette publique en monnaie nationale <sup>5</sup>	189,6	278,9	334,9	400,7	385,7	446,8	471,2	450,1	437,1	397,7	368,8
PIB nominal	1432,4	1530,6	1651,1	1594,8	1751,9	1714,5	1842,5	1983,5	2125,0	2268,5	2419,8

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Dépenses en base caisse.

<sup>2</sup> Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Prêts d'appui budgétaire à déterminer à partir de 2026.

<sup>4</sup> L'allègement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

<sup>5</sup> Y compris la dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés publics.

**Tableau 2b. République centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2021–2029**  
(pourcentage du PIB)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
	(Pourcentage du PIB)										
Recettes	13,7	12,3	14,7	14,4	14,2	14,8	16,3	17,8	17,9	18,3	15,8
Recettes intérieures	8,8	7,8	8,3	8,3	9,0	9,2	9,8	10,5	10,9	11,5	11,5
Recettes fiscales	8,2	7,2	7,3	7,3	8,0	8,2	8,7	9,3	9,6	10,2	10,2
Impôt sur le revenu et impôt foncier	2,3	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5
Taxes sur les biens et services	3,7	3,2	3,3	3,2	3,6	3,7	3,9	4,2	4,3	4,4	4,4
Dont: TVA	1,7	1,5	1,6	1,7	1,9	1,9	2,2	2,5	2,6	2,9	3,0
Taxes sur le commerce international	2,2	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,5	2,7	3,0	3,3	3,3
Recettes non fiscales	0,6	0,6	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3
Dons	4,9	4,5	6,4	6,1	5,2	5,5	6,5	7,3	7,0	6,8	4,3
Programme	0,0	0,0	1,5	1,1	1,0	1,4	2,0	3,0	3,1	3,2	1,0
Projet	4,9	4,5	4,9	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3
Dépenses <sup>1</sup>	19,7	17,6	18,0	17,9	17,3	17,8	18,1	17,7	17,6	17,7	17,8
Dépenses primaires courantes	12,0	11,3	11,4	11,9	10,8	11,0	10,7	10,5	10,1	10,2	10,4
Traitements et salaires	5,7	5,7	5,7	5,5	5,5	5,6	5,4	5,3	5,1	5,2	5,2
Transferts et subventions	2,8	3,0	3,0	3,4	3,0	3,0	2,9	2,9	2,7	2,7	2,8
Biens et services	3,5	2,7	2,6	3,0	2,4	2,4	2,4	2,3	2,2	2,4	2,5
Intérêts	0,3	0,4	0,6	0,6	0,7	1,0	1,0	0,9	0,8	0,6	0,6
Extérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérieurs	0,2	0,3	0,5	0,5	0,6	0,9	0,9	0,8	0,7	0,5	0,5
Dépenses en capital	7,4	5,9	6,1	5,5	5,8	5,8	6,4	6,3	6,7	6,8	6,9
Financées sur ressources intérieures	1,9	0,9	0,7	0,1	1,0	1,0	1,2	1,6	2,0	2,2	2,5
Financées sur ressources extérieures	5,5	5,0	5,3	5,4	4,8	4,8	5,2	4,7	4,8	4,6	4,4
Solde global											
Hors dons	-10,9	-9,9	-9,7	-9,6	-8,3	-8,6	-8,3	-7,2	-6,7	-6,1	-6,3
Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-5,1	-4,4	-3,8	-3,7	-2,8	-2,8	-2,2	-1,5	-1,1	-0,9	-1,4
Dons compris	-6,0	-5,3	-3,3	-3,6	-3,1	-3,1	-1,8	0,1	0,3	0,7	-2,1
Variation nette des arriérés (- = réduction)											
Intérieurs	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,1	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-6,9	-5,8	-3,3	-3,5	-3,1	-3,1	-1,8	0,1	0,3	0,7	-2,1
Financements identifiés	6,9	5,8	3,3	3,5	3,1	3,1	1,8	-0,1	-0,3	-0,7	2,1
Extérieurs, net	0,4	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,7	1,8	1,9	4,0
Prêts-projet	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,4	0,8	1,0	1,1
Prêts-programme <sup>3</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	1,4	1,3	3,3
Amortissement	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Financement exceptionnel	0,2	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs, net	6,5	5,8	3,3	3,4	2,9	2,9	1,7	-0,8	-2,1	-2,6	-1,9
Système bancaire	6,1	5,5	3,2	3,3	2,9	2,9	1,7	-0,8	-2,1	-2,6	-1,9
BEAC	4,3	3,5	-0,2	-1,5	0,0	-0,1	0,0	0,1	-1,6	-1,0	-0,9
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Utilisation d' allocation DTS	2,4	3,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	1,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	-1,6	-1,0	-0,8
Retraits de dépôts	0,8	0,3	-0,2	-1,5	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1
Banques commerciales	1,9	2,1	3,4	4,7	2,9	3,0	1,6	-0,9	-0,5	-1,6	-1,0
Non bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel (CCRT) <sup>4</sup>	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>											
Fiscalité pétrolière	1,8	0,6	0,8	0,8	1,0	1,0	1,3	1,4	1,6	1,8	1,8
Dépenses primaires	13,9	12,2	12,1	12,0	11,8	12,1	12,0	12,0	12,0	12,4	12,9
Dette publique totale	48,5	51,1	52,9	57,7	53,3	57,3	55,4	50,8	47,3	43,5	42,7
Dette publique intérieure <sup>5</sup>	13,2	18,2	20,3	25,1	22,0	26,1	25,6	22,7	20,6	17,5	15,2

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Dépenses en base caisse.

<sup>2</sup> Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Prêts d'appui budgétaire à déterminer à partir de 2026.

<sup>4</sup> L'allègement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

<sup>5</sup> Y compris la dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés publics.

**Tableau 3. République centrafricaine : comptes monétaires, 2021–2029**  
 (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
(Milliards de FCFA, fin de période)											
Avoirs extérieurs nets	72,0	13,9	-43,5	71,5	-86,2	16,8	-8,3	3,3	82,8	179,0	305,3
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	-11,1	-56,6	-136,5	-4,3	-184,8	-55,6	-74,4	-69,3	-2,7	87,7	208,0
Avoirs extérieurs	291,9	242,6	167,1	298,0	121,1	249,7	235,2	242,5	275,7	344,4	445,4
Passifs extérieurs	303,0	299,2	303,5	302,2	305,9	305,3	309,6	311,8	278,4	256,7	237,5
Allocation DTS	130,0	131,6	137,9	127,9	137,9	127,9	127,9	127,9	130,8	130,8	130,8
Utilisation des ressources du FMI	170,6	166,5	166,8	172,2	169,2	175,6	179,9	182,1	148,7	127,0	107,8
Autres passifs extérieurs	2,4	1,0	-1,2	1,8	-1,2	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Banques commerciales	83,0	70,5	93,0	75,7	98,6	72,4	66,2	72,5	85,5	91,2	97,3
Avoirs intérieurs nets	402,4	528,4	550,2	563,3	607,8	593,2	627,1	649,1	617,9	564,1	523,8
Crédit intérieur	520,2	653,4	679,8	706,2	745,3	766,7	809,6	805,6	775,6	732,3	703,3
Crédit au secteur public	348,3	433,0	488,2	484,9	539,5	534,3	565,2	548,5	504,2	445,3	399,4
Crédits à l'administration centrale (net)	348,3	433,0	488,2	484,9	539,5	534,3	565,2	548,5	504,2	445,3	399,4
BEAC	313,5	366,5	362,6	342,7	363,1	341,5	342,1	344,1	310,3	287,1	264,2
Prêts	115,0	115,0	115,0	115,0	115,0	115,0	112,8	110,7	108,5	106,3	104,1
Utilisation d' allocation DTS	35,0	85,5	86,1	87,7	86,1	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7
Crédits du FMI (net)	170,6	166,5	166,8	172,2	169,2	175,6	179,9	182,1	148,7	127,0	107,8
Dépôts	-7,1	-2,8	-5,3	-32,2	-7,2	-36,8	-38,3	-36,3	-34,6	-33,9	-35,4
Banques commerciales	34,8	66,6	125,6	142,2	176,4	192,8	223,1	204,4	193,9	158,2	135,2
Crédit à l'économie	171,9	220,3	191,7	221,2	205,8	232,4	244,4	257,1	271,4	287,0	303,9
Entreprises publiques	11,9	18,3	11,9	10,2	11,9	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Secteur privé	160,1	202,1	179,8	211,0	194,0	222,2	234,2	246,8	261,2	276,8	293,7
Autres postes (net)	-117,9	-125,0	-129,6	-142,8	-137,5	-173,5	-182,5	-156,5	-157,6	-168,3	-179,5
Monnaie et quasi-monnaie	477,1	488,9	506,7	524,4	521,6	548,2	603,1	624,6	662,5	711,5	765,9
Monnaie	239,1	254,8	266,1	270,6	272,3	280,9	311,9	321,8	338,7	347,6	364,8
Dépôts	238,0	234,1	240,7	253,7	249,3	267,2	291,2	302,8	323,7	363,9	401,1
Dépôts à vue	163,3	158,8	159,3	171,8	163,1	178,7	196,0	201,0	215,4	239,9	259,9
Dépôts à terme et d'épargne	74,7	75,3	81,3	81,9	86,3	88,5	95,2	101,8	108,4	124,0	141,2
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)											
Avoirs extérieurs nets	-18,9	-80,6	124,8	412,3	98,0	-76,5	-149,2	-139,5	2440,7	116,2	70,6
Avoirs intérieurs nets	22,8	31,3	8,3	6,6	10,5	5,3	5,7	3,5	-4,8	-8,7	-7,1
Base monétaire	2,5	4,1	7,9	5,9	6,1	5,6	5,3	7,7	7,1	6,8	6,7
Crédit à l'économie	-2,2	28,2	13,0	0,4	7,4	5,1	5,2	5,2	5,6	5,8	5,9
Entreprises publiques	39,6	54,0	0,0	-44,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur privé	-4,3	26,2	14,0	4,4	7,9	5,3	5,4	5,4	5,8	6,0	6,1
<i>Pour mémoire :</i>											
AIN de la banque centrale (en milliards de FCFA)	292,6	349,8	461,1	314,7	529,2	383,2	419,3	440,6	400,5	336,9	245,0
Base monétaire (en milliards de FCFA)	281,5	293,2	324,6	310,4	344,4	327,7	344,9	371,3	397,8	424,6	453,0
PIB nominal (milliards de FCFA)	1432,4	1530,6	1651,1	1594,8	1751,9	1714,5	1842,5	1983,5	2125,0	2268,5	2419,8
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)											
Fin de période	3,0	3,1	3,3	3,0	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2

Source : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2021–2029**  
(en milliards de francs CFA)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
	(Milliards de FCFA)										
Solde des transactions courantes	-158,7	-195,1	-142,3	-143,9	-145,9	-147,6	-128,2	-99,7	-84,2	-66,6	-94,9
Solde des biens	-221,9	-257,1	-236,1	-229,7	-235,5	-232,9	-227,2	-237,5	-229,2	-229,7	-219,3
Exportations, f.à.b.	91,4	104,9	120,2	119,6	131,3	136,7	157,1	176,3	209,1	249,1	297,1
dont: diamants	6,9	9,6	13,8	13,8	19,7	17,9	23,6	28,6	35,6	44,6	56,2
dont: produits du bois	48,3	47,8	54,6	54,6	56,6	63,9	71,9	78,4	99,4	117,0	138,2
Importations, f.à.b.	-313,3	-362,0	-356,3	-349,3	-366,8	-369,7	-384,3	-413,8	-438,3	-478,8	-516,4
dont : produits pétroliers	-88,0	-107,3	-84,5	-83,7	-85,8	-88,3	-89,9	-92,2	-95,8	-108,7	-116,0
Services (net)	-39,2	-49,0	-47,8	-48,1	-59,0	-66,8	-76,3	-69,5	-76,0	-74,6	-72,5
Crédit	104,7	105,2	116,7	116,5	116,7	116,5	131,0	141,5	149,5	158,4	166,1
Débit	-143,9	-154,2	-164,6	-164,6	-175,7	-183,2	-207,3	-210,9	-225,5	-233,0	-238,6
Revenus (nets)	-1,2	-1,9	-6,8	-6,8	-7,5	-7,9	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0
Crédit	13,2	13,3	13,4	13,3	13,6	13,5	14,2	14,7	15,3	15,8	16,4
Débit	-14,4	-15,2	-20,1	-20,1	-21,0	-21,5	-20,2	-20,7	-21,3	-21,8	-22,4
Transferts (nets)	103,6	113,0	148,3	140,6	156,1	160,0	181,3	213,3	227,0	243,8	202,9
Privés	76,8	82,3	91,0	91,1	103,7	102,6	108,0	113,6	119,4	125,6	132,1
Officiels	26,9	30,7	57,3	49,6	52,4	57,4	73,3	99,8	107,6	118,2	70,8
dont: Programme	0,0	0,0	24,0	18,1	17,1	23,4	36,6	60,0	65,0	73,0	23,0
Compte de capital	69,8	69,2	81,0	78,4	73,2	71,6	83,4	83,4	83,5	81,9	79,9
Dons-projet	69,8	69,2	81,0	78,4	73,2	71,6	83,4	83,4	83,5	81,9	79,9
Autres transferts (remise de dette)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	89,7	6,2	19,0	19,0	19,4	19,1	19,0	28,2	63,6	75,1	135,3
Investissements directs	3,0	15,0	23,5	23,5	24,5	24,5	25,5	28,3	34,6	40,2	45,3
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	86,7	-8,8	-4,5	-4,5	-5,1	-5,4	-6,5	-0,1	29,1	34,9	90,0
Secteur public (net)	91,7	1,2	0,5	0,5	-0,1	-0,4	-1,5	9,9	34,1	39,9	95,0
Décaissement au titre de projets	8,8	7,5	7,0	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4
Décaissement au titre de programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	30,0	30,0	80,0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-5,6	-6,3	-6,5	-6,5	-10,1	-10,4	-13,4	-13,7	-13,9	-13,1	-10,5
Autorités monétaires (allocation de DTS)	88,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux à court terme	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,8	-119,6	-42,3	-46,5	-53,2	-56,9	-25,8	12,0	62,9	90,4	120,2
Financements identifiés	-89,4	119,6	42,3	46,5	53,2	56,9	25,9	-12,8	-62,9	-90,4	-120,2
Crédit net du FMI	14,2	-1,7	10,5	10,6	8,4	9,8	11,8	-4,2	-29,3	-21,7	-19,2
Achat de crédits au FMI	-18,8	0,0	-24,5	-24,8	-29,0	-30,9	-38,8	-26,3	0,0	0,0	0,0
Rachats au FMI	4,6	1,7	14,1	14,2	20,6	21,1	27,1	30,5	29,3	21,7	19,2
Autres réserves ( - = augmentation)	-109,3	119,9	33,0	37,0	45,9	48,3	14,5	-7,4	-33,2	-68,7	-101,0
Financement exceptionnel	5,7	1,5	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-0,4	-1,3	-0,4	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	2,2	-0,7	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-0,4	-0,4	-0,4	0,0	0,0
Autres financements exceptionnels (CCRT) <sup>1</sup>	3,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement de la dette ( - = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins résiduels de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>											
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	1,8	-8,4	14,7	14,4	7,9	6,8	7,5	2,8	11,8	2,0	3,4
Prix unitaire des exportations	16,7	11,9	5,1	4,6	3,8	2,1	5,7	6,4	8,6	3,9	4,0
Prix unitaire des importations	14,6	22,2	-8,3	-8,6	-3,9	-4,4	-1,7	3,4	-2,9	1,9	0,6
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-11,1	-12,7	-8,6	-9,0	-8,3	-8,6	-7,0	-5,0	-4,0	-2,9	-3,9
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	4,9	4,5	4,9	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3
PIB nominal (milliards de FCFA)	1432	1531	1651	1595	1752	1714	1842	1984	2125	2269	2420

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> L'allègement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

**Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2021–2029**  
(en pourcentage du PIB)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
	(Pourcentage du PIB)										
Solde des transactions courantes	-11,1	-12,7	-8,6	-9,0	-8,3	-8,6	-7,0	-5,0	-4,0	-2,9	-3,9
Solde des biens	-15,5	-16,8	-14,3	-14,4	-13,4	-13,6	-12,3	-12,0	-10,8	-10,1	-9,1
Exportations, f.à.b.	6,4	6,9	7,3	7,5	7,5	8,0	8,5	8,9	9,8	11,0	12,3
dont: diamants	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1	1,0	1,3	1,4	1,7	2,0	2,3
dont: produits du bois	3,4	3,1	3,3	3,4	3,2	3,7	3,9	4,0	4,7	5,2	5,7
Importations, f.à.b.	-21,9	-23,7	-21,6	-21,9	-20,9	-21,6	-20,9	-20,9	-20,6	-21,1	-21,3
dont : produits pétroliers	-6,1	-7,0	-5,1	-5,2	-4,9	-5,2	-4,9	-4,6	-4,5	-4,8	-4,8
Services (net)	-2,7	-3,2	-2,9	-3,0	-3,4	-3,9	-4,1	-3,5	-3,6	-3,3	-3,0
Crédit	7,3	6,9	7,1	7,3	6,7	6,8	7,1	7,1	7,0	7,0	6,9
Débit	-10,0	-10,1	-10,0	-10,3	-10,0	-10,7	-11,2	-10,6	-10,6	-10,3	-9,9
Revenus (nets)	-0,1	-0,1	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2
Crédit	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Débit	-1,0	-1,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,3	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0	-0,9
Transferts (nets)	7,2	7,4	9,0	8,8	8,9	9,3	9,8	10,8	10,7	10,7	8,4
Privés	5,4	5,4	5,5	5,7	5,9	6,0	5,9	5,7	5,6	5,5	5,5
Officiels	1,9	2,0	3,5	3,1	3,0	3,3	4,0	5,0	5,1	5,2	2,9
dont: Programme	0,0	0,0	1,5	1,1	1,0	1,4	2,0	3,0	3,1	3,2	1,0
Compte de capital	4,9	4,5	4,9	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3
Dons-projets	4,9	4,5	4,9	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3
Autres transferts (remise de dette)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	6,3	0,4	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,4	3,0	3,3	5,6
Investissement direct	0,2	1,0	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6	1,8	1,9
Investissement de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	6,1	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	0,0	1,4	1,5	3,7
Secteur public (net)	6,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,5	1,6	1,8	3,9
Décaissement au titre de projets	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,4	0,8	1,0	1,1
Décaissement au titre de programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	1,4	1,3	3,3
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,4
Autres flux à court terme	-0,3	-0,7	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,1	-7,8	-2,6	-2,9	-3,0	-3,3	-1,4	0,6	3,0	4,0	5,0
Financements identifiés	-6,2	7,8	2,6	2,9	3,0	3,3	1,4	-0,6	-3,0	-4,0	-5,0
Crédit net au FMI	1,0	-0,1	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6	-0,2	-1,4	-1,0	-0,8
Achat de crédits au FMI	-1,3	0,0	-1,5	-1,6	-1,7	-1,8	-2,1	-1,3	0,0	0,0	0,0
Rachats au FMI	0,3	0,1	0,9	0,9	1,2	1,2	1,5	1,5	1,4	1,0	0,8
Autres réserves ( - = augmentation)	-7,6	7,8	2,0	2,3	2,6	2,8	0,8	-0,4	-1,6	-3,0	-4,2
Financement exceptionnel	0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements exceptionnels (CCRT) <sup>1</sup>	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement de la dette ( - = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins résiduels de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	1,8	-8,4	14,7	14,4	7,9	6,8	7,5	2,8	11,8	2,0	3,4
Prix unitaire des exportations	1,2	0,8	0,3	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2
Prix unitaire des importations	1,0	1,5	-0,5	-0,5	-0,2	-0,3	-0,1	0,2	-0,1	0,1	0,0
PIB nominal (milliards de FCFA)	1432	1531	1651	1595	1752	1714	1842	1984	2125	2269	2420

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> L'allègement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

**Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2021–2029**  
(milliards de FCFA)

	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	FEC 1ère revue	Proj.	FEC 1ère revue	Proj.	Projections				
<b>1. Besoins de financement totaux</b>	278,3	83,2	153,9	145,7	147,7	154,2	190,7	211,2	225,6	243,1	248,6
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	158,7	195,1	166,3	162,0	163,0	171,0	164,8	159,7	149,2	139,6	117,9
Amortissement de la dette	5,6	6,3	6,5	6,5	10,1	10,4	13,4	13,7	13,9	13,1	10,5
Remboursement au FMI	4,6	1,7	14,1	14,2	20,6	21,1	27,1	30,5	29,3	21,7	19,2
Variations des autres réserves	109,3	-119,9	-33,0	-37,0	-45,9	-48,3	-14,5	7,4	33,2	68,7	101,0
<b>2. Financement disponible total</b>	165,2	81,7	106,5	103,9	102,7	101,1	115,7	111,3	132,1	141,1	146,6
Transferts de capitaux	69,8	69,2	81,0	78,4	73,2	71,6	83,4	83,4	83,5	81,9	79,9
Investissement direct étranger (net)	3,0	15,0	23,5	23,5	24,5	24,5	25,5	28,3	34,6	40,2	45,3
Investissement de portefeuille (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Financement de la dette	8,8	7,5	7,0	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4
Secteur public	8,8	7,5	7,0	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4
Allocation DTS	88,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées nettes de capitaux	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0
<b>3. Écart de financement</b>	113,1	1,5	47,4	41,8	45,0	53,1	75,0	99,8	93,6	102,0	102,0
<b>4. Sources de financement attendues</b>	0,0	0,0	24,0	18,1	17,1	23,4	36,6	75,0	95,0	103,0	103,0
dont : Appui budgétaire (dons) <sup>1</sup>	0,0	0,0	24,0	18,1	17,1	23,4	36,6	60,0	65,0	73,0	23,0
dont : Appui budgétaire (prêts) <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	30,0	30,0	80,0
<b>5. Besoin de financement résiduel</b>	113,1	1,5	23,4	23,7	27,9	29,7	38,4	24,8	-1,4	-1,0	-1,0
Financement FMI FEC	18,8	0,0	24,5	24,8	29,0	30,9	38,8	26,3	0,0	0,0	0,0
FCR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds fiduciaire ARC <sup>3</sup>	3,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
G20 DSSI <sup>4</sup>	2,2	-0,7	-1,1	0,0	-1,1	-1,1	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0
Financement non identifié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les perspectives de financement de la Banque mondiale sont bonnes pour le reste de la période couverte par le programme, à condition que la République centrafricaine présente des résultats satisfaisants dans le cadre des opérations du FMI et de la Banque mondiale, que les réformes progressent et que le pays réponde aux préoccupations concernant l'emploi des ressources budgétaires pour les dispositifs de sécurité qui ont conduit à l'arrêt de l'aide budgétaire.

<sup>2</sup> Prêts d'appui budgétaire à déterminer.

<sup>3</sup> L'allègement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

<sup>4</sup> Dans le cadre de l'initiative du G20 de suspension du service de la dette (ISSD), les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus entre mai et décembre 2021 ont été reportés à 2022-2028.

**Tableau 6. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, 2016–2023**  
(en pourcentage)

Concept	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Adéquation des fonds propres</b>								
Fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risques	32,0	34,3	28,5	30,3	23,9	21,0	23,5	18,9
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	16,1	17,7	15,1	15,9	13,8	13,9	14,0	11,1
<b>Qualité des actifs</b>								
Créances improductives/total des prêts	26,2	25,1	17,6	16,1	17,5	13,9	14,5	16,2
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	24,2	8,2	6,2	14,6	12,9	10,7	12,8	....
<b>Bénéfices et rentabilité</b>								
Résultat net / moyenne des actifs (rendement de l'actif)	0,2	0,7	1,7	1,7	0,0	1,1	1,5	0,6
Résultat net / moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	0,3	3,0	6,9	7,6	0,1	6,2	8,3	3,8
Charges hors intérêts/revenu brut	81,3	85,2	90,5	78,9	71,5	82,2	....	....
<b>Liquidité</b>								
Actifs liquides/total des actifs	31,9	30,7	29,9	26,3	32,2	26,9	28,3	25,7
Actifs liquides/passifs à court terme	219,6	227,4	198,6	165,8	202,0	162,2	151,8	146,1

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

<sup>1</sup> Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

<sup>2</sup> Le rendement du capital est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

**Tableau 7. République centrafricaine : accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord au titre de la FEC (augmentation incluse)**

Conditions de décaissement	Date	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	% de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme	28 avril 2023	11,30 Mio DTS	10,14
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	30 octobre 2023	19,17 Mio DTS	17,21
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	30 avril 2024	18,60 Mio DTS	16,70
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	30 octobre 2024	19,15 Mio DTS	17,19
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	30 avril 2025	24,07 Mio DTS	21,61
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	30 octobre 2025	23,19 Mio DTS	20,81
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	30 avril 2026	32,00 Mio DTS	28,73
<b>Total</b>		<b>147,48 Mio DTS</b>	<b>132,39</b>

Note: La quote-part de la RCA se monte à 111,4 millions de DTS.

**Tableau 8. République centrafricaine : critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et d'objectifs indicatifs (OI) proposés, 2023–25**  
(milliards de FCFA ; montant cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	Fin-Juin 2023				Fin-Septembre 2023				Fin-Décembre 2023				Fin-Mars 2024	Fin-Juin 2024		Fin-Septembre 2024		Fin-Décembre 2024		Fin-Mars 2025	Fin-Juin 2025	
	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs ajustés <sup>5</sup>	Réalisation	Observation	Objectifs indicatifs	Objectifs indicatifs ajustés <sup>5</sup>	Réalisation	Observation	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs ajustés <sup>7</sup>	Réalisation	Observation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation quantitatifs (Actuels)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs (Actuels)	Objectifs indicatifs (Proposés)	Critères de réalisation quantitatifs (Actuels)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs (Proposés)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>																						
Financement intérieur net de l'Etat (plafond, total cumulé de l'année)	11,0	29,0	37,2	Non atteint	28,0	46,0	62,5	Non atteint	57,0	62,9	55,8	Atteint	18,0	30,0	30,0	40,0	40,0	55,0	55,0	15,0	17,0	
Recettes intérieures de l'Etat (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	62,0	--	67,4	Atteint	96,0	--	96,8	Atteint	130,0	--	132,5	Atteint	34,0	75,0	75,0	115,0	115,0	155,0	155,0	39,0	80,0	
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-24,0	--	-26,5	Non atteint	-35,0	--	-51,5	Non atteint	-64,0	--	-58,3	Atteint	-13,0	-22,0	-22,0	-33,0	-33,0	-50,0	-50,0	-10,0	-17,0	
<b>Critères de réalisation continus</b>																						
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'Etat (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0,0	--	1,1 <sup>5</sup>	Non atteint	0,0	--	1,8	Non atteint	0,0	--	2,9	Non atteint	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Objectifs indicatifs</b>																						
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>6</sup>	8,0	--	4,5	Non atteint	17,0	--	8,1	Non atteint	22,0	--	10,4	Non atteint	4,0	8,0	8,0	17,0	17,0	22,0	22,0	4,0	8,0	
Dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles (plafond, total cumulé pour l'année)	2,5	--	13,2 <sup>7</sup>	Non atteint	4,0	--	19,1	Non atteint	5,0	--	23,6	Non atteint	2,0	5,0	5,0	7,0	7,0	8,0	8,0	2,0	5,0	
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat (plafond, total cumulé pour l'année)	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	
<b>Pour mémoire :</b>																						
Appui budgétaire	18,0	--	0,0		18,0	--	0,0		24,0	--	18,1		0,0	6,3	6,0	11,1	12,3	17,1	23,4	0,0	15,0	
Recettes de privatisation	0,0	--	1,9		0,0	--	1,9		1,9	--	1,9		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est défini comme étant la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent. Pour 2023, l'évaluation commence le 1<sup>er</sup> mai pour être en conformité avec l'approbation du programme, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier comme dans les publications précédentes. À partir de 2024, l'évaluation commencera le 1<sup>er</sup> janvier.

<sup>4</sup> Contractée ou garantie par l'État.

<sup>5</sup> Actualisé pour refléter les données révisées.

<sup>6</sup> Les dépenses sociales sont définies comme étant les dépenses publiques (hors salaires) financées sur ressources intérieures dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

<sup>7</sup> Les plafonds des financements publics intérieurs nets à la fin juin 2023 et à la fin septembre 2023 ont été corrigés pour tenir compte du retard du décaissement de la Banque mondiale.

<sup>8</sup> Le plafond des financements publics intérieurs nets à fin décembre 2023 a été corrigé pour tenir compte du retard du décaissement de la Banque africaine de développement.

**Tableau 8b. République centrafricaine : critère de réalisation continu standard dans le cadre de l'accord au titre de la FEC**

- Ne pas imposer de restrictions sur les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes, ou intensifier celles existantes,
- Ne pas instaurer de pratiques de change multiples ou modifier celles existantes,
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux qui ne sont pas conformes à l'article VIII, et
- Ne pas imposer de restrictions aux importations pour des motifs de balance des paiements, ou intensifier celles existantes.

**Tableau 9. République centrafricaine : mesures préalables et repères structurels**

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS) potentiels	Calendrier	Statut
<b>Action Préalable</b>	Assurer i) la publication sur les sites internet des ministères de l'énergie ou des finances des structures de prix des carburants par marketeur et par voie d'importation ; ii) l'introduction d'une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence ; iii) la modification des composantes fiscales et parafiscales en cohérence avec le plan d'action sur les carburants. Jusqu'au 24 juillet 2024, le 10 de chaque mois sera la date limite pour publier en ligne les structures de prix des carburants applicables aux transactions du mois précédent. Si ce délai n'est pas respecté, les structures de prix des carburants du mois précédent seront automatiquement appliquées. Ces changements devront être reflétés de manière transparente en tant qu'amendements au décret présidentiel n°18.295 qui réglemente les prix des importations de carburant.	5 jours avant la date du conseil pour la deuxième revue du programme FEC	Nouveau, en cours
	Prendre des mesures pour égaliser les conditions de concurrence dans le secteur des carburants en veillant à ce que tous les importateurs déposant à la SOCASP suivent les règles de fonctionnement établies par le décret n°12.019 et le décret n°18.295. En particulier, tous les importateurs devraient i) être enregistrés en tant que contribuables centrafricains et établir un bureau local, ii) adopter le nouveau mécanisme de prix prospectif conforme au plan d'action, iii) obtenir une licence pour importer des carburants uniquement en République Centrafricaine; et iv) s'engager par écrit à importer au moins 80 % du total des produits pétroliers par le fleuve.	5 jours avant la date du conseil pour la deuxième revue du programme FEC	Nouveau, en cours
<b>Améliorer la collecte des revenus domestiques</b>	Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Atteint
	Opérationnalisation du module de croisement des données du nouveau système informatique de la DGID et interconnection avec le système informatique des douanes (Sydonia World)	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Atteint
	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	RS <b>troisième</b> revue (Octobre 2024)	En cours
	A partir du 25 juillet 2024, publier sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances de nouvelles structures de prix des carburants le 25 de chaque mois pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Les nouvelles structures de prix des carburants seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. Cette action continue devrait se traduire de manière transparente par des modifications au décret présidentiel n° 18.295, qui régit les prix des importations de carburant.	<b>RS continu, monitoré dès le 25 juillet 2024</b>	Nouveau
	Adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, par le biais d'un décret ministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie, avec un corridor permettant aux prix à la pompe de fluctuer en fonction des variations des prix internationaux du pétrole.	RS <b>quatrième</b> revue (Avril 2025)	Nouveau
	Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans l'équation du prix du carburant.	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Atteint
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	RS <b>troisième</b> revue (Octobre 2024)	En cours
<b>Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance</b>	Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Atteint
	Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la Cour des Comptes, en accord avec les recommandations du FMI	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Non atteint (mis en œuvre avec retard)
	Adopter un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques.	RS <b>deuxième</b> revue (Avril 2024)	Atteint
	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés	RS <b>troisième</b> revue (Octobre 2024)	En cours
	Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine	RS <b>troisième</b> revue (Octobre 2024)	En cours
<b>Gestion des Finances Publiques</b>	Rendre effective l'utilisation systématique du logiciel SIM_Ba par tous les agents chargés de la fonction comptable à l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en leur fournissant le matériel informatique nécessaire ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires de ce logiciel.	RS <b>troisième</b> revue (Novembre 2024)	Nouveau

Note : Les passages grisés se rapportent aux nouvelles actions préalables et aux nouvelles propositions de repères structurels.

**Tableau 10. République centrafricaine : programme d'emprunt extérieur**

<b>Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État</b>	Volume de la nouvelle dette, millions \$ 1/	Valeur actuelle de la nouvelle dette, millions \$ 1/
<b>Sources de financement par l'emprunt</b>	<b>16,4</b>	<b>7,5</b>
Dette concessionnelle, dont 2/	16,4	7,5
Dette multilatérale	7,4	2,8
Dette bilatérale	9,0	4,8
Dette non-concessionnelle dont 2/	0,0	0,0
Dette semi-concessionnelle 3/		
Dette commerciale 4/	0,0	0,0
<b>Affectation du financement par l'emprunt</b>	<b>16,4</b>	<b>7,5</b>
Infrastructures		
Financement du budget	16,4	7,5
<i>Postes pour mémoire</i>		
Projections indicatives		
Année 2	19,4	6,1
Année 3	38,8	10,2

<sup>1/</sup> Nouvelle dette contractée et garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chacun des prêts et en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme.

<sup>2/</sup> Dette ayant un élément de don supérieur au seuil minimum. Ce minimum est généralement de 35 %, mais pourrait être fixé à un niveau supérieur.

<sup>3/</sup> Dette avec un élément de don positif inférieur au seuil minimum établi.

<sup>4/</sup> Dette ne présentant pas d'élément de don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale/faciale.

**Tableau 11. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser  
le FMI, 2023-2033**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>											
(millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	23,4	14,8	8,5	6,1	5,0
Commissions et intérêts	5,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
<b>Obligations envers le FMI sur la base de crédit existant et prospectif</b>											
(millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	25,3	24,8	28,7	29,5	28,4
Commissions et intérêts	5,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
<b>Obligations envers le FMI sur la base de crédit existant et prospectif</b>											
(milliards de francs CFA)											
Principal	14,2	21,1	27,1	30,5	29,4	21,7	20,8	20,4	23,6	24,3	23,4
Commissions et intérêts	3,3	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
<b>Outstanding IMF Credit</b>											
Millions de DTS											
Milliards de francs CFA	175,7	186,3	199,2	195,0	165,6	143,9	123,1	102,7	79,1	54,8	31,4
Pourcentage des recettes de l'État	132,5	117,9	110,5	93,6	71,3	55,1	44,1	34,0	24,9	16,3	8,8
Pourcentage des exportations de biens et services	74,4	73,6	69,1	61,4	46,2	35,3	26,6	20,9	14,8	9,7	5,6
Pourcentage du service de la dette	431,3	367,7	331,6	383,6	274,5	315,0	285,5	215,6	156,3	101,7	54,8
Pourcentage du PIB	11,0	10,9	10,8	9,8	7,8	6,3	5,1	3,9	2,9	1,9	1,0
Pourcentage de la quote-part	193,5	204,3	217,1	212,6	180,6	156,9	134,2	112,0	86,2	59,7	34,3
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	30,5	37,8	47,3	32,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	23,0	32,1	39,4	43,5	42,1	32,8	31,7	31,3	35,1	36,0	34,8
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1594,8	1714,5	1842,5	1983,5	2125,0	2268,5	2419,8	2620,0	2771,2	2931,4	3100,9
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	236,1	253,2	288,1	317,7	358,7	407,4	463,2	490,6	535,6	564,2	566,0
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	132,5	158,0	180,3	208,3	232,2	261,1	279,0	302,2	317,7	336,0	355,4
Service de la dette (milliards de francs CFA)	40,7	50,7	60,1	50,8	60,3	45,7	43,1	47,6	50,6	53,9	57,4
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4

Source : projections des services du FMI. L'augmentation proposée est incluse dans le crédit existant et futur.

## Annexe I. Sauvegardes renforcées et capacité à rembourser le Fonds

**1. La capacité à rembourser le Fonds reste faible et ne deviendra suffisante qu'après une mise en œuvre réussie des réformes exposées dans le programme.** Ces réformes devraient réduire les risques liés au programme et au financement, atténuant ainsi les risques pesant sur la capacité à rembourser le Fonds, et portant la capacité de remboursement à un niveau suffisant.

- Les engagements de la République centrafricaine auprès des créanciers multilatéraux, en particulier le FMI et la Banque mondiale, sont exceptionnellement élevés. À la fin de 2023, la part de la dette multilatérale de la République centrafricaine représentait 55 % de sa dette publique extérieure totale, la dette auprès du FMI représentant 60 % de la dette multilatérale totale et celle auprès de la Banque mondiale 26 %. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE représentent 25 % du stock total de la dette extérieure. L'encours de crédit de la République centrafricaine auprès du FMI et les obligations totales envers le Fonds sont sensiblement plus élevés que ceux du groupe de comparaison des pays admissibles au concours du fonds fiduciaire RPC pour tous les indicateurs clés, y compris les indicateurs de liquidité, en raison de l'augmentation du service de la dette envers le Fonds au cours des quatre prochaines années.
- Avec l'augmentation proposée dans le cadre des accords au titre de la FEC, l'encours total des crédits auprès du Fonds augmentera légèrement en proportion de la dette extérieure par rapport au PIB pendant la durée du programme, suivi, ensuite, d'une baisse progressive à moyen terme. Le service de la dette envers le Fonds par rapport au service total de la dette extérieure augmenterait légèrement, puisque les remboursements au Fonds devraient augmenter à moyen terme, pour culminer en 2026 à environ 37 millions de DTS (environ 11 % des exportations de biens et de services, et environ 18 % des recettes hors dons, voir graphique 3). Ces niveaux relativement élevés du service programmé de la dette à l'égard du Fonds font peser des risques sur la capacité de remboursement à moyen terme.
- L'un des principaux objectifs du programme actuel de la République centrafricaine soutenu par le Fonds est de réduire les vulnérabilités liées à la dette. L'évaluation de la République centrafricaine fait état d'un risque élevé de surendettement principalement en raison de ses obligations de service de la dette extérieure à court et moyen terme, deux des indicateurs de service de la dette extérieure et l'indicateur de la dette globale se situant au-dessus des seuils respectifs de l'AVD dans le scénario de référence. Ces vulnérabilités seront réduites à moyen terme, au fur et à mesure que les réformes du programme se mettront en place, comme l'indique la trajectoire descendante des cinq indicateurs de charge de la dette sur la durée du programme, étayées par des ajustements budgétaires et des limites au recours aux emprunts non concessionnels.

**2. Les risques de détérioration de la capacité à rembourser le Fonds sont liés à un rythme de réformes plus lent que prévu, des catastrophes naturelles, une aggravation de l'insécurité, ainsi que des difficultés à mobiliser des recettes intérieures.** Toutefois, ces risques sont atténués

par la forte collaboration des autorités avec le Fonds, par leur engagement ferme à l'égard des objectifs du programme, ainsi que par plusieurs autres facteurs décrits dans les documents de la demande de programme

Annexe II : Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<b>Risques conjoncturels</b>				
<b>Intensification des conflits régionaux.</b> L'escalade ou l'élargissement du conflit à Gaza et en Israël, la guerre que la Russie mène en l'Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux, ou des incidents terroristes perturbent le commerce international (énergie, denrées alimentaires, tourisme, chaînes d'approvisionnement, etc.), les envois de fonds, l'investissement direct étranger, les flux financiers et les systèmes de paiement et amplifient les flux de réfugiés.	<b>Élevée</b>	<b>Court terme</b>	<b>Élevée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, y compris celles liées aux chocs météorologiques, peuvent entraîner une hausse des prix des importations essentielles telles que les carburants et le blé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin d'éviter les attentes de subvention et de préserver les recettes essentielles. Introduire des mesures ciblées pour atténuer les incidences du choc, par exemple en élargissant le filet de sécurité sociale. Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires, y compris le PAM.</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient substantiellement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective effectuée par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus rapproché (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<p><b>Volatilité des cours des produits de base.</b> Une succession de perturbations de l'offre (en raison notamment de conflits, de restrictions à l'exportation et de décisions prises par l'OPEP+) et de fluctuations de la demande causent une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des répercussions transfrontalières ainsi qu'une instabilité sociale et économique.</p>	<b>Élevée</b>	<b>Court terme</b>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La hausse des prix de l'énergie alimenterait l'inflation et accentuerait les tensions budgétaires, compte tenu des prix fixes à la pompe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin d'éviter les attentes de subvention et de préserver les recettes essentielles.</li> <li>Introduire des mesures ciblées pour atténuer les incidences du choc, par exemple en élargissant le filet de sécurité sociale.</li> <li>Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires, y compris le PAM.</li> </ul>
<p><b>Ralentissement brutal à l'échelle mondiale.</b> Les facteurs de risque mondiaux et particuliers entraînent un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans certains pays, de graves répercussions par les échanges commerciaux et les circuits financiers, et une fragmentation des marchés, provoquant des coups d'arrêt brutaux dans les pays émergents et les pays en développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Chine</b> : une contraction plus nette que prévu dans le secteur immobilier freine la demande privée, resserre encore les finances des administrations locales et se traduit par des pressions désinflationnistes et des chaînes de réaction macrofinancières défavorables.</li> <li><b>Europe</b> : les retombées de plus en plus marquées de la guerre que la Russie mène en l'Ukraine, les perturbations de l'offre, le durcissement des conditions financières et les corrections sur le marché immobilier exacerbent le ralentissement de l'économie.</li> <li><b>États-Unis</b> : sur fond de pénuries de main-d'œuvre, l'inflation reste élevée, ce qui incite la Réserve fédérale à maintenir des taux plus élevés plus longtemps et qui se traduit par une correction plus brusque des marchés financiers, du logement et de l'immobilier commercial.</li> </ul>	<p><b>Moyenne</b></p> <p><b>Moyenne</b></p> <p><b>Moyenne</b></p> <p><b>Moyenne</b></p>		<p><b>Moyenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le ralentissement mondial pourrait entraîner une baisse de la demande, un ralentissement des envois de fonds et une diminution des flux financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les réformes dans le secteur des carburants et améliorer la mobilisation des recettes pour permettre l'investissement dans les domaines prioritaires. Tirer parti du marché régional pour accroître les échanges et les investissements.</li> </ul>

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<p><b>Mauvais calibrage de la politique monétaire.</b> Face à une grande incertitude économique, les principales banques centrales assouplissent prématurément leur politique, entravant la désinflation, ou au contraire maintiennent une orientation restrictive plus longtemps qu'elles ne le devraient, entraînant de brusques corrections sur les marchés financiers et éroasant la crédibilité des banques centrales.</p>	Moyenne	Court à moyen terme	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prudence budgétaire dans le cadre d'un engagement actif avec les détenteurs d'obligations afin de réduire les coûts d'emprunt et de garantir les échéances de la dette à plus long terme.</li> </ul>
<p><b>Instabilité financière systémique.</b> Sur fond de ralentissement économique et d'incertitude politique (en raison, par exemple, d'élections), des taux d'intérêt et des primes de risque élevées, conjugués à des réévaluations d'actifs, provoquent une déstabilisation des marchés avec des effets de contagion entre pays et des réactions macrofinancières en chaîne défavorables qui touchent les banques fragiles et les institutions non bancaires.</p>	Moyenne		Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prudence budgétaire dans le cadre d'un engagement avec les détenteurs d'obligations afin de réduire les coûts d'emprunt et de garantir les échéances de la dette à plus long terme.</li> </ul>
<p><b>Surendettement souverain.</b> Le niveau élevé des taux d'intérêts mondiaux, un ralentissement de la croissance dans les pays avancés, des dépenses budgétaires insuffisamment financées et/ou une gestion désordonnée de la dette dans certains pays émergents et pays en développement entraînent un effet de domino sur d'autres pays très endettés, amplifié par l'interdépendance banques-État, provoquant des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque et une perte d'accès au marché.</p>	Moyenne		Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication régulière avec la COBAC pour surveiller activement la santé des systèmes bancaires de la RCA et de la CEMAC, et leur capacité à continuer à financer l'administration centrale.</li> </ul>

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<p><b>Mécontentement social.</b> L'inflation élevée, les pertes de revenu réel, les répercussions des conflits (notamment les migrations), le creusement des inégalités et les élections contestées entraînent des troubles sociaux et inspirent des mesures populistes aux effets néfastes. Ceci amplifie les déséquilibres, freine la croissance, et provoque une incertitude quant aux politiques à mener et une révision du risque par le marché.</p>	Moyenne		<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation du coût de la vie due à la hausse de l'inflation et à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement pourrait être à l'origine de tensions et de troubles sociaux accrus.</li> <li>Si la rupture de la chaîne d'approvisionnement est liée à un choc météorologique, ses conséquences sur le niveau de vie seront plus graves. Les troubles sociaux pourraient donc être plus graves qu'ils ne le seraient autrement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la coopération avec les organisations internationales pour soutenir les programmes sociaux. Il convient également de prêter attention à l'évolution du climat social et d'apporter des solutions pour apaiser les tensions.</li> </ul>
<b>Risques structurels</b>				
<p><b>Approfondissement de la fragmentation géoéconomique.</b> Des conflits plus larges, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une nouvelle configuration moins efficace des échanges commerciaux et des IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, des incertitudes politiques, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse des coûts logistiques et des intrants, de l'instabilité financière, la fracture des systèmes monétaires et financiers mondiaux et un affaiblissement de la croissance.</p>	Élevée	Court à moyen Terme	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement actif avec les partenaires de développement sur le financement du développement, y compris l'appui budgétaire.</li> </ul>

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<p><b>Cybermenaces.</b> Les cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques et les prestataires de services (y compris la monnaie numérique et les cryptoactifs) ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.</p>	<p>Moyenne</p>		<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuer les risques liés à tous les projets de cryptoactifs de la République centrafricaine, en collaboration avec les autorités monétaires et réglementaires de la CEMAC.</li> </ul>
<p><b>Phénomènes climatiques extrêmes.</b> Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des perturbations de l'offre, une croissance plus faible et une instabilité financière.</p>	<p>Moyenne</p>		<p>Élevée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un choc climatique peut avoir des effets cumulés sur la stabilité sociale et politique de la République centrafricaine, sur la dynamique des réformes et sur le contexte général de la sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir l'engagement avec les partenaires du développement pour renforcer les infrastructures de la République centrafricaine contre les chocs climatiques et promouvoir la diversification économique.</li> <li>• Continuer à faire preuve de prudence budgétaire pour permettre aux autorités de réagir rapidement en cas d'événements climatiques.</li> </ul>
<p><b>Transition énergétique désordonnée.</b> La transition désordonnée vers la neutralité carbone (notamment en raison de pénuries de métaux essentiels) et l'incertitude liée à la politique climatique entraînent des perturbations de l'offre, des actifs irrécupérables, la volatilité des marchés ainsi que des investissements et une croissance modérés.</p>	<p>Moyenne</p>		<p>Moyenne</p>	

Risques régionaux et intérieurs				
Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<b>Augmentation de l'insécurité et de l'instabilité politique.</b>	<b>Élevée</b>		<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des facteurs politiques internes et externes pourraient conduire à une escalade de l'insécurité, en particulier à l'approche des élections locales de cette année.</li> <li>De nouveaux événements climatiques ne feraient que renforcer le risque d'insécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le dialogue avec les parties prenantes concernées.</li> <li>Préparer un plan d'urgence budgétaire.</li> </ul>
<b>Recul de la dynamique des réformes budgétaires et structurelles (mécontentement social, instabilité politique et/ou contraintes de capacité)</b>			<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les retards des réformes de mobilisation des recettes et de la gestion des finances publiques (en particulier en ce qui concerne le marché des carburants) pourraient freiner l'assainissement budgétaire, accroître la dette et réduire les financements extérieurs et les subventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer les réformes structurelles et continuer à assurer une gestion budgétaire prudente. Mettre en place des programmes sociaux pour faire face aux éventuels effets néfastes des réformes sur les groupes les plus vulnérables de la population.</li> </ul>

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures visant à atténuer les risques
<p><b>Promulgation de la loi sur la tokénisation des ressources naturelles de la République centrafricaine</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Court à moyen terme</b></p>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si elle n'est pas assortie de bonnes sauvegardes, elle pourrait limiter la capacité à faire face aux problèmes de la balance des paiements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isoler les activités liées aux crypto-monnaies du reste de l'économie. Renforcer les contrôles LBC/FT pour vérifier chacun des investisseurs de la plateforme SANGO.</li> </ul>

## Appendix 1. Lettre d'Intention

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International (FMI)  
700 19th Street, NW  
Washington, DC 20431  
Etats-Unis d'Amérique

Bangui, le 6 Juin 2024

Madame la Directrice Générale,

**1. L'économie et les finances publiques de la République Centrafricaine continuent de se stabiliser malgré des vents contraires persistants.** Les recettes intérieures se redressent. Les conditions de financement du budget se sont améliorées, avec la reprise des décaissements de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAD) et la forte reprise de la demande régionale de titres souverains. Les risques de financement intérieur à court terme ont été traités grâce à une récente syndication réussie. L'inflation se modère. Selon les estimations, la croissance du PIB s'est légèrement accélérée en 2023, mais est restée modeste à 0,7%.

**2. Nous continuons à progresser vers les objectifs fixés dans notre programme d'accord FEC avec le FMI.** Nous avons fait des progrès significatifs dans la modernisation de notre administration fiscale, avec le déploiement en cours de nouveaux systèmes informatiques dans les trois branches de l'administration - *SYDONIA World* aux douanes, *eTax* aux impôts intérieurs, et *Pata polélé* au Trésor. L'interconnexion entre ces systèmes a commencé avec l'achèvement récent de la liaison entre la fiscalité intérieure et les douanes. Nous avons mis en place un nouveau cadre pour la gestion des recettes non fiscales, qui a commencé à produire des résultats mais qui doit être renforcé. Nous renforçons la responsabilité dans la gestion des finances publiques, avec l'examen en cours d'une nouvelle loi organique qui libérera la Cour des comptes de l'influence indue de l'exécutif en lui conférant une indépendance financière et institutionnelle. Nous avons recruté une nouvelle cohorte de juges, actuellement en formation, pour répondre aux besoins en personnel de la Cour et nous travaillons avec d'autres donateurs pour lui apporter un soutien opérationnel, financier et matériel une fois que la nouvelle loi organique aura été adoptée.

**3. La performance du programme a été globalement satisfaisante.** Tous les critères de performance quantitatifs, sauf un, ont été atteints, en partie grâce aux mesures de contingences significatives que nous avons mises en œuvre en décembre 2023. Toutefois, l'un des trois critères de performance continus (CPC) n'a pas été atteint, car nous avons accumulé des arriérés extérieurs l'année dernière en raison de lacunes dans la gestion de la trésorerie et de la dette. En outre, les objectifs indicatifs concernant les dépenses sociales et les dépenses effectuées par le biais de procédures extraordinaires n'ont pas été atteints. Nous appliquerons les mesures correctives suggérées par les services du FMI et continuerons à travailler pour progresser dans le cadre de l'accord de la FEC afin de nous aider à atteindre nos objectifs macroéconomiques. Aussi, nous avons réalisé des progrès

significatifs dans la conduite des réformes, avec la mise en œuvre de toutes les réformes structurelles envisagées pour la deuxième revue.

**4. Malgré ces évolutions positives, la situation économique et sociale reste précaire et nécessite des efforts et un soutien additionnel de la part de la communauté internationale.** La croissance économique est fortement exposée à des évolutions défavorables en lien avec les chocs climatique et sécuritaire. En outre, près d'un tiers des Centrafricains sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë. Le soutien des partenaires est donc essentiel pour préserver la stabilité macroéconomique, protéger notre capacité à payer les salaires et soutenir l'approvisionnement des administrations publiques en biens et de services. Nous restons donc déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des décaissements de la Banque mondiale, qui a contribué au financement des salaires dans les secteurs sociaux, et de la BAD. Nous avons également l'intention de poursuivre les discussions avec tous nos partenaires au développement pour parvenir à une reprise complète de l'appui budgétaire. Dans ce contexte, nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer notre position budgétaire, notamment par l'application du plan d'action pour le marché des carburants que nous avons élaboré avec les services du FMI. Nous renforcerons également de manière significative la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire.

**5. Pour soutenir nos efforts, nous demandons l'achèvement de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit, qui permettra de dégager un montant équivalent à 18,6 millions de DTS, ainsi que l'achèvement de la revue des assurances de financement.** Nous demandons une augmentation de l'accès pour 5,2 % du quota (5,8 millions de DTS). Cette augmentation nous permettra de répondre aux besoins supplémentaires de la balance des paiements causés par le retard des dépenses en capital pour faire face aux obligations accrues envers le Fonds l'année dernière, compte tenu d'un environnement de financement serré. Nous demandons également une dérogation pour le non-respect du critère de performance continue concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs, sur la base d'actions correctives, notamment : (i) améliorer, avec l'assistance technique du FMI, la coordination entre la Direction en charge de la dette et les Services de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ; (ii) rendre opérationnelle l'utilisation systématique du logiciel SIM\_Ba pour améliorer l'exécution du budget (nouveau repère structurel) ; (iii) un conseiller résident dans le pays pour la Gestion des Finances Publiques afin de nous fournir un soutien pratique ; et (iv) résoudre les arriérés extérieurs de longue date, dans le cadre de la Facilité africaine de soutien juridique récemment approuvée. Notre engagement envers les objectifs du programme et le plan d'action adopté pour le marché des carburants renforceront la collecte des recettes et réduiront les pressions sur les liquidités qui ont conduit à la non-atteinte du CPC.

**6. Nous avons l'intention d'utiliser le financement du FMI selon l'allocation précédemment définie au moment de l'approbation du programme :** (i) environ 90 % de l'accès proposé sera versé directement sur le compte DTS de la RCA auprès du Département des DTS pour couvrir les obligations envers le Fonds entre 2023 et 2026, qui sont exceptionnellement lourdes et détournent les ressources budgétaires des besoins sociaux de base ; et (ii) le reste de l'accès proposé sera versé sur le compte en devises dédié de la BEAC, qui sera utilisé pour réapprovisionner un compte séquestre spécial auprès de la BEAC. Les fonds du compte séquestre seront utilisés pour préserver les services sociaux essentiels,

en complément de l'opération de la Banque mondiale. Nous avons mis en place un système de gestion fiduciaire solide pour garantir la bonne utilisation des ressources.

**7. Nous sommes convaincus que les mesures et les politiques exposées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de l'accord de la FEC, mais sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour atteindre ces objectifs.** Le gouvernement prévoit de consulter le FMI avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles relatives à ces consultations. En outre, nous fournirons aux services du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

**8. Nous avons l'intention de publier le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention et les MPEF et PAT ci-joints.** Nous autorisons donc les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'Administration aura achevé la deuxième revue du programme soutenu par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de nos sentiments distingués.

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_

Hervé NDOBA

Le Ministre Chargé des Finances  
et du Budget

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_

Félix MOLOUA

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

## Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières

*Ce Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) décrit les développements macroéconomiques récents en République Centrafricaine (RCA), les perspectives économiques et risques auxquels notre économie fait face, ainsi que les politiques macroéconomiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre dans le cadre du programme de la RCA soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI).*

### A. Contexte Général

**1. La République Centrafricaine continue de naviguer dans le sillage de multiples crises, exacerbées par des risques sécuritaires, politiques, économiques et de financement, aussi bien intérieurs qu'extérieurs.** Les dysfonctionnements du marché des carburants se sont accentués au cours du second semestre 2023, en dépit d'un ajustement à la baisse des prix à la pompe. En outre, les approvisionnements en énergie restent difficiles malgré les investissements en cours. En conséquence, la croissance économique et les recettes budgétaires sont demeurées atones, limitant la capacité du pays à soutenir les secteurs sociaux essentiels. De plus, la gestion de la dette représente un défi majeur dans un contexte de risques de refinancement élevés.

**2. Toutefois, le gouvernement Centrafricain a poursuivi le train de réformes inscrites dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC du FMI.** Nos efforts se sont essentiellement portés sur l'amélioration de la collecte des recettes domestiques, de la lutte contre la corruption, ainsi que de la transparence et la gestion des finances publiques. Le renforcement de la Cour des Comptes et de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) sont des mesures clés pour attirer le soutien des partenaires au développement et des investissements pour ainsi appuyer une croissance inclusive.

**3. Nous reconnaissons le besoin d'augmenter la fourniture des services publics, particulièrement ceux à caractère social, à travers le pays.** L'amélioration significative de la situation sécuritaire dans la plupart des zones urbaines a contribué à augmenter la demande de protection sociale et infrastructure élémentaire, y-compris l'électricité. Malgré un espace budgétaire étroit, des efforts sont faits pour satisfaire ces demandes tout en augmentant les gains de sécurité. Ces initiatives constituent des facteurs essentiels pour la croissance économique et le développement social.

**4. Dans ce contexte macroéconomique difficile, nous devons regagner de l'espace budgétaire pour continuer d'assurer les fonctions vitales de l'État.** Le renforcement des capacités et l'assistance technique, y compris par le biais d'un conseiller résident pour la gestion des finances publiques, restent cruciaux (139). Nous sommes engagés à assurer la plus grande transparence dans la gestion macroéconomique pour ainsi rassurer les partenaires au développement. La collaboration continue avec la communauté internationale est essentielle pour soutenir les efforts de réforme et de stabilisation macroéconomique du pays.

## B. Développements Macroéconomiques Récents

**5. Les performances macroéconomiques durant le second semestre de 2023 ont été mitigées.** Les dysfonctionnements persistants du marché des carburants et de la provision d'électricité ont réduit la croissance économique et la collecte des recettes budgétaires issues de l'importation d'hydrocarbures. En même temps, l'économie morose a favorisé l'émergence d'arriérés de paiement dans différents secteurs, réduisant davantage les recettes et accentuant les pressions sur la liquidité du gouvernement. Nous avons pu gérer ces pressions grâce au regain d'accès au marché régionale de la dette et à une reprise progressive des appuis budgétaires. L'activité économique est restée modérée en 2023 avec une croissance du PIB réel de 0,7 %, principalement appuyée par les secteurs de l'agriculture, du bois et de l'exploitation aurifère. Parallèlement, l'inflation s'est atténuée. Les services du FMI ont révisé à la baisse les estimations d'inflation de 5,5 % à 4 % en raison de la réduction des prix du carburant à la pompe.

**6. Nous avons surpassé notre objectif de recettes domestiques, malgré les difficultés dans le marché des carburants.** Un montant de 132,5 milliards de francs CFA a été collecté à fin-décembre 2023 contre un objectif de 130 milliards de francs CFA dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC. Cette performance a été réalisée en partie grâce à un recouvrement d'impôts dus auprès d'une banque commerciale à la fin décembre. Ce recouvrement a permis de contrebalancer la faible fiscalité pétrolière, les retards dans la mise en œuvre de nouvelles mesures telles que la nouvelle taxe « TIC-TECH » sur les services de télécommunication, et des défaillances dans l'application des prix planchers sur l'importation de cigarettes.

**7. L'objectif de déficit a aussi été atteint, grâce à des mesures de contingence prises en décembre.** Le déficit primaire domestique à fin décembre 2023 a atteint 58,3 milliards de francs CFA contre un objectif de 64 milliards de francs CFA. L'objectif a été atteint par l'activation de mesures de contingence en décembre, notamment des reports de dépenses de biens et services et de paiement des hauts salaires du service public. Ces initiatives témoignent notre engagement envers une bonne exécution de l'accord soutenu par la FEC. L'atteinte de l'objectif de déficit a aussi permis de maintenir le financement intérieur net de l'État à 55,8 milliards de francs CFA, en-dessous de la cible ajustée de 62,9 milliards de francs CFA.

**8. Notre capacité de financement sur le marché régional des titres publics doit être renforcée.** Le taux de souscription d'obligations du trésor assimilables (OTA) a atteint une moyenne de 96 % au deuxième semestre 2023 tandis que la durée moyenne des nouvelles émissions est passée de 3,3 ans au premier semestre 2023 à 4,4 ans au deuxième semestre 2023, avec un pic de 6 ans en octobre. Cependant, les taux de souscription et maturités de nouvelles émissions d'OTA ont baissé progressivement à 23 % pour l'émission d'OTA à 3 ans du 18 mars 2024. Ces tendances reflètent un resserrement de la liquidité régionale, ainsi qu'une plus grande prudence des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) envers leur exposition à la RCA. Les taux de souscription ont augmenté pour la syndication exécutée en avril dernier, bien que nous reconnaissons le besoin de renforcer la position fiscale et d'assurer une communication constante avec les SVT. Ces efforts seront essentiels pour faire face aux échéances substantielles de la dette régionale à venir jusqu'en 2026.

**9. La position extérieure s'est améliorée en 2023.** Le déficit du compte courant, dons compris, est passé de 12,7 % du PIB en 2022 à 9 % du PIB en 2023, dû à une amélioration de la balance commerciale suivant une réduction des importations (essentiellement des produits pétroliers) et une légère hausse des exportations. Le décaissement de la Banque Mondiale (BM) à la hauteur de 18,1 milliards de francs CFA pendant le quatrième trimestre 2023 a réduit davantage le déficit du compte courant. Pour 2024, nous attendons une réduction du déficit du compte courant à environ 8,6 % du PIB, expliquée par une augmentation successive du solde commercial et des décaissements de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

## C. Perspectives Économiques et Risques

**10. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme tablent sur le redressement de l'économie centrafricaine.** Le scénario de base suppose une résolution durable des pénuries de carburant par le biais de l'application intégrale du plan d'action pour le secteur des hydrocarbures développé avec les services du FMI (1124), un renforcement des politiques conformes aux engagements du programme, et une augmentation de l'appui des donateurs. Le PIB réel devrait croître de 1,4 % en 2024, puis accélérer à 2,9 % en 2025 et à 3,7 % d'ici 2027, si une gouvernance plus forte et un environnement des affaires plus attractif attirent le soutien des donateurs et l'investissement privé. L'inflation devrait progressivement diminuer vers le critère de convergence de 3 % de la CEMAC. De plus, si les objectifs budgétaires à moyen terme sont atteints, le déficit primaire intérieur pourrait se réduire de 3,7 % du PIB l'année dernière à moins de 2 % en 2026. En parallèle, le déficit du compte courant (dons compris) se réduirait de 9 % du PIB à 5,2 % du PIB sur la même période.

**11. Ces perspectives demeurent soumises à d'importants risques baissiers.** Les risques incluent une détérioration de la sécurité, une reprise des pénuries de carburant, des difficultés à refinancer la dette intérieure, et des dépassements des dépenses budgétées à l'approche des élections présidentielles de 2025. A contrario, une dynamique économique plus favorable pourrait découler d'une implémentation plus rapide des réformes structurelles, un retour de la paix sur tout le territoire, et des gains plus significatifs de nos efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses publiques.

## D. Objectifs et Politiques Économiques et Financières du Programme

### POLITIQUE BUDGÉTAIRE A COURT ET A MOYEN-TERME

#### *Politique budgétaire en 2024*

**12. Pour 2024, le Gouvernement Centrafricain s'engage à redresser la trajectoire des dépenses publiques, tout en protégeant les plus démunis.** La Loi de Finances de 2024 projette un déficit budgétaire primaire intérieur de 47,5 milliards de francs CFA, en-dessous du déficit de 58,3 milliards de francs CFA observé en 2023 largement expliqué par une progression des recettes domestiques, particulièrement celles liées au marché des carburants. Après une contreperformance

au premier trimestre de cette année, un ajustement des dépenses courantes inclus dans un collectif budgétaire pendant le troisième trimestre de cette année, s'avère nécessaire pour atteindre les objectifs du programme FEC. L'ajustement des dépenses pourrait aboutir au report des projets d'investissement non-essentiels financés avec des ressources propres, rationaliser les dépenses en biens et services ainsi que les transferts non-essentiels. En même temps, nous restons engagés à prioriser les dépenses sociales afin de renforcer les fonctions essentielles de l'État, y compris la sécurité. Dans cette perspective, nous sommes ouverts à l'assistance technique du FMI pour améliorer l'exécution des dépenses sociales (voir ¶133 pour plus de détails).

**13. Nous sommes engagés à mettre en œuvre les mesures de recettes acceptées de commun accord avec les services du FMI dans le cadre de la Loi de Finances 2024.** Ces mesures incluent le prélèvement de droits et taxes aux importations des carburants faites par des canaux informels. De plus, nous continuerons à nous focaliser sur le recouvrement d'impôts dus et l'amélioration de la mise en œuvre des mesures introduites en 2023, notamment les taxes sur les services de télécommunications et importations de cigarettes, ainsi que la pénalité de 10 % sur les importateurs non-enregistrés auprès de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID). Nous comptons aussi d'accélérer le recouvrement de dettes fiscales. Ces initiatives visent à contribuer à la génération de 160,5 milliards de francs CFA en recettes domestiques incluses dans le Budget 2024, ou 28 milliards de francs CFA de plus qu'en 2023 (1,1 % du PIB). L'atteinte de cet objectif dépendra d'abord et avant tout d'un approvisionnement stable et suffisant en produits pétroliers du pays. Plus de détails sont apportés dans la Section C du présent memorandum sur les réformes structurelles.

**14. Le plan de financement sera en ligne avec le déficit envisagé dans la Loi de Finances.** Tout en mettant en œuvre une politique fiscale prudente, nous restons convaincus que le marché régional des titres publics à moyen et long terme sera en mesure de fournir le même montant de financement brut en OTA reçu en 2023 (105 milliards de francs CFA). Toutefois, nous reconnaissons que la matérialisation de ce financement dépendra d'une stratégie ambitieuse et cohérente pour refinancer les échéances régionales substantielles attendues jusqu'en 2026.

### ***Politique budgétaire à moyen-terme***

**15. La politique budgétaire à moyen terme sera guidée par les objectifs de recettes domestiques et la viabilité de la dette publique.** Notre stratégie de moyen terme sera ancrée sur une augmentation significative de notre capacité de collecte des ressources domestiques, d'environ 0,75 % du PIB par an jusqu'à 2026, y compris via une réforme en profondeur de nos administrations fiscale (DGID) et douanière (DGDDI). Combinée à une meilleure priorisation des dépenses publiques, cela permettrait de réduire les risques pesant sur le financement budgétaire, en ramenant le déficit budgétaire primaire intérieur en-dessous de 2 % du PIB et le stock de la dette publique à environ 50 % du PIB à fin 2026. En parallèle, nous poursuivrons le dialogue avec nos bailleurs de fonds afin d'arriver au déblocage total des appuis budgétaires. Ces derniers restent cruciaux pour atténuer les risques de liquidité de l'État et donc pour préserver la viabilité de la dette publique. Par conséquent,

nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire afin de rassurer les bailleurs.

## **POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE**

**16. Nous reconnaissons l'urgence d'adopter une stratégie pour assurer le remboursement des titres publics.** Après la syndication pour un montant de 50 milliards de francs CFA d'avril dernier, nous avons refinancé la plupart des montants venant à échéance cette année. Cependant, nous reconnaissons que les échéances resteront élevées jusqu'en 2026. Nous aspirons à refinancer ces obligations avec des OTA portant une maturité d'au moins 4 ans. Nous explorerons aussi des opérations volontaires de gestion de dette.

**17. Nous notons l'urgence de renforcer la gestion de la dette pour assurer une comptabilité opportune des emprunts extérieurs et intérieurs et prévenir des arriérés.** Nous sommes conscients que ces priorités sont cruciales pour la bonne exécution de l'accord soutenu par la FEC, pour le décaissement des appuis budgétaires, et donc pour protéger la viabilité de la dette publique.

**18. Par conséquent, d'importantes actions sont menées en vue de renforcer la gestion de la dette publique.** En décembre 2023, nous avons mis en place le cadre de coordination et de gestion de la dette publique, conformément aux recommandations du FMI (**repère structurel**). Ce cadre nous permettra de mieux planifier les opérations d'émission de titres publics, mieux gérer le service de la dette, ainsi que d'améliorer le profil de la dette souveraine totale. En particulier, cette approche nous aidera aussi à assurer une bonne comptabilité de la dette extérieure et prévenir la formation d'arriérés. En outre, et avec l'appui technique du Fonds, nous attendons implémenter une stratégie de la gestion de la dette à moyen terme.

**19. Nous œuvrons activement à renforcer la qualité de la transmission des données sur la dette et à apurer les arriérés extérieurs avec le soutien de nos partenaires techniques et financiers (PTF).** Les contraintes de capacité dans la gestion de la dette ont entraîné un retard involontaire dans la transmission au FMI des données sur les arriérés extérieurs pour la première revue, d'un montant de 1,072 milliard de francs CFA. En outre, nous avons accumulé des arriérés extérieurs au cours du second semestre 2023 pour un montant d'environ 1,8 milliards de francs CFA en raison de contraintes de liquidité. Afin de prévenir l'apparition de nouveaux arriérés extérieurs, nous comptons recevoir une mission d'assistance technique du FMI (Département des Finances Publiques et Département Monétaire et des Marchés des Capitaux) pour améliorer la coordination entre la Direction de la Dette et la Direction du Trésor. Nous souhaitons aussi opérationnaliser, pour novembre 2024, le système d'information budgétaro-comptable SIM\_Ba au sein de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) pour tout le personnel qui fait partie de la fonction comptable afin d'améliorer l'exécution budgétaire (**nouveau repère structurel**). De plus, nous sommes en discussions avec la Banque Mondiale pour le financement de la réactivation d'un logiciel pour la gestion de la dette. Enfin, nous nous engageons à appliquer intégralement le plan d'action pour le

marché des carburants (T24), qui soutiendra la collection des recettes et réduira les tensions de liquidité qui ont conduit à l'accumulation d'arriérés extérieurs.

**20. Des efforts sont faits pour adopter une gestion préventive des arriérés intérieurs afin de réduire les risques budgétaires et limiter les effets négatifs sur le secteur privé.** Nous avons initié le recensement de tous les arriérés domestiques et comptons mettre en place un plan afin de faciliter leur apurement, y compris via une titrisation potentielle de ceux qui ont déjà fait l'objet d'un audit. De même, nous avons initié une réflexion sur la stratégie devant mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés. La stratégie comprendra à minima : (i) un calendrier détaillé ; (ii) les critères qui seront utilisés pour la liquidation des arriérés afin de minimiser la possibilité de favoritisme et corruption dans la sélection des bénéficiaires ; et (iii) l'amélioration du plan de trésorerie et sa synchronisation avec les comptes consolidés, plan d'engagement et le plan d'émission de titres publics.

**21. Le contrôle de la dette intérieure envers les entreprises et établissements publics est un objectif important de notre politique économique.** Pour donner suite à l'audit des arriérés de trois entreprises publiques (ENERCA, SODECA et SOCATEL), nous avons élaboré un plan d'apurement de ces arriérés, y-compris ceux datant d'avant 2019. Nous avons apuré la dette avec ENERCA en décembre 2023. Nous nous engageons à ce que toute nouvelle dette envers les entreprises publiques soit dûment enregistrée. De plus, nous nous engageons à mettre à jour les plans de paiement des arriérés. Par ailleurs, nous allons veiller à la stricte application des dispositions de la loi n°20/004, qui impose à toutes entités publiques d'obtenir l'autorisation écrite du Ministre des Finances et du Budget avant toute signature d'accords de prêts.

**22. Compte tenu du risque élevé de surendettement, nous allons continuer à favoriser les dons et ne conclure aucun accord de prêt non concessionnel.** Le recours aux prêts concessionnels sera limité aux projets d'investissements prioritaires pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons, et dans les limites convenues avec le FMI. Nous continuons de porter l'ambition de la tenue d'une conférence d'investissement avec des fonds et donateurs arabes et islamiques visant à lever du financement concessionnel, tout en demeurant dans les limites entourant l'accord soutenu par la FEC. Ces ressources seront consacrées au financement d'un ensemble de projets structurants liés à l'agriculture, l'énergie, l'accès à l'eau, les transports et les secteurs sociaux. Afin de ne pas augmenter davantage les ratios déjà élevés du service de la dette aux exportations et aux recettes prévues à moyen terme, ces prêts devront avoir de longs délais de grâce et/ou échéanciers de remboursement. Nous consulterons les services du FMI aussitôt que de nouvelles opportunités de financement émergeront.

## Reformes Structurelles

*Cette section fait l'état des lieux des réformes structurelles réalisées et à mettre en œuvre afin d'améliorer la mobilisation des recettes, le climat des affaires, la protection sociale, ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques.*

## Amélioration et sécurisation des recettes intérieures

**23. Nous entendons poursuivre notre train de réformes visant à renforcer la discipline budgétaire, améliorer de notre capacité à collecter des recettes fiscales et rationaliser les dépenses.** Ces réformes comprennent notamment :

- Le transfert des droits et frais administratifs collectés par les ministères (menues recettes) au Compte Unique du Trésor (**repère structurel**).* Pour ce faire, nous avons signé en 2023 des arrêtés instituant la mise en place de régies de recettes auprès de différents ministères, ainsi que leur transfert dans le Compte Unique du Trésor (CUT). Ces arrêtés concernent une dizaine de ministères dont celui de l'Administration du Territoire, de la Communication et Médias, et des Mines et Géologie. Nous avons atteint ce repère structurel à travers l'application de ces arrêtés. Ainsi, la collecte et le transfert intégral des menues recettes dans le Compte Unique du Trésor (CUT) sont maintenant effectifs. En 2023, la mobilisation de ces recettes a atteint 2,7 milliards de francs CFA sur une prévision de 3 milliards de francs CFA, avec des contributions significatives des régies du Trésor public, les Ministère des Mines et de la Géologie, du Commerce, de la Sécurité Publique et de la Justice. Pour 2024, ces recettes devraient atteindre 6 milliards de francs CFA. Pour atteindre cet objectif, nous avons nommé de nouveaux régisseurs dans les différents ministères pour assurer un meilleur suivi des encaissements. Nous nous engageons également à améliorer la coopération interministérielle pour harmoniser les processus de collecte et systématiser la rétrocession. Par ailleurs, un effort particulier est porté sur la communication avec le grand public et la poursuite de la digitalisation des procédures de collecte, notamment avec la finalisation des accords pour l'usage du protocole USSD pour le paiement mobile de certaines menues recettes. Nous avons conduit des expériences pilote avec l'appui de l'Union Européenne (UE) pour digitaliser la collecte des menues recettes au sein des ministères de la Justice et de la Sécurité.
- L'amélioration des recouvrements des arriérés d'impôts et de droits de douanes.* Ces efforts se focalisent sur : (i) la mise en œuvre de l'arrêté ministériel ordonnant l'utilisation systématique du système de déclaration électronique pour toute grande entreprise ; (ii) le recouvrement des sommes dues par tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales, et (iii) la reclassification des entreprises autrefois considérées comme moyennes et petites, en tant que grandes entreprises après la mission conjointe entre la Direction des impôts, la Direction des douanes et la Direction du commerce dans la ville de Bangui.
- La sécurisation des recettes douanières à travers l'optimisation des procédures et l'accélération de la digitalisation reste une priorité du gouvernement.* Nous priorisons l'optimisation des procédures et la digitalisation avec le déploiement de SYDONIA World dans tous les bureaux de dédouanement opérationnels, notamment à Bangui et au long du corridor Douala/Kribi- Bangui, incluant les bureaux du PK 26 (Terminal 1 et Terminal 2), la Recette de l'Aéroport, la Recette de Contrôle Postal, le Service des Engagements et Hydrocarbures, la Recette de Beloko, et le Guichet Centrafricain de Transit à Douala (Cameroun). Un plan à moyen terme est en place pour

informatiser tous ces bureaux, pour lequel un programme de formation à l'utilisation de *SYDONIA World* sera lancé pour les douaniers et les opérateurs économiques d'ici la fin du premier semestre 2024. Parallèlement, les bureaux de douane dans les zones pacifiées, tels que Bria, Bambari, Bossangoa, et Bangassou, procéderont au redéploiement des services douaniers sans digitalisation initiale, en vue de leur future informatisation et interconnexion à *SYDONIA World*. La mise en service prochaine d'un scanner au port sec, l'implémentation de l'interconnectivité du transit conformément aux normes de la CEMAC, et l'optimisation des procédures de transit, de contrôle des marchandises et de dédouanement à travers les outils comme Webb Fontaine devraient accentuer l'efficacité opérationnelle de la Douane. L'engagement de l'AFRITAC Centre pour soutenir ces réformes douanières témoigne de notre détermination à améliorer la surveillance et la fluidité des corridors, tout en renforçant la régulation et les capacités de notre administration douanière.

- *La rationalisation des exonérations fiscales avec l'assistance des PTF, y compris le FMI, la BM et la BAD.* Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, nous avons mis en œuvre des mesures pour la rationalisation des exonérations sur la farine, le riz et l'huile de cuisson, y compris les produits originaires de la CEMAC (article 15 de la Loi de Finances 2024). D'autres mesures pour contenir les exonérations sont également en vigueur (article 16 de la Loi de Finances 2024). La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre la mobilisation de 1,1 milliard de francs CFA en recettes additionnelles en 2024. Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité des études initiées sur les dépenses fiscales, qui permettront l'élaboration d'un plan de travail pour une gestion plus efficace des exonérations fiscales. Ce plan devrait examiner la pertinence des exonérations au regard des priorités économiques et sociales du pays et de leur conformité avec le cadre juridique en vigueur, tout en visant à améliorer la transparence dans le processus de leur octroi. Nous nous engageons à publier, au plus tard en octobre 2024, la liste des bénéficiaires des exonérations et leur base juridique.
- *Avec l'appui de l'UE, le déploiement progressif du nouveau système informatique (eTax) au sein de la DGID se poursuit, permettant la télédéclaration, le télépaiement, et l'enregistrement en ligne des contribuables.* Ce nouvel outil, étend de façon significative le champ d'accès à l'information fiscale. Les grandes entreprises ainsi que certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) utilisent désormais le système de télédéclaration, et son utilisation sera progressivement étendue aux entreprises de taille moyenne. Toutefois, des enjeux techniques liés à la connectivité à internet et à l'appropriation du nouvel outil par les entreprises persistent, nécessitant des investissements et un effort de communication auprès du secteur privé.
- *La finalisation du module de « cross-check » permettant le croisement automatique d'informations fiscales entre la DGID et la Douane devrait permettre de mieux déceler les fraudes (**repère structurel**).* Ce module a été livré le 22 avril 2024, sous la supervision de l'UE. Il permet la vérification de l'information avec d'autres sources, à l'instar de la base de données des douanes, du Trésor Public et éventuellement des banques commerciales. Parallèlement, les travaux continuent pour la mise en place de eTVA.

- *L'implémentation des dispositions de l'article 344 du code des impôts, qui prévoit une pénalité pour les contribuables qui importent des marchandises sans figurer sur la liste des entreprises réputées actives et connues de l'administration fiscale a été renforcée.* Pour optimiser l'application de la pénalité, la DGID maintiendra et partagera avec la DGDDI, mensuellement, la liste des importateurs actifs connus sur lesquels la pénalité ne doit pas être appliquée. Parallèlement, l'élaboration du projet d'arrêté définissant clairement les critères minimaux pour qu'un contribuable soit considéré comme actif et reconnu par l'administration fiscale est en cours, avec l'assistance technique du FMI (**repère structurel**). Cet arrêté, une fois publié, dispensera les contribuables concernés du paiement de cette pénalité, contribuant ainsi à prévenir toute tentative de contournement de cette mesure.
- *L'encadrement des recettes provenant de l'activité sylvicole s'est intensifié.* Nous avons développé des permis semi-industriels pour les opérateurs de moyenne taille et établi un comité responsable pour la taxation des activités sylvicoles artisanales. La coopération entre les services des Douanes et le Ministère des Eaux et Forêts sera également renforcée pour assurer une vigilance accrue et une meilleure coordination dans la surveillance et la régulation du secteur.

### **Réformer le marché du carburant**

**24. Nous nous engageons à implémenter intégralement le plan d'action pour le marché des carburants afin d'améliorer durablement l'approvisionnement en assurant une collecte de recettes adéquate.** Pour ce faire, il est attendu que plusieurs mesures soient mises en œuvre :

- **Amélioration de la transparence des structures de prix.** Nous imposerons la publication en ligne sur les sites web du Ministère des Finances des structures de prix des carburants par marketeur et par voie d'importation, et nous introduirons une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence. En outre, nous modifierons les composantes fiscales et parafiscales de la structure des prix afin de nous conformer au plan d'action sur les carburants. De plus, nous fixerons le 10 de chaque mois jusqu'au 24 juillet 2024 comme date limite pour la publication des structures de prix applicables aux transactions du mois précédent. Si ce délai n'est pas respecté, les structures tarifaires du mois précédent seront automatiquement appliquées. Ces changements seront reflétés de manière transparente sous forme d'amendements au décret présidentiel n° 18.295, qui régleme les prix des importations de carburant (**action préalable**).
- **Nous introduirons des structures de prix prospectives pour les carburants.** À partir du 25 juillet 2024, de nouvelles structures de prix pour les carburants seront publiées sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances le 25 de chaque mois, pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Ces structures seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis. Elles incluront les taxes, les quasi-taxes conformément à la réglementation en vigueur, les marges plafonnées, les coûts de transport et une prime à l'importation. Cette action continue se traduira de manière transparente par des modifications du décret présidentiel n° 18.295, qui régleme les prix à

l'importation des carburants (**repère structurel continu**). Nous adopterons également un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe avec un corridor qui permettra au prix à la pompe de fluctuer en réponse à la volatilité des prix internationaux du pétrole et d'atténuer son impact sur la durabilité et la prévisibilité des recettes fiscales. Ce mécanisme sera spécifié dans un Arrêté interministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie (**repère structurel**). Nous nous engageons à communiquer de manière transparente sur les mécanismes d'ajustement des prix, afin d'ancrer les attentes du secteur privé. En juillet 2024, les prix à la pompe seront revus pour refléter les conditions du marché international.

- **Égalisation des conditions de concurrence dans le secteur des carburants.** Nous prendrons des mesures pour nous assurer que tous les importateurs déposant à la SOCASP respectent strictement les règles de fonctionnement établies par les décrets n° 12.019 et n° 18.295. Plus précisément, cela impliquera que tous les importateurs doivent s'enregistrer en tant que contribuables en République Centrafricaine, établir un bureau local et obtenir une licence pour importer du carburant uniquement en République Centrafricaine. En outre, tous les importateurs devront adopter le nouveau mécanisme de prix prospectif conforme au plan d'action et fournir un engagement écrit pour importer au moins 80 % des produits pétroliers par voie fluviale (**action préalable**).

**25. Nous restons engagés à lancer un audit externe des composantes de coût et de marge d'importation du carburant (repère structurel).** Cet audit vise à assurer une plus grande transparence et une meilleure compréhension de la structure des prix du carburant, permettant ainsi d'identifier les éventuelles inefficacités ou irrégularités. Les résultats de cet audit contribueront à la mise en place de mécanismes de tarification plus justes et plus équitables, et serviront de base pour les structures de prix qui entreront en vigueur à l'horizon du quatrième trimestre 2024.

**26. Nous veillerons à renforcer le fonctionnement du marché des carburants en mettant en place un cadre réglementaire adapté pour l'approvisionnement et la distribution de carburant.** Afin de garantir l'efficacité et la pertinence des actions entreprises, et compte-tenu de la complexité et de la sensibilité de ces réformes ainsi que des marges budgétaires étroites, l'expertise et le soutien de partenaires au développement seront sollicités pour appuyer ces initiatives. De même, afin d'alléger les charges financières liées aux importations de carburant, des négociations de haut niveau seront menées avec les principales parties prenantes du marché afin de garantir une tarification transparente et équitable des services.

### ***Renforcement dans la gestion des finances publiques et de la gouvernance***

**27. Dans le cadre des discussions avec les bailleurs sur les appuis budgétaires, nous nous engageons à améliorer significativement la transparence budgétaire :**

- Le Gouvernement continuera à tenir régulièrement des réunions mensuelles portant sur la gestion de notre trésorerie, avec la participation des partenaires techniques et financiers.

- Nous nous engageons à implémenter les recommandations issues de l'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) pour les années 2019—2021 pour renforcer la planification budgétaire, les contrôles d'engagements, et la gestion de la liquidité. Le projet de rapport a été soumis aux réviseurs désignés, dont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et le Conseil Economique et Social. Le rapport final, une fois finalisé, a été transmis à tous nos partenaires techniques et financiers. Nous nous engageons désormais à mettre en œuvre les recommandations du rapport pour renforcer la responsabilité et la transparence des dépenses publiques.
- Afin de maintenir la transparence dans la gestion des décaissements de nos partenaires au développement et de leur utilisation adéquate, nous nous engageons à continuer d'utiliser le compte séquestre ouvert à la BEAC. Ce compte accueillera les décaissements du FMI, nets des remboursements, destinés à compléter l'opération de la Banque Mondiale pour financer certaines dépenses budgétaires dans des secteurs clés de la prestation de services publics.
- Nous avons préparé et mis en ligne les tableaux trimestriels d'exécution budgétaire à fin décembre 2023. Ces documents ont été élaborés selon le format recommandé par les services du FMI, facilitant une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire. Nous réaffirmons notre engagement à publier ces tableaux dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

**28. Les travaux se poursuivent pour la finalisation du projet d'accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du Compte Unique du Trésor (CUT).** La signature de cet accord est prévue dans les meilleurs délais. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de l'effort continu de centralisation et de traçabilité des recettes budgétaires.

**29. Nous avons réalisé des progrès significatifs dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption :**

- Les repères structurels concernant la Cour des comptes et l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) ont été atteints. Avec l'appui de l'UE, le projet de relecture de la loi organique relative à la Cour des Comptes a été soumis au Conseil des Ministres et élaboré en conformité avec la législation du pays et les bonnes pratiques internationales. De plus, un plan institutionnel détaillé pour renforcer le travail opérationnel de l'ANIF a été adopté par arrêté du Ministre des Finances et du Budget.
- En mai 2023, nous avons adopté une nouvelle loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées, conforme aux recommandations des services du FMI et aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Nous nous engageons à mettre en œuvre les nouvelles dispositions de cette loi, notamment celles relatives aux déclarations de patrimoine, et solliciterons l'assistance technique des services du FMI à cet égard (**repère structurel**).

- Le gouvernement continuera à mener à bien toutes les actions nécessaires pour rassurer nos partenaires financiers sur la transparence dans l'utilisation des ressources.
- Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la transparence des marchés publics. À la suite d'une interruption temporaire, nous nous engageons à reprendre la publication des informations détaillées sur tous les marchés publics conclus au-dessus du seuil de 10 millions de francs CFA. Nous nous engageons également à intégrer les Numéros d'Identification Fiscale (NIF) des bénéficiaires dans les avis d'attribution des marchés publics. Toutes ces informations continueront à être mises à disposition conformément à la réglementation en vigueur.
- Nous sommes engagés à renforcer la conformité aux normes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) du Groupe d'action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Le rapport d'évaluation mutuelle publié en novembre 2023 a révélé des risques élevés de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en République Centrafricaine. Compte tenu des contraintes de capacité identifiées dans le rapport, des travaux seront engagés avec les partenaires au développement pour élaborer une feuille de route visant à améliorer la conformité globale aux normes LCB/FT.

### 30. Maîtrise des risques liés à la Loi sur la tokenisation

- Suite à la promulgation de la loi n°23.010 le 24 juillet 2023, qui régit la "tokenisation" des ressources naturelles et foncières de la RCA, nous avons demandé à la BEAC une opinion écrite sur la conformité de cette loi avec les dispositions communautaires de la CEMAC, notamment les articles 8 et 18. La réponse de la BEAC est encore attendue, et nous comptons saisir à nouveau la BEAC afin d'obtenir cet avis dans les meilleurs délais. Nous restons déterminés à faire en sorte que les crypto-actifs, y compris ceux couverts par cette loi, n'aient pas de cours légal ou de convertibilité garantie, conformément au programme actuel de l'ECF.
- Nous progressons dans l'évaluation des risques budgétaires potentiels liés aux activités de la plateforme de tokenisation (**repère structurel**) et sommes prêts à prendre d'autres mesures pour atténuer d'autres risques potentiels. Nous nous engageons à communiquer sur les engagements budgétaires existants et à analyser comment les finances publiques et la soutenabilité de la dette publique pourraient être affectées. Cette analyse est en cours, réalisée selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI. Les résultats de cette évaluation, incluant des recommandations sur les mesures légales à adopter pour atténuer les risques identifiés, sont attendus pour le troisième trimestre de 2024. Nous nous engageons également à mettre en œuvre un plan d'action dérivé de cette analyse des risques budgétaires, qui comprendra des réformes opérationnelles et juridiques à court, moyen et long terme. La loi sur la tokenisation sera révisée si nécessaire pour atténuer les risques budgétaires et non-budgétaires identifiés. Nous envisageons également de disséminer les résultats de cette analyse auprès du Parlement et du grand public.

**31. Le système bancaire de la RCA continue de faire preuve de stabilité, malgré certains défis en termes de qualité des actifs et de conformité prudentielle.** À fin décembre 2023, le ratio d'adéquation des fonds propres s'est établi à 18,9 %, et le ratio de liquidité à court terme a atteint 146,1 %. Les crédits au secteur privé ont augmenté de 4,8 % par rapport à l'année précédente, atteignant 186 milliards de francs CFA. Cependant, le taux de créances en souffrance est resté élevé à 16,2 % à fin décembre 2023 contre 14,5 % un an auparavant. Des écarts significatifs en termes de liquidité et concentration de créances en souffrance parmi des institutions financières exigent une vigilance accrue.

**32. Les efforts d'amélioration du climat des affaires en République Centrafricaine se poursuivent sur plusieurs fronts :**

- Le nouveau code minier fût adopté par l'Assemblée Nationale au cours du premier semestre 2024. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous nous engageons à implémenter ce nouveau code, à travers la soumission du modèle de convention minière et des textes réglementaires qui régiront le fonds minier et les nouvelles agences publiques, conformément aux bonnes pratiques internationales.
- Le gouvernement avance également dans la mise en œuvre des recommandations du Comité National Économique et Financier (CNEF). Les textes relatifs à la médiation financière ont été validés par la COBAC en mai 2023, et les coûts liés à ce mécanisme sont en cours d'estimation en vue de son financement par l'État, les banques et les établissements de microfinance. De plus, les statuts de la société chargée du recouvrement des créances bancaires en souffrance ont été adoptés à travers le CNEF, et la première Assemblée Générale Constitutive devrait être convoquée avant fin décembre 2024.

**33. Nous prioriserons les dépenses sociales, malgré la consolidation budgétaire attendue.**

Les dépenses sociales exécutées sur ressources propres ont atteint 10,4 milliards de francs CFA en 2023, en dessous de l'objectif indicatif de 22 milliards de francs CFA établi par l'accord soutenu par la FEC. Conformément au paramétrage du programme, nous comptons déployer davantage d'efforts en faveur des dépenses sociales. Les mesures suivantes seront mises en œuvre : (i) rendre effective l'utilisation systématique de SIM\_Ba par l'ensemble du personnel du Trésor ayant une fonction comptable d'ici à novembre 2024 (*nouveau repère structurel pour la troisième revue*), (ii) améliorer de la couverture du Registre Social Intégré afin d'impulser les transferts ciblés au profit des ménages les plus vulnérables, (iii) accélérer de l'ordonnancement des dépenses dans les secteurs sociaux, et (iv) réduire les retards et la lourdeur administrative dans l'exécution des projets sociaux. Ces mesures, ainsi que l'augmentation de la dotation budgétaire pour les dépenses sociales, contribueront à remettre la cible indicatif des dépenses sociales sur les rails. Par ailleurs, nous allons étudier la faisabilité d'étendre la cible indicative du programme aux principaux projets sociaux financés par les bailleurs afin de mieux refléter la réalité des dépenses sociales dans le pays.

**34. Le gouvernement de la République Centrafricaine s'engage résolument dans la formulation du Plan National de Développement (PND-RCA) pour 2024-2028, axé sur la**

**résilience et l'adaptation aux changements climatiques.** Un premier projet a été distribué aux partenaires de développement en mai 2024. Le processus de développement du plan suit cinq phases stratégiques : préparation, diagnostic, définition des objectifs et axes stratégiques, évaluation des coûts et financements, et enfin, rédaction et diffusion. Actuellement en phase quatre, une première mouture est en cours de perfectionnement. Les axes principaux du PND incluent le renforcement de la sécurité, le développement du capital humain, la construction d'infrastructures durables, la stimulation de la croissance économique par la valorisation des chaînes de valeur, et l'amélioration de la durabilité environnementale. Face aux risques climatiques comme le réchauffement global, la pollution, et les catastrophes naturelles, le gouvernement planifie d'intensifier les réformes pour protéger l'environnement et promouvoir la gouvernance des ressources naturelles. Les priorités de ces réformes incluent la mobilisation autour de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable, le renforcement des contributions aux initiatives internationales, l'amélioration de la gouvernance environnementale, et le développement de nouveaux outils pour la gestion durable des ressources naturelles.

**35. Le gouvernement reste engagé à travailler avec ses partenaires techniques et financiers afin de pérenniser les réformes environnementales.** Nous travaillons notamment avec la Banque Mondiale sur le Rapport National sur le Climat et le Développement (RNCD) qui est un tremplin pour raffiner nos priorités en réformes climatiques. Par ailleurs, dans le futur, nous comptons demander une mission d'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI afin de conduire une Évaluation de la Gestion des Investissements Publics axée sur les Changements Climatiques (C-PIMA). Ces deux outils, le RNCD et le C-PIMA, nous permettraient, à terme, d'envisager la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) afin de soutenir davantage nos efforts de lutte contre les changements climatiques.

**36. Le gouvernement a lancé des initiatives clés pour renforcer la gestion des ressources naturelles et le financement climatique.** Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons initié une étude sur la Comptabilisation du Capital Naturel et le Financement Climatique (CCN) dans les forêts du Bassin du Congo, visant à évaluer la valeur des ressources forestières et leur impact sur les recettes domestiques. En parallèle, le gouvernement cherche assistance pour réaliser l'Évaluation de la Gestion des Investissements Publics axée sur les Changements Climatiques (C-PIMA) (135), développer un Marché Carbone National, et renforcer sa capacité à mobiliser des fonds via des mécanismes financiers internationaux. Ces initiatives soutiendront les discussions avec le FMI sur la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, renforçant ainsi les engagements de la RCA envers la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC).

**37. Avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement Centrafricain a amorcé un train de mesures pour améliorer la gouvernance et la production statistique :**

- **Révision de la méthodologie de l'IHPC :** Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement a étendu la portée géographique de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) d'une à six régions, augmentant le nombre de produits surveillés à 700 et

réalisant 13 000 relevés mensuels à travers le pays, ce qui permet une évaluation plus précise de l'inflation.

- **Activation du projet HISWACA :** Le projet *Harmonizing and Improving Statistics in West and Central Africa* (HISWACA), financé par la Banque Mondiale à hauteur de 12 milliards de francs CFA pour la RCA, est en vigueur depuis le 11 janvier 2024. Il soutient le renforcement des capacités statistiques dans plusieurs domaines essentiels tels que le recensement de la population, la collecte de données agricoles et éducatives, et le renforcement des capacités institutionnelles, avec une enveloppe déjà décaissée de 3 milliards de francs CFA.
- **Financement et amélioration structurelle de l'ICASEES :** Le gouvernement a alloué 300 millions de francs CFA dans sa Loi de Finances 2024 pour soutenir l'ICASEES dans la conduite du recensement général de la population, mais un besoin de financement résiduel de 3 milliards de francs CFA subsiste, ce qui suscite des efforts actifs pour obtenir un soutien financier supplémentaire de la part des partenaires de développement. Parallèlement, des améliorations structurelles ont été apportées à l'ICASEES, les nouveaux statuts prévoyant la création de 20 services préfectoraux pour améliorer la collecte et l'analyse des données à travers le pays, assurant ainsi une couverture statistique plus complète et plus précise.
- **Engagement dans la dissémination des données :** Le gouvernement s'est engagé à améliorer la transparence des données en collaboration avec le FMI. En réponse à notre demande, le Département des Statistiques du FMI (STA) nous aidera à adhérer pleinement aux normes générales améliorées de diffusion des données (e-GDDS). Pour ce faire, nous lancerons la page nationale de données de synthèse (NSDP), un portail de données permettant de publier des catégories de données compilées par divers organismes fournisseurs de données. Pour garantir une collaboration efficace, deux points focaux de l'ICASEES ont été désignés en avril 2024 pour travailler en étroite collaboration avec le FMI.

## E. Renforcement des Capacités

**38. L'assistance technique et la formation fournies par le FMI et les autres partenaires seront essentielles pour renforcer notre capacité institutionnelle et assurer le succès de la mise en œuvre de l'accord soutenu par la FEC.** Nous bénéficions d'une assistance technique continue de la part du FMI, de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la BAD et d'autres partenaires au développement dans les domaines suivants : (i) l'amélioration de la gestion des recettes ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance budgétaire et des mécanismes anti-corruption ; (iii) le développement de la programmation macroéconomique et la gestion de la dette ; (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières ; (v) les statistiques du secteur extérieur ; (vi) la gestion des approvisionnements en carburant et les risques juridiques ; (vii) la gestion de la dette ; et (viii) la passation des marchés publics.

**39. Demande d'un Conseiller résident pour la gestion des finances publiques.** Nous sollicitons un Conseiller Résident en Gestion des Finances Publiques pour suivre de près les progrès

des réformes et fournir un soutien rapide et pratique en ligne avec la stratégie du Fonds pour les pays fragiles ou touchés par un conflit, sous réserve que le financement soit trouvé. L'assistance fournie par AFRITAC Centre continuera d'être accueillie comme un complément au conseiller résident.

## F. Suivi Du Programme

**40. Le suivi du programme sera effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels tels que définis dans le Protocole d'Accord Technique.** Des critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin juin 2024 (troisième revue), fin décembre 2024 (quatrième revue), et fin juin 2025 (cinquième revue). Des objectifs indicatifs ont été fixés pour fin mars 2024, fin septembre 2024, et fin mars 2025 (Tableau 1). Des repères structurels ont été mis en place jusqu'en octobre 2024 (Tableau 2). Les quatrième et cinquième revues du programme FEC auront lieu respectivement les 30 avril 2025 et 30 octobre 2025 ; ou après ces dates. Nous continuerons de fournir aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information que le Fonds jugera nécessaire ou que les services du FMI pourraient demander à des fins de suivi.

**Tableau 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs proposés, 2023–25**

(En milliards de francs CFA, cumulé depuis le début d'année sauf mention contraire)

	Fin-Juin 2023				Fin-Septembre 2023				Fin-Décembre 2023				Fin-Mars 2024		Fin-Juin 2024		Fin-Septembre 2024		Fin-Décembre 2024		Fin-Mars 2025		Fin-Juin 2025	
	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs ajustés <sup>6</sup>	Réalisation	Observation	Objectifs indicatifs	Objectifs indicatifs ajustés <sup>6</sup>	Réalisation	Observation	Critères de réalisation quantitatifs	Critères de réalisation quantitatifs ajustés <sup>7</sup>	Réalisation	Observation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation quantitatifs (Actuels)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs (Actuels)	Objectifs indicatifs (Proposés)	Critères de réalisation quantitatifs (Actuels)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs (Proposés)	Critères de réalisation quantitatifs (Proposés)	Objectifs indicatifs (Proposés)		
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>																								
Financement intérieur net de l'Etat (plafond, total cumulé de l'année)	11.0	29.0	37.2	Non atteint	28.0	46.0	62.5	Non atteint	57.0	62.9	55.8	Atteint	18.0	30.0	30.0	40.0	40.0	55.0	55.0	15.0	17.0			
Recettes intérieures de l'Etat (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	62.0	--	67.4	Atteint	96.0	--	96.8	Atteint	130.0	--	132.5	Atteint	34.0	75.0	75.0	115.0	115.0	155.0	155.0	39.0	80.0			
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-24.0	--	-26.5	Non atteint	-35.0	--	-51.5	Non atteint	-64.0	--	-58.3	Atteint	-13.0	-22.0	-22.0	-33.0	-33.0	-50.0	-50.0	-10.0	-17.0			
<b>Critères de réalisation continus</b>																								
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	--	0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'Etat (plafond, cumulé) <sup>3,4</sup>	0.0	--	1.1 <sup>5</sup>	Non atteint	0.0	--	1.8	Non atteint	0.0	--	2.9	Non atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
<b>Objectifs indicatifs</b>																								
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>5</sup>	8.0	--	4.5	Non atteint	17.0	--	8.1	Non atteint	22.0	--	10.4	Non atteint	4.0	8.0	8.0	17.0	17.0	22.0	22.0	4.0	8.0			
Dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles (plafond, total cumulé pour l'année)	2.5	--	13.2 <sup>5</sup>	Non atteint	4.0	--	19.1	Non atteint	5.0	--	23.6	Non atteint	2.0	5.0	5.0	7.0	7.0	8.0	8.0	2.0	5.0			
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat (plafond, total cumulé pour l'année)	20.0	--	0.0	Atteint	20.0	--	0.0	Atteint	20.0	--	0.0	Atteint	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0			
<b>Pour mémoire :</b>																								
Appui budgétaire	18.0	--	0.0		18.0	--	0.0		24.0	--	18.1		0.0	6.3	6.0	11.1	12.3	17.1	23.4	0.0	15.0			
Recettes de privatisation	0.0	--	1.9		0.0	--	1.9		1.9	--	1.9		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			

Sources : autorités Centrafricaines ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

<sup>2</sup> Le solde budgétaire primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent. Pour 2023, la mesure commence désormais le 1er mai afin d'être cohérente avec l'approbation du programme au lieu du 1er janvier comme dans les publications précédentes. À partir de 2024, les mesures commenceront le 1er janvier.

<sup>4</sup> Contractée ou garantie par l'État.

<sup>5</sup> Reflète des données actualisées.

<sup>6</sup> Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

<sup>7</sup> Les cibles sur le financement intérieur net pour juin 2023 et septembre 2023 ont été augmentées pour refléter le délai du décaissement de la Banque Mondiale.

<sup>8</sup> La cible sur le financement intérieur net pour décembre 2023 a été augmentée pour refléter le délai du décaissement de la BAD.

**Tableau 1a. République Centrafricaine : Critères de réalisation continus standard dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC**

- Ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes,
- Ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà,
- Ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), et
- Ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

**Tableau 2. République Centrafricaine : Actions préalables et repères structurels**

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS) potentiels	Calendrier	Statut
<b>Action Préalable</b>	Assurer i) la publication sur les sites internet des ministères de l'énergie ou des finances des structures de prix des carburants par marketeur et par voie d'importation ; ii) l'introduction d'une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence ; iii) la modification des composantes fiscales et parafiscales en cohérence avec le plan d'action sur les carburants. Jusqu'au 24 juillet 2024, le 10 de chaque mois sera la date limite pour publier en ligne les structures de prix des carburants applicables aux transactions du mois précédent. Si ce délai n'est pas respecté, les structures de prix des carburants du mois précédent seront automatiquement appliquées. Ces changements devront être reflétés de manière transparente en tant qu'amendements au décret présidentiel n°18.295 qui réglemente les prix des importations de carburant.	5 jours avant la date du conseil pour la deuxième revue du programme FEC	Nouveau, en cours
	Prendre des mesures pour égaliser les conditions de concurrence dans le secteur des carburants en veillant à ce que tous les importateurs déposant à la SOCASP suivent les règles de fonctionnement établies par le décret n°12.019 et le décret n°18.295. En particulier, tous les importateurs devraient i) être enregistrés en tant que contribuables centrafricains et établir un bureau local, ii) adopter le nouveau mécanisme de prix prospectif conforme au plan d'action, iii) obtenir une licence pour importer des carburants uniquement en République Centrafricaine; et iv) s'engager par écrit à importer au moins 80 % du total des produits pétroliers par le fleuve.	5 jours avant la date du conseil pour la deuxième revue du programme FEC	Nouveau, en cours
<b>Améliorer la collecte des revenus domestiques</b>	Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Opérationnalisation du module de croisement des données du nouveau système informatique de la DGID et interconnection avec le système informatique des douanes (Sydonia World)	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	RS troisième revue (Octobre 2024)	En cours
	A partir du 25 juillet 2024, publier sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances de nouvelles structures de prix des carburants le 25 de chaque mois pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Les nouvelles structures de prix des carburants seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. Cette action continue devrait se traduire de manière transparente par des modifications au décret présidentiel n° 18.295, qui régit les prix des importations de carburant.	<b>RS continu, monitoré dès le 25 juillet 2024</b>	Nouveau
	Adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, par le biais d'un décret ministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie, avec un corridor permettant aux prix à la pompe de fluctuer en fonction des variations des prix internationaux du pétrole.	RS quatrième revue (Avril 2025)	Nouveau
	Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans l'équation du prix du carburant.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	RS troisième revue (Octobre 2024)	En cours
<b>Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance</b>	Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la Cour des Comptes, en accord avec les recommandations du FMI	RS deuxième revue (Avril 2024)	Non atteint (mis en œuvre avec retard)
	Adopter un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques.	RS deuxième revue (Avril 2024)	Atteint
	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés	RS troisième revue (Octobre 2024)	En cours
	Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine	RS troisième revue (Octobre 2024)	En cours
<b>Gestion des Finances Publiques</b>	Rendre effective l'utilisation systématique du logiciel SIM_Ba par tous les agents chargés de la fonction comptable à l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en leur fournissant le matériel informatique nécessaire ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires de ce logiciel.	RS troisième revue (Novembre 2024)	Nouveau

Note : Nouveaux repères structurels et actions préalables inscrits sur fond gris

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF).** Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

### A. Définitions

**2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA** et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

**3. Définition de la dette.** La définition de la dette est formulée comme au paragraphe 8 des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919- (20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020 :

(a) La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons (dont bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est

conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure et la dette intérieure** sont définies sur la base de la résidence du souscripteur, à l'exception : (i) des titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et non détenus par le système bancaire local, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure ; et (ii) des prêts de la BEAC au gouvernement, y compris l'utilisation de de l'allocation de DTS, qui est considérée comme faisant partie de la dette intérieure.

**4. Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

**5. Dette concessionnelle. La dette concessionnelle est définie comme une dette comportant un élément don d'au moins 35 %.** L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

**6. Le total des recettes de l'État** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'État aux fins du programme.

**7.** On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

**8. Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du Manuel de statistiques de finances publiques 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées

et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent memorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 3 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

11. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

## B. Objectifs quantitatifs

12. **Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF.** Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section C. Sauf indication contraire, tous les repères quantitatifs et objectifs indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

### Critères de réalisation quantitatifs

***Plafond relatif au financement intérieur net de l'État.***

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC, libellés en franc CFA et non détenus par le système bancaire local, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée.

***Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État***

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

***Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur.***

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

**Critères de réalisation continus*****Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.***

- L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir d'**emprunts non-concessionnels** (excluant les nouveaux financements contractés avec le FMI et l'allocation générale de DTS). Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.
- L'État s'engage à ne pas déboursier d'**emprunts extérieurs non-concessionnels** (excluant les nouveaux financements contractés avec le FMI et l'allocation générale de DTS).

***Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.***

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat, à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce repère quantitatif s'applique de façon continue.

**Objectifs indicatifs**

***Plancher relatif aux dépenses sociales.***

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

***Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles***

- Ce plafond est fixé à 7 % du total des dépenses excluant (i) les salaires, (ii) le service de la dette (principal et intérêts) et (iii) les dépenses financées sur ressources externes.

***Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État***

- Ce plafond est fixé à 20 milliards de francs CFA en 2023 et à 20 milliards de francs CFA en 2024.

**C. Clauses d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs**

**13.** Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers repères quantitatifs** seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
  - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;
  - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.

- Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.
- Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.

## D. Repères Structurels et Actions Préalables

### *Actions préalables*

**14.** Les deux actions préalables devant être implémentées 5 jours avant la date du conseil du FMI siégeant au titre de la première revue du programme FEC sont :

- Assurer i) la publication sur les sites internet des ministères de l'énergie ou des finances des structures de prix des carburants par marketeur et par voie d'importation ; ii) l'introduction d'une nouvelle structure de prix pour les importations de carburants sans licence ; iii) la modification des composantes fiscales et parafiscales en cohérence avec le plan d'action sur les carburants. Jusqu'au 24 juillet 2024, le 10 de chaque mois sera la date limite pour publier en ligne les structures de prix des carburants applicables aux transactions du mois précédent. Si ce délai n'est pas respecté, les structures de prix des carburants du mois précédent seront automatiquement appliquées. Ces changements devront être reflétés de manière transparente en tant qu'amendements au décret présidentiel n°18.295 qui régleme les prix des importations de carburant.
- Prendre des mesures pour égaliser les conditions de concurrence dans le secteur des carburants en veillant à ce que tous les importateurs stockant à la SOCASP suivent les règles de fonctionnement établies par le décret n°12.019 et le décret n°18.295. En particulier, tous les importateurs devraient i) être enregistrés en tant que contribuables centrafricains et établir un bureau local, ii) adopter le nouveau mécanisme de tarification prospective conforme au plan d'action, iii) obtenir une licence pour importer des carburants uniquement en République Centrafricaine et iv) fournir un engagement écrit d'importer au moins 80 % de produits pétroliers par voie fluviale.

### *Repère structurel continu*

- **A partir du 25 juillet 2024**, le gouvernement devra veiller à publier sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances de nouvelles structures de prix des carburants le 25 de chaque mois pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Les nouvelles structures de prix des carburants seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une

prime à l'importation. Cette action continue devrait se traduire de manière transparente par des modifications du décret présidentiel n° 18.295, qui régit les prix des importations de carburant.

## **Repères structurels**

### ***Deuxième revue (Avril 2024)***

- Adopter un plan de renforcement institutionnel détaillé pour l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) afin de remédier aux problèmes de confidentialité, ressources humaines, ressources financières, et techniques.
- Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers
- Opérationnalisation du module de croisement des données du nouveau système informatique de la DGID et interconnection avec le système informatique des douanes (Sydonia World).
- Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.
- Consolider toutes les quasi-taxes en une seule quasi-taxe dans l'équation du prix du carburant.
- Soumission au conseil des ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, conformément aux recommandations du FMI.

### ***Troisième revue (Octobre 2024)***

- Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés.
- Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et

(iii) des formulaires de déclaration de patrimoine .

- Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.
- Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.

#### **Troisième revue (Novembre 2024)**

- Rendre effective l'utilisation systématique du logiciel SIM\_Ba par tous les agents chargés de la fonction comptable à l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en leur fournissant le matériel informatique nécessaire ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires de ce logiciel.

#### **Quatrième revue (Avril 2025)**

- Adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, par le biais d'un décret ministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie, avec un corridor permettant aux prix à la pompe de fluctuer en fonction des variations des prix internationaux du pétrole.

## **E. Communication de données au FMI**

**15. Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

<b>Tableau I : République centrafricaine – Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC</b>	
<b>Description de données à fournir sous format Excel</b>	<b>Date-limite</b>
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

10 juin 2024

## DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DU CRITÈRE DE RÉALISATION CONTINU, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT. — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvée par  
**Vitaliy Kramarenko et Anna  
Ivanova (FMI), et Manuela  
Francisco et Abebe Adugna  
(IDA)**

Établie par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Élevé
<b>Risque de surendettement global</b>	Élevé
<b>Niveau de détail de la notation du risque</b>	Viable
<b>Élément d'appréciation</b>	Non

*La République centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque de surendettement extérieur et de surendettement global élevé. La dette publique devrait être viable. Toutefois, conformément aux indicateurs d'endettement pertinents, il existe un risque important de pénurie de liquidités, l'aide des donateurs étant susceptible d'être insuffisante, ainsi que des risques considérables de refinancement de la dette régionale. L'approbation du programme appuyé par la FEC en avril 2023 a contribué à faciliter les décaissements de la Banque africaine de développement (BAD), tandis que la Banque mondiale a fourni des décaissements pour des dépenses récurrentes ciblées. Cependant, une reprise complète du financement des bailleurs traditionnels reste lointaine dans un contexte de tensions géopolitiques et de lacunes en matière de gouvernance. Par rapport à l'AVD précédente<sup>1</sup>, la dette intérieure a augmenté, sous l'effet de la progression des emprunts sur le marché régional de la dette de la CEMAC et des deux prêts de banques régionales qui n'avaient pas été inclus antérieurement. Par conséquent, le ratio valeur actuelle*

<sup>1</sup> La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1er juillet 2018.

(VA) de la dette totale/PIB franchit le seuil non seulement en 2024, mais aussi en 2025 et 2026. Si les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure sont en dessous des seuils établis, ceux de sa liquidité (ratio service de la dette/exportations et ratio service de la dette/recettes) devraient les dépasser ces quatre prochaines années à compter de 2024, principalement en raison de l'arrivée à échéance des obligations du FMI. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance normalisés, l'incertitude accrue quant aux projections macroéconomiques et au financement, et le volume conséquent des passifs conditionnels sont des éléments qui contribuent tous à cette évaluation de risque élevé. Cette dernière ne vaut qu'à condition que les autorités continuent d'accorder la priorité aux dons et d'en obtenir pour financer les dépenses courantes essentielles et les projets de développement, et de veiller à allonger le profil d'échéance de la dette intérieure. Des risques notables de dégradation, notamment l'incertitude concernant les projections macrobudgétaires, la reprise complète de l'aide des donateurs et le rétablissement du marché des carburants, pourraient avoir une incidence sur l'analyse globale de la viabilité.<sup>2</sup>

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

### 1. La couverture de la dette publique correspond aux obligations contractuelles extérieures et intérieures de l'administration centrale, comme dans la précédente AVD.

Les administrations nationales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a garanti aucune autre dette (tableau 1 du texte). L'analyse de la couverture de la dette publique révèle des écarts, notamment pour ce qui est de la dette des entreprises publiques non garantie et des arriérés dus aux fournisseurs. Les arriérés de l'administration centrale postérieurs à l'Initiative envers les pays pauvres très endettés (Initiative PPTe) représentent moins de 1 % du PIB. La faible couverture de la dette reflète le manque de capacité à collecter efficacement les données relatives à la dette, ce qui restreint la portée d'une analyse complète de l'endettement.

### 2. La mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques améliorera leur supervision financière, ce qui, avec d'autres mesures, devrait permettre une meilleure couverture de la dette à l'avenir.

Dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, les autorités ont achevé les processus d'audit des trois plus grandes entreprises publiques des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'eau (ENERCA, SODECA, SOCATEL), et en ont publié les résultats en 2021. L'objectif de ces audits était d'évaluer leur stabilité financière, d'améliorer la transparence des informations relatives aux passifs conditionnels et de clarifier le statut des

<sup>2</sup>L'indicateur composite de la RCA, calculé à partir des données de Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale pour 2022, est de 2,27, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement (voir tableau 5 du texte).

arriérés intérieurs non audités<sup>3</sup>. Sur la base de ces audits effectués récemment, l'État a élaboré et approuvé un plan de règlement de la dette croisée de ces entreprises<sup>4</sup>.

**3. L'AVD comprend un test combiné de résistance sur les passifs conditionnels, qui prend le cas d'un choc fixé à 15 % du PIB afin de déterminer l'exposition du secteur public aux chocs sur les arriérés, les entreprises publiques et le marché financier.** Ce montant illustre l'incertitude relative aux dettes et arriérés non garantis des entreprises publiques, à de possibles arriérés intérieurs additionnels et aux risques des marchés financiers (tableau 1 du texte). Le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB (au lieu de 2 % pour sa valeur par défaut) afin de tenir compte des risques accrus associés à la dette non garantie de ces entreprises et à de possibles arriérés de dépenses. Le choc résultant des arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB afin d'intégrer les carences historiques et persistantes des systèmes de gestion des dépenses publiques du pays. Compte tenu de la petite taille du secteur financier et du faible développement des circuits financiers en RCA, le choc lié aux risques du marché financier a été calibré et est maintenu par défaut à 5 % du PIB.

**Tableau 1 du texte. République centrafricaine : couverture de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels**

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule		
1 Administration centrale			X
2 Administrations d'États fédérés et locales			X
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)			X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	5,0	Possibles arriérés de dette intérieure non inclus dans le stock total de dette
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	5,0	Faible niveau d'information sur l'équilibre financier des entreprises publiques
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15,0	

Sources : estimations des services du FMI et autorités nationales

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

<sup>3</sup> Conformément à la mesure politique n°1 prévue pour l'exercice 2023 dans le cadre de la SDFP, adoptée en 2022, « les autorités entendent établir et publier un rapport annuel sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques, l'objectif étant d'éviter que ces dernières procèdent à des dépenses budgétaires associées à une performance faible et d'améliorer la gestion et la transparence de la dette ». Le premier rapport annuel, publié en avril 2023 et couvrant la période de janvier à décembre 2021, apporte des précisions essentielles sur la gouvernance, les contrôles internes et la durabilité de ces entreprises. Il permet en outre de divulguer au public des informations financières et opérationnelles consolidées, l'objectif principal étant d'éviter d'éventuels arriérés à l'avenir. Ce rapport sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques devrait être actualisé chaque année et publié sur le site Internet du ministère des Finances et du Budget.

<sup>4</sup> L'État a apuré les arriérés envers ENERCA en décembre 2023. Toutefois, en raison d'importantes pressions sur la trésorerie, il est probable que des arriérés subsistent à l'égard de SODECA et de SOCATEL.

## ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE LA DETTE

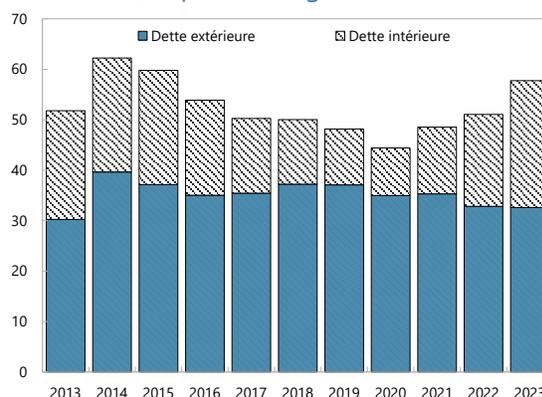
### 4. En 2023, la dette contractée ou garantie par l'État centrafricain représentait 57,7 % du PIB en 2023, essentiellement en raison de la hausse de la dette intérieure.

Après avoir progressivement diminué jusqu'à 44,4 % du PIB en 2020, la dette du secteur public est passé à 57,7 % du PIB en 2023, du fait de la convergence de chocs négatifs : la crise liée à la sécurité, la pandémie de COVID-19 et le gel du financement des donateurs préoccupés par le manque de transparence budgétaire qui a entraîné une hausse des émissions sur le marché régional de la CEMAC (graphique 1 du texte).<sup>5</sup> La dette publique devrait progressivement diminuer à environ 43 % du PIB d'ici à 2030 à la faveur d'une baisse de la dette intérieure, qui représente environ 45 % de l'endettement public total de la RCA.

### 5. L'augmentation de la dette publique depuis 2020 s'explique en grande partie par un endettement intérieur accru.

La dette intérieure, constituée d'avances statutaires et exceptionnelles de la part de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a été regroupée en un seul prêt. En 2021, la BEAC a restructuré cette dette s'élevant à 80,5 milliards de francs CFA en repoussant le délai de grâce à 2025 (au lieu de 2022) et l'échéance à 20 ans (au lieu de 10 ans). Les émissions de dette sur le marché régional de la CEMAC ont connu une forte accélération depuis 2021 afin de compenser la faiblesse de l'appui budgétaire et de couvrir les besoins de financement. En 2022, compte tenu des l'émission de titres nationaux supplémentaires et de l'utilisation de l'allocation de DTS, la dette intérieure s'est établie à 18,2 % du PIB. À la fin de 2023, la dette intérieure représentait 25,1 % du PIB. En 2023, les souscriptions sont passées d'une moyenne inférieure à 20% au premier trimestre à environ 70 % juste après l'approbation du programme actuel au titre de la FEC, et à 100 % lors d'une émission syndiquée sur le marché régional de 25 milliards de francs CFA en août. Néanmoins, les rendements des émissions à 3 ans (l'instrument le plus fréquemment utilisé) ont oscillé autour de 11 %, soit l'un des taux

**Graphique 1 du texte. Évolution de la dette du secteur public, 2013-2023**  
(En pourcentage du PIB)



Sources : estimations des services du FMI et autorités nationales

Note : La dette totale du secteur public est passée de 51,1 % du PIB en 2022 à 57,7 % du PIB en 2023, principalement en raison des émissions nettes de dette régionale à moyen terme pour 90 milliards de francs CFA, soit 5,6 % du PIB. Environ 5 milliards de francs CFA de ces émissions nettes ont été utilisés pour apurer les arriérés envers ENERCA en décembre 2023.

<sup>5</sup> Un emprunt de 20 millions de dollars contracté par la RCA auprès de l'Angola en 2014, qui n'avait pas été comptabilisé auparavant, a été ajouté à l'encours de la dette et fait légèrement augmenter l'encours de la dette extérieure.

les plus élevés de la CEMAC, ce qui souligne la nécessité de mobiliser l'appui des donateurs pour protéger la capacité de service de la dette.

**6. En mai 2022, la RCA avait utilisé la totalité de son allocation de DTS pour 2021, en trois fois, afin de financer son budget.** En décembre 2021, l'aide des donateurs se faisant attendre, la RCA a effectué un premier tirage de son allocation de DTS pour 2021 : elle a tiré 35 milliards de francs CFA (44,5 millions de droits de tirage) afin de couvrir certaines de ses dépenses courantes (salaires des fonctionnaires) et rembourser une partie de ses arriérés intérieurs. En 2022, l'aide budgétaire n'ayant toujours pas été versée et face à une détérioration importante des termes de l'échange, les autorités centrafricaines ont effectué un nouveau tirage de 20 milliards de francs CFA (25 millions de droits de tirage) en mars et un dernier de 30,5 milliards de francs CFA (37,3 millions de droits de tirage) en mai. L'utilisation de l'allocation de DTS en 2021 et 2022 est comptabilisée en tant que dette intérieure et ajustée pour tenir compte des termes de valeur actualisée (VA).

**7. La dette extérieure était relativement stable à 32,6 % du PIB à la fin de 2023.** Les autorités se sont abstenues de contracter ou de décaisser toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle, conformément à la SDFP de la Banque mondiale, aux conseils du FMI et à l'engagement à ne contracter aucun prêt non concessionnel extérieur dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)<sup>6</sup>. Plus particulièrement, elles n'ont effectué aucun tirage dans le cadre des prêts non concessionnels de 15 milliards de francs CFA octroyé par la banque régionale de développement (BDEAC) et signé en septembre 2021. Conformément au calendrier des décaissements préétabli, elles ont tiré une tranche de 1,22 milliard de francs CFA dans le cadre du prêt concessionnel lié à des projets octroyé en 2015 par le Fonds saoudien pour le développement. Compte tenu de ces éléments, le principal facteur négatif d'accroissement de la dette extérieure est l'effet du taux de change.

**8. La dette due à des créanciers multilatéraux et les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE continuent de représenter la majeure partie de la dette extérieure (tableau 1).** Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détenaient près de 60 % de la dette extérieure en 2023. La RCA a un encours important d'arriérés pré-PPTE officiellement reconnus en tant que tels, qui représentent 8 % de son PIB et sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative avec des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taiwan). En 2023, la RCA a accumulé des arriérés envers ses créanciers bilatéraux et certains créanciers multilatéraux pour un montant d'environ 3,6 milliards de Francs CFA, principalement en raison de problèmes de liquidité. La dette bilatérale représente environ 14 % du PIB, les principaux créanciers étant

<sup>6</sup> La mesure n°2 prévue dans le cadre de la SDFP pour l'exercice 2023 est la suivante : afin d'améliorer la viabilité de la dette, l'État ne contractera et ne garantira aucun prêt extérieur assorti d'obligations non concessionnelles au cours de l'exercice 2023, sauf si le plafond du dit prêt non concessionnel est ajusté a) par la Banque mondiale afin de tenir compte de changements importants de situation ou b) en coordination avec le FMI, en particulier conformément aux ajustements prévus dans sa politique de plafonds d'endettement.

l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït et l'Angola. Le montant de la dette contractée auprès de créanciers privés est négligeable. Celle-ci est incluse dans le scénario de référence.

**9. La RCA a bénéficié de plusieurs vagues d'allègement de la dette de la part de créanciers bilatéraux et du FMI.** En 2020, elle a profité d'une opération chinoise de remise de la dette à hauteur de 0,8 % du PIB, ainsi que d'une réduction de 90 % du principal de la dette due à Energoprojekt (Serbie) et d'un rééchelonnement de cette dernière à hauteur d'environ 1,7 % du PIB. Pendant la pandémie, un montant de 7 millions de dollars a fait l'objet d'un rééchelonnement dans le cadre de l'initiative du G20 de suspension du service de la dette (ISSD) (mai 2020-décembre 2021)<sup>7</sup>. La RCA a aussi bénéficié d'une aide pour le remboursement des paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022, au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds ARC), d'un montant de 18,4 millions de dollars.

**10. La RCA a des arriérés envers des créanciers multilatéraux et bilatéraux.** Les arriérés de longue date sont ceux envers l'OFID, et plus récemment envers la BADEA et le FIDA. Les arriérés envers le FIDA ont déjà été réglés ; et un plan crédible a été établi pour résoudre les arriérés envers l'OFID et la BADEA. Des arriérés récemment découverts au titre d'une dette envers l'Angola (d'un montant d'environ 1,8 milliard de francs CFA) font l'objet de négociations avec les autorités angolaises en vue de les apurer.<sup>8</sup> En 2023, la RCA a également accumulé de nouveaux arriérés bilatéraux envers la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït, l'Inde et la Serbie pour un montant d'environ 3,4 milliards de francs CFA, principalement en raison de problèmes de liquidité et de coordination entre la Direction de la dette et le Trésor. Ceux-ci ne valent pas à la RCA d'être considérée comme étant « en situation de surendettement », car ils sont considérés comme minimes. Voir le tableau 2 du texte ci-dessous pour une ventilation des arriérés récents et anciens.

---

<sup>7</sup> L'Inde, la Chine et l'Arabie saoudite, ainsi que le Koweït ont pris part à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 pour la RCA.

<sup>8</sup> Les arriérés envers l'Angola et l'OFID ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la viabilité de la dette, car ils sont considérés comme minimes (environ 14 millions de dollars, soit moins de 1 % du PIB). Le montant des arriérés envers l'Angola a été fourni par les autorités centrafricaines. Il y a une incertitude quant au montant exact puisque le prêt était dormant pendant un certain temps et fait l'objet de négociations actives depuis 2022 avec la possibilité que ces dernières restent au point mort.

**Tableau 1. République centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2023-2025<sup>1</sup>**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette												
	2023			2023			2024			2025						
	(millions de dollars % de la dette totale, (% du PIB)			(millions de dollars US)			2023			2024			2025			
<b>Dette publique totale</b>	1516,8	100,0	57,7													
<b>Dette extérieure</b>	856,8	56,5	32,6	36,1	48,5	63,2	1,4	1,7	2,1							
Créanciers multilatéraux <sup>2,3</sup>	476,5	31,4	18,1	30,0	41,6	51,5	1,1	1,5	1,7							
FMI	289,3	19,1	11,0	23,5	34,7	44,6	0,9	1,2	1,5							
Banque Mondiale	123,5	8,1	4,7	3,5	3,8	3,8	0,1	0,1	0,1							
BAD/BAfD/BID	15,5	1,0	0,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0							
Autres créanciers multilatéraux	48,2	3,2	1,8	3,9	4,2	4,2	0,1	0,1	0,1							
<i>dont: FIDA</i>	16,8	1,1	0,6	3,0	3,0	3,0	0,0	0,0	0,1							
<i>dont: BDEAC</i>	10,9	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: BADEA</i>	11,1	0,7	0,4	0,9	1,2	1,2	0,2	0,2	0,0							
Créanciers bilatéraux <sup>2</sup>	377,8	24,9	14,4	6,0	6,9	11,7	0,2	0,2	0,4							
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: liste des deux créanciers bilatéraux majeurs</i>																
<i>liste additionnelle de créanciers bilatéraux majeurs</i>																
Hors Club de Paris	377,8	24,9	14,4	6,0	6,9	11,7	0,2	0,2	0,4							
<i>dont: arriérés pré-initiative PPTE</i>	213,0	14,0	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: Inde</i>	41,9	2,8	1,6	1,5	1,9	3,0	0,1	0,1	0,1							
<i>dont: Arabie Saoudite</i>	70,2	4,6	2,7	1,4	1,7	4,6	0,1	0,1	0,2							
<i>dont: Koweït</i>	20,0	1,3	0,8	0,1	0,1	0,9	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: Chine</i>	17,1	1,1	0,7	2,0	2,0	2,0	0,1	0,1	0,1							
<i>dont: Congo</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
Bonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
Créanciers commerciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: liste des deux créanciers commerciaux majeurs</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
<i>liste additionnelle de créanciers commerciaux majeurs</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
Autres créanciers internationaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
<i>dont: liste des deux créanciers majeurs</i>																
<i>liste additionnelle de créanciers majeurs</i>																
<b>Dette intérieure</b>	660,1	43,5	25,1	70,0	100,2	132,3	2,7	3,6	4,4							
Détenue par des résidents, total	660,1	43,5	25,1	70,0	100,2	132,3	2,7	3,6	4,4							
Détenue par des non-résidents, total																
BTA	17,3	1,1	0,7	20,1	26,1	8,2	0,8	0,9	0,3							
OTA	278,9	18,4	10,6	33,6	47,7	92,6	1,3	1,7	3,1							
Prêts	363,9	24,0	13,9	16,4	26,3	31,4	0,6	0,9	1,0							
<b>Pour mémoire:</b>																
Dette garantie <sup>4</sup>																
<i>dont: apparentée</i>																
<i>dont: non-apparentée</i>																
Passifs éventuels																
PIB Nominal	2626,8						2626,8	2814,9	3027,8							

Source : calculs des services du FMI ; autorités nationales

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception des entités manquantes le cas échéant.

2/ Des dettes publiques peuvent ne pas figurer dans le tableau en raison de certaines clauses de confidentialité et/ou contraintes de capacité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions : Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties. Les données sur ce point ne sont pas disponibles actuellement pour la RCA. La capacité à collecter les données est actuellement manquante.

**Tableau 2 du texte. République centrafricaine : Composition des arriérés au titre de la dette du secteur public, fin 2023<sup>1</sup>**

Millions de francs CFA		Arriérés récents
Chine	Bilatéral	1.242
Inde	Bilatéral	934
Koweït	Bilatéral	71
Serbie	Bilatéral	288
Arabie Saoudite	Bilatéral	896
BADEA	Multilatéral	68
FIDA*	Multilatéral	168
		Total (milliards de francs CFA)
		3.666
		Total (% du PIB)
		0,23
		Arriérés anciens
Argentine	Bilatéral	19.416
CT-Consolidés	Bilatéral	438
Guinée Equatoriale	Bilatéral	3.587
Irak	Bilatéral	2.738
Libye	Bilatéral	8.127
Province chinoise de Taïwan	Bilatéral	89.272
UAPT	Bilatéral	1.056
OFID	Multilatéral	5.761
		Total (milliards de francs CFA)
		130.394
		Total (% du PIB)
		8,18
Arriérés domestiques		Total (milliards de francs CFA)
		17.000
		Total (% du PIB)
		1,07

Source : calculs des services du FMI ; autorités nationales

\*/Les arriérés envers le FIDA ont déjà été apurés.

1/ Les arriérés envers l'Angola s'élèvent à environ 1,8 milliard de francs CFA. Ce montant d'arriérés est fourni par les autorités centrafricaines.

Il y a une incertitude quant au montant exact puisque le prêt était dormant pendant un certain temps et fait l'objet de négociations actives depuis 2022 avec la possibilité que ces dernières restent au point mort.

2/Les arriérés anciens sont principalement des arriérés antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTe et font l'objet de négociations depuis longtemps.

## HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

**11. Par rapport à la précédente AVD, les risques à court terme se sont aggravés en raison des échéances sur le marché de la dette régionale, ainsi l'enregistrement de données manquantes qui ont conduit à l'inclusion de deux prêts auprès des banques régionales qui n'avait pas été comptabilisés auparavant.** Pour la deuxième année consécutive, les autorités ont opté pour une syndication nationale, d'un montant de 50 milliards de francs CFA, avec une souscription de 100 %. Le produit de l'émission a servi à renouveler la plupart des échéances en 2024. En dépit de cela, les amortissements totaux sur le marché régional de la dette est prévu à 57 milliards de FCFA en 2025. Des émissions substantielles d'instruments à 3 ans l'année dernière ont porté les échéances à 49 milliards de FCFA supplémentaires en 2026. En outre, l'inclusion dans l'encours de la dette de deux prêts précédemment non inclus a affaibli la position de la dette et met en évidence les lacunes importantes en matière de comptabilité et de transparence. Ces lacunes figurent parmi les

principaux obstacles à une reprise complète de l'appui budgétaire des donateurs traditionnels.<sup>9</sup>

**12. La RCA a eu du mal à satisfaire ses besoins de financement depuis 2021.** Les perspectives de financement dépendent de la capacité des autorités à respecter les objectifs du programme appuyé par la FEC et à favoriser la bonne gouvernance, la transparence et l'intégrité financière afin de protéger l'accès au marché et, à terme, de mobiliser l'aide hautement nécessaire des donateurs. Dans le cas contraire, les besoins de financement devraient être colossaux, entraînant un rééquilibrage très abrupt des dépenses dans tous les domaines. Un tel rééquilibrage désordonné pèserait très lourdement sur la population. En outre, il est essentiel de préserver l'accès au marché de la dette de la CEMAC pour faire face aux échéances à venir. Cela doit se faire par le biais d'un resserrement adéquat de la politique budgétaire et d'une sensibilisation continue des investisseurs.

**13. Par rapport à la précédente AVD, les prévisions macroéconomiques à court et moyen terme ont été corrigées pour tenir compte d'une croissance plus faible et d'une inflation plus élevée.**

### Croissance

- La croissance du PIB réel en 2023 n'était que de 0,7 %, soit moins que le 1 % prévu dans la précédente AVD. L'année dernière, la croissance a été entravée par des importations limitées de carburant et des pannes d'électricité fréquentes. Les secteurs de l'agriculture, du bois et de l'extraction aurifère ont affiché de meilleurs résultats. Pour 2024, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 1,4 %, en légère baisse par rapport au taux de 1,5 % prévu dans la précédente AVD, en supposant que l'approvisionnement en carburant se rétablisse grâce à une campagne fluviale réussie. D'importants risques pèsent sur les perspectives dont l'incapacité à assurer un approvisionnement suffisant en hydrocarbures et une détérioration de la situation sécuritaire. La concrétisation de ces risques pourrait perturber l'activité économique et réduire considérablement les recettes et le financement des donateurs.
- La projection de croissance à moyen terme reste globalement inchangée. Après avoir rebondi en 2025 à 2,9 %, la croissance économique atteindrait 3,7 % en 2026 et 2027. Ces résultats supposent la poursuite du renforcement de l'approvisionnement en carburant et en électricité, ainsi qu'une augmentation continue des exportations extractives et

<sup>9</sup> Les donateurs ont assujéti la reprise de l'aide budgétaire à trois conditions : l'engagement à ne pas financer les entités sanctionnées à partir du budget ou d'autres ressources publiques, l'amélioration des mécanismes de transparence budgétaire et des conditions satisfaisantes en matière de sécurité et de gouvernance. Les mesures politiques prévues dans le cadre de la SDFP de la Banque mondiale pour l'exercice 2024 et par la suite permettent s'attaquer au manque de transparence budgétaire. La transparence budgétaire a progressé grâce à la mise en place d'une base de données fiable sur les salaires (GIRAFE) et à l'amélioration de l'intégrité du système de gestion de la masse salariale dans le secteur public ainsi qu'à la revue des finances publiques réalisée par la Banque mondiale. Les autorités se sont par ailleurs engagées à établir un nouveau système d'information intégral pour la gestion des ressources humaines avec le soutien du projet de gouvernance numérique du secteur public (PGNSP), financé par la Banque mondiale.

forestières. Ils sont aussi axés sur l'amélioration du climat des affaires grâce à des progrès en matière de transparence et de gouvernance,<sup>10</sup> comme établi dans le programme appuyé par la FEC. La meilleure croissance à moyen terme s'affermir davantage sous l'effet des récentes améliorations des conditions de sécurité, notamment celles observées depuis 2022 dans la zone du Grand Bangui et dans les grands centres urbains secondaires. Ces havres urbains accueillent d'importantes activités sectorielles qui contribuent à la création de valeur ajoutée locale, telles que la transformation des aliments et des boissons, la construction et la transformation du bois.

- La croissance à long terme (2028-2042) est estimée à 3,2 %, étant entendu que le pays normalisera ses relations avec la communauté internationale, rétablira progressivement la sécurité dans le cadre de l'accord de paix, redéployera graduellement les services publics dans les provinces, s'acquittera de ses arriérés intérieurs, intensifiera les investissements publics et privés, et améliorera le capital humain et la productivité en se montrant déterminé à mettre en œuvre des réformes et poursuivre ses projets d'investissement<sup>11</sup>. L'investissement dans plus de secteurs de l'économie devrait également favoriser une base d'exportation plus large et plus diversifiée.

### **Inflation**

- La projection d'inflation pour 2023 a été revue à la baisse, passant de 5,5 % dans la dernière AVD à 4 % en raison de la réduction des prix du carburant à la pompe. L'inflation devrait ensuite diminuer progressivement et se rapprocher du critère de convergence de 3 % de la CEMAC, à condition que l'approvisionnement en carburant s'améliore et que le corridor commercial avec le Cameroun reste actif. Cependant, il existe des risques d'une révision à la hausse des projections d'inflation compte tenu de la sensibilité de la RCA aux chocs externes qui pourraient faire grimper le prix des denrées alimentaires et d'autres biens importés.

### **Finances publiques**

- Les besoins de financement au cours de l'année 2023 ont été largement satisfaits grâce au rétablissement de l'accès au marché régional de la dette de la CEMAC, conjugué à des

<sup>10</sup> Les récentes améliorations apportées à la gouvernance comprennent notamment la promulgation du cadre juridique anticorruption en 2023 et le renforcement de l'indépendance des juges à l'égard de la Cour des Comptes.

<sup>11</sup> Par exemple, en juin 2022, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 138 millions de dollars afin de favoriser l'accès à l'électricité, de renforcer le secteur de l'énergie et de promouvoir l'installation de systèmes solaires hors réseau dans les écoles, les hôpitaux et les centres administratifs et à des fins agricoles, et un financement de 70 millions de dollars afin de consolider et d'améliorer la qualité des soins de santé dispensés à plus de 40 % de la population centrafricaine. De plus, plusieurs projets ont été approuvés au cours des dernières années afin de stimuler la productivité agricole et de soutenir les entreprises agroalimentaires, le développement du secteur privé, la gouvernance numérique et l'enseignement de qualité. La Banque mondiale se servira de son portefeuille actuel pour financer certaines dépenses publiques non discrétionnaires, notamment les salaires, dans des domaines de services essentiels.

lignes de crédit auprès de deux banques locales, ainsi qu'à un financement<sup>12</sup> du FMI et à un faible tirage sur le compte de DTS du pays. En outre, les décaissements de la Banque mondiale ont contribué à combler l'écart de financement au cours du dernier trimestre de 2023, comme prévu lors de l'approbation du programme FEC et de la première revue. Le financement de la BAD a été approuvé en décembre, mais n'a été décaissé qu'en janvier 2024.

- À moyen terme (2024-27), l'aide budgétaire sous forme de dons devrait progressivement augmenter et atteindre 3,0 % du PIB, sous réserve que l'État parvienne à un accord avec les donateurs traditionnels en vue de débloquer leur financement<sup>13</sup>. À ce stade, l'augmentation prévue de l'aide sous forme de dons des partenaires de développement reste incertaine en raison du niveau de détermination qu'affichent les autorités à hiérarchiser et à mettre en œuvre efficacement les réformes essentielles, et de l'influence de facteurs géopolitiques complexes. En outre, la mobilisation des recettes intérieures devrait augmenter en moyenne de 0,65 % du PIB par an, principalement grâce au renforcement des recettes tirées des importations de carburant, au déploiement de l'eTax, à l'ouverture de nouveaux bureaux de douane avec l'amélioration de la situation sécuritaire, à la mise en place d'un système de facturation électronique de la TVA et à la poursuite des efforts pour recouvrer les impôts impayés.<sup>14</sup> Les risques qui pèsent sur les perspectives de recettes sont notamment un approvisionnement insuffisant en hydrocarbures et l'absence de dons des bailleurs, en particulier en cas de retours en arrière sur le plan des réformes macroéconomiques et de gouvernance ou de dégradation de la situation sécuritaire. Les dépenses devraient par ailleurs rester globalement stables en pourcentage du PIB. En conséquence, le solde budgétaire primaire (dons inclus) reste globalement inchangé pour 2027, avec un excédent d'environ 1,1 % du PIB (contre un déficit de 2,1 % du PIB pour 2024).
- La plupart des besoins de financement en 2024 et 2025 seraient encore couverts par le marché régional de la dette. L'accès continu de la RCA au marché est soutenu par i) le fait que la plupart des échéances de cette année ont déjà été remboursées par une syndication réussie en avril dernier, ce qui devrait contribuer à atténuer les tensions sur les liquidités ; ii) la perspective que les autorités procèdent à l'assainissement budgétaire prévu dans le programme approuvé par la FEC, qui devrait maintenir les besoins de financement à la

<sup>12</sup> Une partie du niveau d'accès aux financements du FMI pendant la durée du programme a été placée sur un compte séquestre auprès de la BEAC et complète une opération de paiement des salaires par la Banque mondiale. À l'instar de ceux de la Banque mondiale, les décaissements du FMI bénéficient de procédures de vérification et d'accords de décaissement protégés pour limiter les risques de dépenses non admissibles.

<sup>13</sup> L'accord impliquerait la mise en place d'un cadre macroéconomique adéquat, l'existence d'un programme du FMI et des conditions favorables en matière de sécurité et de gouvernance.

<sup>14</sup> Les projections de mobilisation des recettes intérieures susmentionnées comportent un risque important de révision à la baisse dans leurs réalisations futures. L'amélioration prévue du déficit budgétaire primaire dépend en grande partie de la reprise du marché des carburants et des efforts soutenus de la part du ministère des Finances et du budget sur le plan des réformes, avec l'appui des partenaires internationaux.

hauteur de la capacité de prêt des investisseurs ; iii) la communication régulière des autorités avec les négociants principaux ; et iv) l'établissement qui est en cours du Comité de coordination et de gestion de la dette publique ainsi que l'élaboration d'une stratégie à moyen terme en matière d'endettement, qui devraient aider les autorités à mieux planifier les émissions de titres de créance régionaux. En 2026 et 2027, il est prévu que les emprunts extérieurs concessionnels reprendront ; la dépendance à l'égard du marché régional devrait par conséquent diminuer.

- À long terme (2028-2042), les recettes intérieures (recettes publiques hors dons) devraient progressivement augmenter pour atteindre environ 13 % du PIB à la fin de la période de projection. Les prévisions relatives au recouvrement des recettes intérieures reposent sur la mise en place de réformes structurelles et budgétaires, et d'une assistance technique aux fins de collecte de données et d'élaboration de normes en la matière. Les réformes actuelles sur le plan des recettes à mettre en œuvre comprennent i) l'établissement et la

publication d'une structure de prix simplifiée sur une base mensuelle, y compris pour les importateurs non enregistrés ; ii) l'élargissement de l'utilisation d'un nouveau logiciel (SYDONIA/ASYCUDA World) pour enregistrer les opérations douanières, y compris les importations de carburant et de cigarettes ; iii) une collaboration plus étroite entre

l'administration fiscale et les douanes pour appliquer la pénalité établie aux importateurs non enregistrés ; et iv) l'accélération de la consolidation de tous les frais et dépenses de services perçus par les différents ministères dans le Compte Unique du Trésor (CUT). L'aide budgétaire sous forme de dons devrait baisser à moins d'1 % du PIB : ce chiffre tient compte du fait que les conditions ordinaires de crédit de l'IDA devraient s'appliquer à la période de projection pour laquelle la Banque mondiale ne s'est pas encore engagée à

**Tableau 3. Du texte République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques**

	AVD proposée – accord au titre de la FEC (première revue)		AVD proposée – accord au titre de la FEC (deuxième revue)	
	2021-27 moyenne	2028-42 moyenne	2021-27 moyenne	2028-42 Moyenne
<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>				
Croissance du PIB (en pourcentage)	2,0	3,2	2,0	3,2
Déflateur du PIB (en pourcentage)	3,8	2,5	4,4	2,8
Solde des transactions courantes hors intérêts	-8,0	-6,7	-8,1	-4,7
Exportations de biens et services	15,0	16,9	15,0	16,6
Le solde primaire	-2,1	-0,8	-2,1	-0,5
Recettes et dons	15,3	14,9	15,3	14,6

Source : projections des services du FMI.

verser de financement (don)<sup>15</sup>. Le solde budgétaire primaire atteindrait un déficit d'environ 0,4 % du PIB à la fin de la période de prévision, tenant à une mobilisation plus rapide des recettes dans le cadre de la mise en œuvre continue des réformes budgétaires.

### Secteur extérieur

- Le déficit du compte courant (dons compris) s'est réduit en 2023 à 9 % du PIB, contre 12,7 % du PIB en 2022, sous l'effet d'un rebond des exportations minières et de bois, de la faiblesse des importations de combustibles et d'une reprise partielle de l'appui budgétaire. Le déficit courant devrait reculer à 4,2 % du PIB d'ici 2027, grâce à la consolidation budgétaire attendue et à la hausse prévue des exportations à la suite de réformes visant à améliorer la diversification économique et à accroître la valeur des produits d'exportation existants.
- À moyen terme, les transferts courants publics devraient augmenter, les transferts d'appui aux projets rester relativement solides, et les flux entrants d'investissement direct étranger augmenter de manière modérée pour atteindre environ 1,6 % du PIB. Dans l'ensemble, la balance des paiements devrait être modérément excédentaire, à hauteur d'environ 2,7 % du PIB d'ici à 2027.

## RÉALISME DES HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

**14. Les facteurs retenus dans le cadre de l'outil d'analyse de la dynamique de la dette indiquent une trajectoire globalement similaire de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et de la dette publique par rapport à la précédente AVD.** L'évolution anticipée de la dette extérieure est similaire à celle dans l'AVD précédente. La décomposition des flux générateurs de dette extérieure antérieurs ou dont font état les projections reste similaire mais les variations inattendues de la dette extérieure au cours des cinq dernières années sont proches du niveau médian des pays à faible revenu. La trajectoire de la dette publique est également similaire à celle dans l'AVD précédente, bien que les flux générateurs de dette annoncés montrent que la part des déficits primaires inattendus dans l'accumulation de la dette est plus élevée que par le passé. Pour ce qui est de la contribution des erreurs de prévision passées, celle-ci est supérieure au niveau médian des autres pays à faible revenu.

**15. Les outils de réalisme pointent des risques liés au scénario de référence établi à partir des prévisions de croissance, du rééquilibrage budgétaire prévu et des perspectives à long terme en matière d'investissement privé (graphique 4).** La trajectoire budgétaire prévue, compte tenu du rééquilibrage projeté à trois ans du solde primaire, est dans le quartile supérieur par rapport au groupe de référence et semble donc relativement ambitieuse au regard de l'expérience d'autres pays à faible revenu. L'assainissement

<sup>15</sup> La possibilité d'obtenir un financement de la Banque mondiale est également liée à d'autres conditions, telles que, par exemple, la disponibilité des ressources de l'IDA et la pertinence du cadre de politique macroéconomique dans le cas d'une éventuelle opération d'appui budgétaire.

budgétaire en RCA dépendra de la capacité des autorités à accroître la mobilisation des recettes intérieures conformément aux engagements du programme et à mobiliser l'appui des donateurs. La croissance en 2024 semble encourageante compte tenu du rééquilibrage des valeurs attribuées aux multiplicateurs budgétaires. Cela s'explique par le fait que la croissance est essentiellement portée par le rebond du secteur privé à la suite du choc créé par la pénurie de carburants, et en particulier du secteur primaire (agriculture et extraction de minerais). L'outil croissance/investissement montre que, qu'il s'agisse de la présente AVD ou de l'AVD précédente, au fil du temps, le facteur de croissance n'est plus l'investissement public mais l'investissement privé, tendance comparable à celle observée dans des pays au même stade de développement. En particulier, l'investissement privé augmenterait sous l'effet de l'amélioration du climat des affaires, du renforcement de la gouvernance, du développement des infrastructures et de l'approfondissement du secteur financier parallèlement à une réduction des besoins de financement du gouvernement. Ces tendances cadrent aussi avec celles du graphique sur les contributions à la croissance, qui montre que l'investissement public devrait jouer un élément moins déterminant qu'autrefois dans la croissance future, au profit d'autres sources de croissance.

## CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

**16. La capacité d'endettement de la RCA est jugée faible, tout comme dans la dernière AVD d'octobre 2023.** L'indicateur composite (IC) du pays ressort à 2,27, en se fondant sur les données des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023 et sur les scores EPIN de 2021 (tableau 4 du texte). Dans la catégorie « capacité d'endettement faible », les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État se situent à 30 % pour la valeur actualisée du ratio dette/PIB, à 140 % pour la valeur actualisée du ratio dette/exportations, à 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et à 14 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actualisée de la dette publique totale est de 35 % du PIB.

Tableau 4. Du texte République centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils

<b>Pays</b>	Central African Republic			
<b>Code pays</b>	626			
<b>Capacité d'endettement</b>	Faible			
<b>Final</b>	Classification basée sur l'évaluation actuelle	Classification basée sur l'évaluation précédente	Classification basée sur l'antépénultième évaluation	
Faible	Faible 2,27	Faible 2,25	Faible 2,33	
<b>APPLICABLE</b>		<b>APPLICABLE</b>		
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>		<b>Repère dette publique TOTALE</b>		
<b>VA de la dette en % de</b>		VA du total de la dette		
<b>Exportations</b>	140	publique en % du PIB	35	
<b>PIB</b>	30			
<b>Service de la dette en % de</b>				
<b>Exportations</b>	10			
<b>Recettes</b>	14			
<b>Composantes</b>	<b>Coefficients (A)</b>	<b>Valeurs moyennes sur 10 ans (B)</b>	<b>Composantes du score de l'IC (A*B) + ( C )</b>	
<b>EPIN</b>			<b>Contribution des composantes</b>	
Taux de croissance réel (en pourcentage)	0,385	2,571	0,99	44%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2,719	2,667	0,07	3%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	4,052	28,148	1,14	50%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3,990	7,923	-0,32	-14%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	2,022	0,071	0,00	0%
	13,520	2,856	0,39	17%
<b>CI Score</b>			2,27	100%
<b>Note CI</b>			<b>Weak</b>	

Source : estimations des services du FMI, Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale et autorités nationales.

## VIABILITÉ DE LA DETTE

### A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

17. Les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure restent globalement similaires à ceux dans les précédentes AVD (graphique 1). La valeur actualisée du ratio dette extérieure/PIB baisse et reste bien en-deçà du seuil défini dans le cadre du scénario de référence. Cependant, il se rapproche du seuil du test de résistance standardisé le plus extrême. La valeur actualisée du ratio dette/exportations, proche du seuil de 140 % en 2024, diminue pour atteindre une valeur bien inférieure à celui-ci à moyen terme. L'allègement de la

dette bilatérale et multilatérale pendant la pandémie, l'attente d'une reprise des dons durant les dernières années de la période de projection, ainsi que le fait que certains financements concessionnels non recensés auparavant ont été remplacés par l'allocation de DTS (comptabilisée comme dette intérieure) expliquent la trajectoire de la dette. La fixation des variables clés à leur valeur moyenne historique produirait une tendance clairement haussière des deux ratios de dette, principalement attribuable aux chocs considérables et aux conflits survenus par le passé (comme la crise de 2013).

**18. Dans le scénario de référence, les indicateurs de liquidité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leurs seuils pendant quatre ans à compter de 2024, mais il existe des facteurs d'atténuation.** Le ratio service de la dette extérieure/exportations et le ratio dette/recettes dépassent leur seuil respectif pendant quatre ans à compter de 2024 du fait d'une hausse importante du service de la dette, principalement liée à une augmentation des remboursements au FMI durant cette période (graphique 1). Les risques sont plus élevés en 2024, les indicateurs de liquidité dépassant leurs seuils avec une marge plus importante par rapport à l'AVD précédente. En effet, les obligations de paiement de la dette envers le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) se sont accrues en raison de la reconnaissance récente des arriérés qui lui sont dus et d'une trajectoire plus conservatrice de recettes intérieures. En tant que membre de la CEMAC, la RCA a accès à ses réserves (à condition de disposer des ressources budgétaires pour les acheter), ainsi qu'à son marché régional de la dette. Sous réserve de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et conformément aux hypothèses de financement retenues dans le cadre de ce dernier, le pays est en mesure de rembourser de larges sommes au FMI (donnant lieu à des ratios de liquidité élevés). Comme attendu, des dépassements plus significatifs et persistants du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes se produisent dans le scénario historique et dans le test de résistance standardisé le plus extrême (chocs standardisés sur les exportations et sur la dépréciation du taux de change, respectivement).

## B. Analyse de viabilité de la dette publique

**19. Portés par l'envolée de la dette intérieure, l'ensemble des indicateurs de la dette publique sont élevés mais tombent en-deçà des seuils établis à partir de 2027 (graphique 2).** La valeur actualisée (VA) du ratio dette/PIB est en hausse. Les données en 2023 indiquent une vulnérabilité accrue de la dette, car la valeur actualisée du ratio dette/PIB dépasse son seuil de 2024 à 2026, en partie en raison de l'augmentation des émissions de dette régionale et du rapprochement de la dette intérieure qui a entraîné l'ajout de deux prêts bancaires qui n'avaient pas été inclus auparavant. Le ratio VA de la dette/PIB semble suivre une tendance à la baisse, une prévision qui repose sur des hypothèses de financement prudentes, selon lesquelles les déficits de financement seront majoritairement couverts par la dette extérieure concessionnelle et la reprise de l'aide des donateurs créera des dynamiques bien plus favorables. La valeur actualisée du ratio dette/recettes semble également suivre une trajectoire descendante sur l'ensemble de la période de projection. Le ratio service de la dette/recettes et

dons restera élevé, compte tenu de la hausse des paiements au titre du service de la dette extérieure. Un choc standardisé sur les passifs conditionnels combinés déclencherait un dépassement du seuil de la valeur actualisée du ratio dette/PIB et entraînerait une augmentation significative de celle du ratio dette/recettes<sup>16</sup>. Une éventuelle dégradation des perspectives macroéconomiques (par exemple, si l'appui budgétaire des donateurs ne reprenait pas à moyen terme) aggraverait l'accumulation d'arriérés intérieurs et les risques associés aux entreprises publiques vulnérables. Les passifs conditionnels de ces dernières auraient de lourdes conséquences sur le budget et, à terme, le risque d'endettement.

## NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

**20. La RCA reste fortement exposée au surendettement extérieur et au surendettement global mais sa dette est jugée viable.** La notation du risque tient compte des dépassements persistants des seuils du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes à moyen terme dans le scénario de référence. Cela laisse entrevoir d'éventuels problèmes de liquidité, dont les risques sont restés notables depuis la dernière AVD en raison de l'appui budgétaire encore modéré et de l'affaiblissement des recettes budgétaires lié aux pénuries de carburant. La dette publique totale d'ici 2027 devrait dépasser le niveau indiqué dans la précédente AVD d'environ 1,4 % du PIB.

**21. Un certain nombre d'autres éléments contribuent à l'évaluation de risque élevé.** Les prévisions macroéconomiques sont particulièrement incertaines à court terme, le pays devant affronter des crises simultanées et l'aide des donateurs à grande échelle n'ayant toujours pas repris. Dans un contexte où les possibilités de financement extérieur sont limitées, un ajustement budgétaire majeur sera nécessaire à moyen terme. De 2021 à 2023, le pays a de plus en plus recouru aux marchés intérieurs de la CEMAC, mais ses besoins de financement conséquents jusque fin 2026 ont exacerbé les risques de refinancement. En l'absence d'une reprise totale de l'aide budgétaire amplifierait le risque de rééquilibrage budgétaire désordonné, pénalisant la croissance et, potentiellement, débouchant sur une perte totale d'accès au marché régional, avec des répercussions sur la viabilité de la dette.

**22. La dette publique devrait être viable. Cependant, comme le montrent les indicateurs, il existe un risque conséquent de pénurie de liquidités en l'absence potentielle d'une aide suffisante de la part des donateurs et faute d'accès aux marchés intérieur et régional.** L'AVD met en évidence l'urgence qu'il y a à prendre des mesures budgétaires pour accroître les recettes et à redoubler d'efforts pour rétablir les relations avec les donateurs et ainsi garantir la viabilité de la dette. À court terme, la prudence budgétaire, conjuguée à l'aide de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ainsi

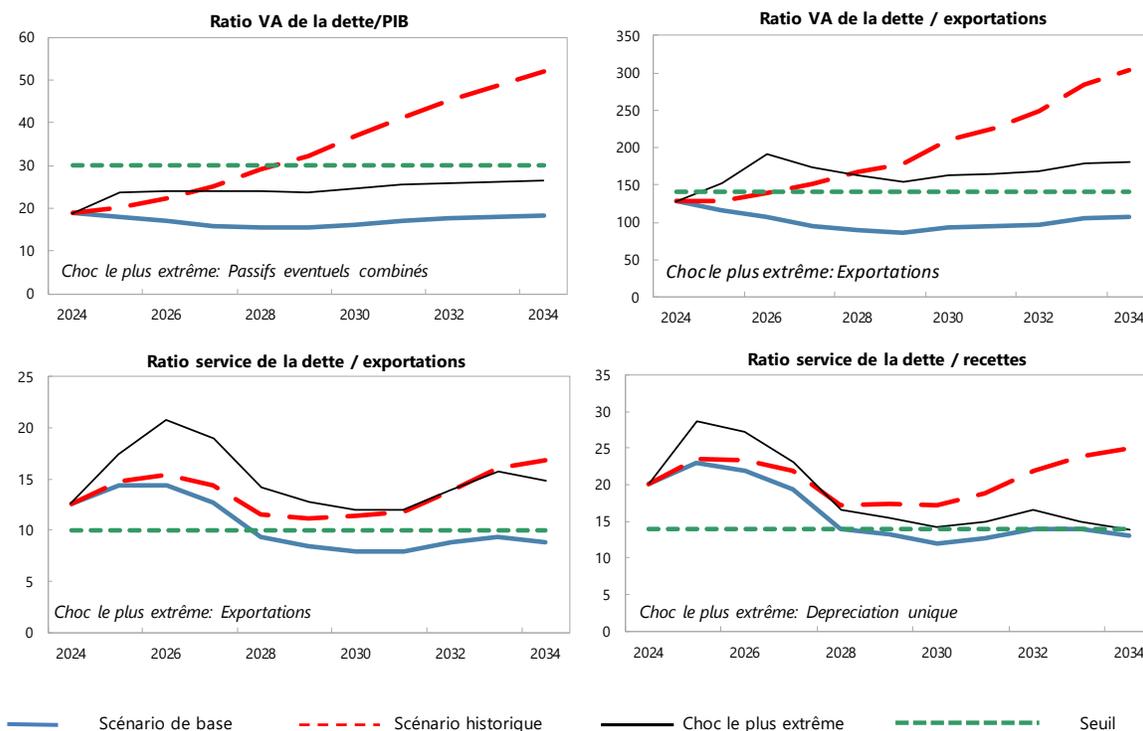
<sup>16</sup> Le choc suppose que la croissance du PIB réel est inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique dans la deuxième et la troisième années de la période de projection.

que des décaissements dans le cadre de l'accord FEC, devraient contribuer à combler le déficit de financement pour 2024. Le pays conserve son accès au marché régional de la CEMAC. Par conséquent, il pourrait contracter des emprunts régionaux supplémentaires afin de couvrir tout écart additionnel et utiliser le vaste outil de réserves de change régionales pour atténuer les risques liés au remboursement. Toutefois, pour garantir la viabilité de sa dette à moyen terme, il devra parvenir à des accords avec les donateurs en vue de débloquer de manière durable l'aide budgétaire et poursuivre la bonne exécution du programme couvert par la tranche supérieure de crédit. Décaisser le prêt hautement non-concessionnel de la BDEAC signé en 2021 ferait plonger les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure et les services du FMI y restent défavorables.

## VUES DES AUTORITES

**23. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation des facteurs de vulnérabilité formulée dans ce rapport.** Ils sont convenus que les problèmes de liquidité à court et moyen terme restent le principal obstacle à la viabilité de la dette. Ainsi, la mise en œuvre intégrale du programme appuyé par la FEC, en particulier les mesures sur le plan des recettes, s'impose pour réduire les vulnérabilités liées au service de la dette. La trajectoire d'assainissement budgétaire axée sur les recettes envisagée dans le programme, conjuguée à de solides réformes de gouvernance et de transparence dans le programme de réformes structurelles, est essentielle pour améliorer les relations avec les donateurs et débloquer les financements nécessaires. Les autorités sont convenues qu'une gestion volontariste de la dette est nécessaire pour réduire davantage les vulnérabilités liées à la dette et l'apparition de nouveaux arriérés. Les autorités conviennent également que les dons, ainsi que les financements concessionnels extérieurs, sont nécessaires pour répondre aux nombreux besoins de développement du pays et rendre la dette plus viable.

**Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2023-2033**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

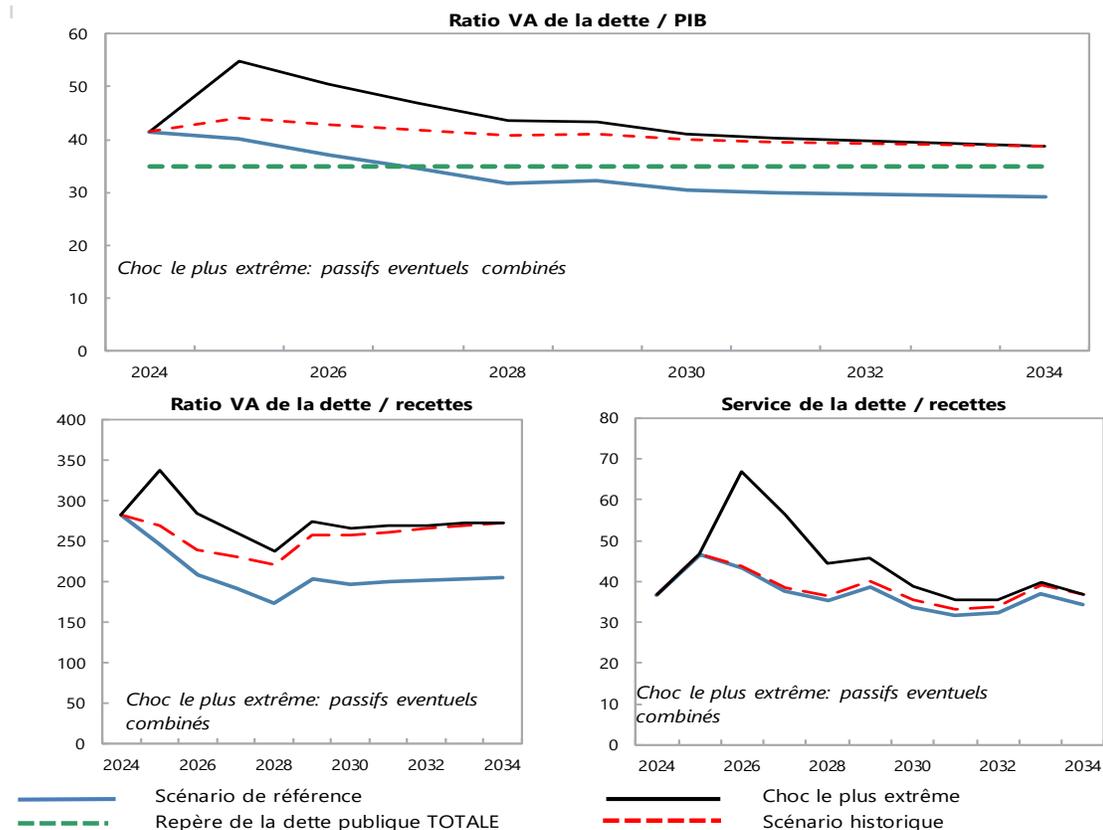
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,9%	1,9%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	28
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

**Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–2033**


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	47%	60%
Dette intérieure à moyen et long terme	53%	14%
Dette intérieure à court terme	0%	26%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1,9%	1,8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,9%	5,4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	2
Période de grâce moyenne	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,0%	2,0%

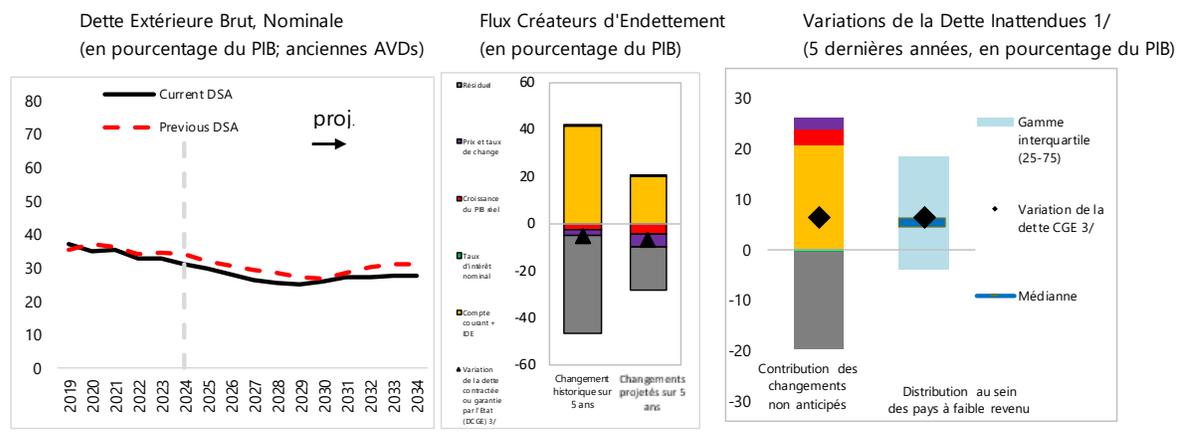
\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Source : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

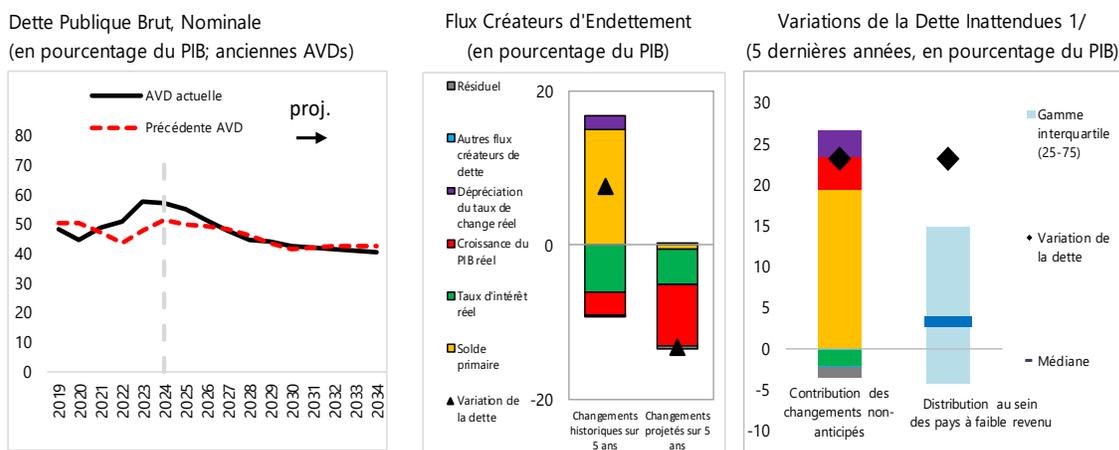
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

### Graphique 3. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

#### Dettes extérieures



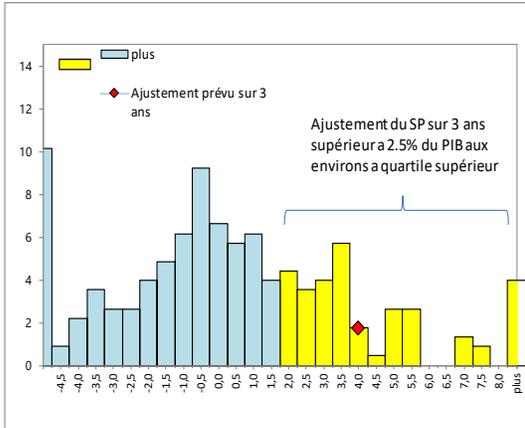
#### Dettes publiques



1/ Différence entre les contributions escomptées et effectives aux ratios d'endettement.  
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.  
 3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

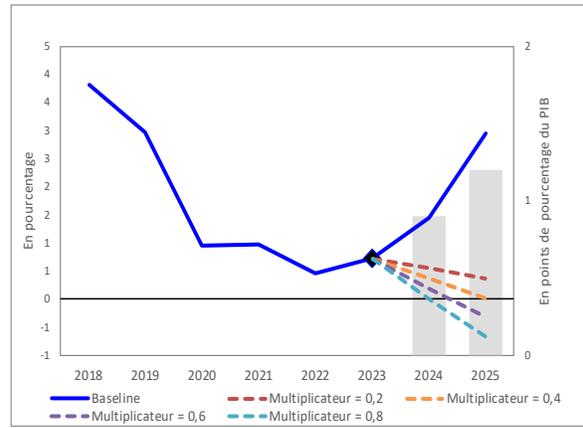
### Graphique 4. Outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



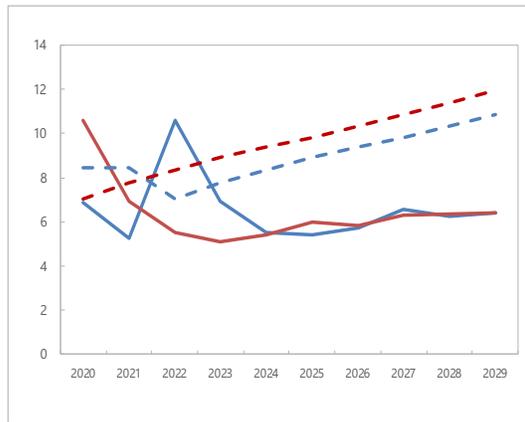
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



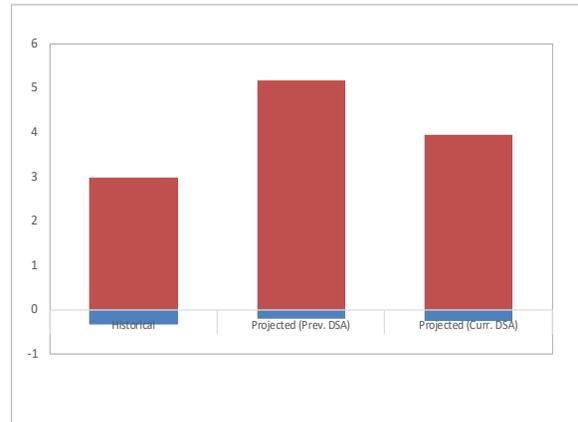
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



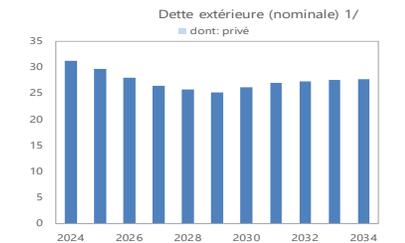
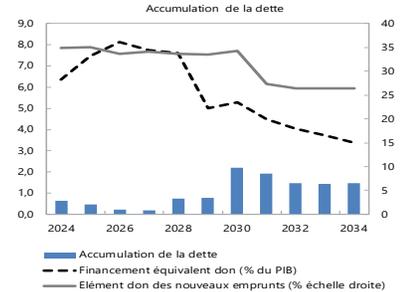
■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : projections des services du FMI.

**Tableau 2. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–2034**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	35,3	32,8	32,6	31,2	29,6	27,9	26,4	25,7	25,1	27,8	27,2	35,7	27,4
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	35,3	32,8	32,6	31,2	29,6	27,9	26,4	25,7	25,1	27,8	27,2	35,7	27,6
Variation de la dette extérieure	0,3	-2,5	-0,2	-1,4	-1,6	-1,7	-1,5	-0,7	-0,6	0,2	-2,6	6,7	2,7
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	8,2	13,6	5,4	6,7	4,8	2,7	1,6	1,0	2,4	2,2	1,7	6,7	2,7
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	11,0	12,6	8,9	8,4	6,8	5,0	4,0	3,4	4,9	4,7	4,4	8,8	5,0
Déficit de la balance des biens et services	18,2	20,0	17,4	17,5	16,6	15,6	14,6	14,1	13,3	13,2	11,0	18,3	14,2
Exportations	13,7	13,7	14,8	14,8	15,5	15,9	16,6	17,3	17,9	17,0	15,3	18,3	14,2
Importations	31,9	33,7	32,2	32,3	32,1	31,5	31,2	31,4	31,2	30,2	26,3	18,3	14,2
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7,2	-7,4	-8,8	-9,3	-9,8	-10,8	-10,7	-10,7	-8,4	-8,2	-6,0	-9,6	-9,2
<i>dont : officiels</i>	-1,9	-2,0	-3,1	-3,3	-4,0	-5,0	-5,1	-5,2	-2,9	-2,8	-2,3	-0,9	-1,8
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,3	-0,6	0,1	0,0
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-0,2	-1,0	-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-1,6	-1,8	-1,9	-2,1	-2,4	-0,9	-1,8
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-2,6	1,9	-2,0	-0,3	-0,6	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	-0,9	-1,8
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,0	0,0
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,3	-0,2	-0,2	-0,4	-0,9	-1,0	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,9	0,0	0,0
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2,3	2,0	-1,9	-1,7	...	...	...	...	...	...	...	0,0	0,0
<b>Résiduel 3/</b>	-7,9	-16,0	-5,6	-8,2	-6,4	-4,4	-3,1	-1,7	-3,0	-2,0	-4,3	-6,5	-3,2
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0,4	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	19,5	18,9	18,0	16,9	15,9	15,6	15,3	18,3	21,9	3,2	3,2
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	131,9	127,6	115,5	106,3	95,5	90,2	85,5	107,7	143,4	2,4	2,4
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	3,5	3,7	3,8	12,6	14,4	14,4	12,7	9,3	8,4	8,8	8,3	0,5	1,1
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	5,5	6,5	6,8	20,2	22,9	21,8	19,3	14,0	13,1	13,0	9,6	9,7	6,1
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	291,1	299,4	209,4	250,0	232,8	189,6	156,6	121,3	179,7	219,0	275,6	0,0	0,0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,0	0,5	0,7	1,4	2,9	3,7	3,7	3,6	3,5	3,2	3,2	2,4	3,2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	7,1	-5,3	6,2	5,5	4,4	3,9	3,4	3,1	3,0	2,5	2,5	2,4	3,5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0,3	0,3	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,8	2,3	0,5	1,1
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	6,1	-4,6	15,4	6,7	13,1	10,1	12,4	10,8	10,9	5,7	5,5	4,9	8,2
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	3,7	0,5	2,2	7,1	7,0	5,7	6,4	7,2	6,1	4,4	4,1	9,7	6,1
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	34,9	35,0	33,6	34,0	33,7	33,5	26,4	27,1	...	31,4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	8,8	7,8	8,3	9,2	9,8	10,5	10,9	11,5	11,5	11,5	13,2	7,9	11,0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	141,8	123,3	170,8	165,0	208,7	237,2	244,4	255,0	169,3	143,3	78,2	...	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	6,4	7,5	8,1	7,8	7,6	5,0	3,4	1,6	...	5,8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	80,4	80,7	82,9	83,9	83,1	76,7	62,4	47,0	...	73,6
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2584,4	2459,0	2631,7	2815,2	3025,8	3261,9	3498,6	3734,9	3984,0	5400,8	8469,5	5,8	6,8
Croissance du PIB nominal en dollars	8,2	-4,9	7,0	7,0	7,5	7,8	7,3	6,8	6,7	5,8	0,0	4,8	6,8
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	19,5	18,9	18,0	16,9	15,9	15,6	15,3	18,3	21,9	3,2	3,2
En pourcentage des exportations	...	...	131,9	127,6	115,5	106,3	95,5	90,2	85,5	107,7	143,4	2,4	2,4
Ratio service de la dette/exportations	3,5	3,7	3,8	12,6	14,4	14,4	12,7	9,3	8,4	8,8	8,3	0,5	1,1
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	513,7	530,7	543,5	550,4	556,3	581,7	611,1	990,9	1855,5	5,8	6,8
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	0,6	0,6	0,5	0,2	0,2	0,7	0,8	1,5	1,6	...	...
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10,7	15,1	9,1	9,9	8,4	6,7	5,5	4,1	5,5	4,4	0,0	0,0	0,0

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Source : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.
- 2/ Égale à  $[r - g - \rho(1+g) + \epsilon \alpha (1+r)] / (1+g+\rho+g\rho)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal ;  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars,  $\epsilon$  = appréciation nominale de la monnaie locale et  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.
- 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.
- 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.
- 5/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.
- 6/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).
- 7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
- 8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Note : Le résidu élevé est principalement attribuable aux variations des avoirs extérieurs bruts, aux ajustements de valeur ainsi qu'aux variations des taux de change.

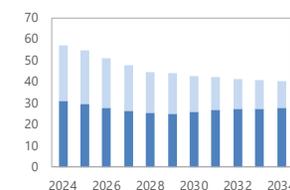
**Tableau 3. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–2034**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 6/		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historique	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	48,5	51,1	57,7	57,3	54,9	51,1	47,7	44,4	44,3	40,3	31,8	52,6	46,1
dont : libellée en devises	35,3	32,8	32,6	31,2	29,6	27,9	26,4	25,7	25,1	27,8	27,2	35,7	27,4
Variation de la dette du secteur public	4,1	2,5	6,7	-0,5	-2,3	-3,8	-3,4	-3,2	-0,1	-0,4	-3,5		
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	6,7	4,5	0,9	-1,0	-1,9	-3,7	-3,3	-3,2	-0,2	-0,3	-0,6	-0,3	-1,4
<b>Déficit primaire</b>	5,7	4,9	3,0	2,1	0,9	-1,0	-1,1	-1,3	1,5	0,7	0,4	1,7	0,4
Recettes et dons	13,7	12,3	14,4	14,8	16,3	17,8	17,9	18,3	15,8	14,2	14,1	15,1	15,9
dont : dons	4,9	4,5	6,1	5,5	6,5	7,3	7,0	6,8	4,3	2,7	0,9		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,4	17,2	17,3	16,8	17,2	16,7	16,8	17,0	17,3	14,9	14,6	16,9	16,3
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	1,0	-0,5	-2,1	-3,0	-2,7	-2,6	-2,2	-1,8	-1,6	-1,0	-1,0		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1,6	-2,7	-1,4	-3,0	-2,7	-2,6	-2,2	-1,8	-1,6	-1,0	-1,0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1,2	-2,5	-1,1	-2,2	-1,1	-0,6	-0,3	-0,2	-0,1	0,2	0,1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	-0,2	-0,4	-0,8	-1,6	-2,0	-1,8	-1,6	-1,5	-1,3	-1,1		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,6	2,2	-0,6	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Résiduel</b>	-2,6	-2,0	5,8	0,5	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-2,9	0,9	-0,1
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	43,0	41,6	40,1	37,1	34,5	31,8	32,2	29,2	25,4		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	299,3	281,6	246,4	208,9	192,5	173,5	203,9	205,6	179,6		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/</b>	10,4	8,6	22,5	36,7	46,6	43,4	37,7	35,3	38,7	34,3	19,0		
Besoin de financement brut 4/	7,2	6,0	6,2	7,4	8,4	6,6	5,6	5,1	7,5	5,6	3,1		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,0	0,5	0,7	1,4	2,9	3,7	3,7	3,6	3,5	3,2	3,2	2,4	3,2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,3	0,3	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,8	2,3	0,5	1,1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1,7	-3,6	-0,7	-2,3	-0,2	0,9	1,4	1,7	2,0	3,2	2,9	-2,5	1,5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	7,7	6,8	-2,0	...	...	...	...	...	...	...	...	2,7	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3,3	6,4	3,4	6,0	4,4	3,8	3,3	3,1	3,0	2,5	2,5	4,3	3,5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-21,0	-10,8	1,2	-1,5	5,0	1,2	4,3	4,8	4,9	1,8	5,0	8,1	1,8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1,6	2,4	-3,7	2,5	3,2	2,8	2,3	1,9	1,6	1,2	4,0	0,1	2,0
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dettes du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale  
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les non-résidents  
■ dont: détenu par les résidents



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Administrations centrale, territoriales, et locales, ainsi que sécurité sociale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État, 2024–2033**

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	18	17	16	16	15	16	17	18	18	18
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	19	20	22	25	29	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>52</b>
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	19	18	17	17	17	18	19	19	20	20
B2. Solde primaire	19	19	21	20	20	20	21	22	23	23	23
B3. Exportations	19	20	22	21	20	20	21	21	22	22	22
B4. Autres flux 3/	19	20	22	21	21	20	21	22	22	22	22
B5. Dépréciation	19	22	17	16	15	15	16	18	18	19	20
B6. Combinaison de B1-B5	19	23	23	22	21	21	22	23	23	23	23
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	19	24	24	24	24	24	24	25	26	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	128	116	106	96	90	85	92	94	97	105	108
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	128	129	140	<b>151</b>	<b>168</b>	<b>179</b>	<b>209</b>	<b>226</b>	<b>249</b>	<b>284</b>	<b>304</b>
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	128	116	106	96	90	85	92	94	97	105	108
B2. Solde primaire	128	124	130	122	119	114	121	122	125	134	135
B3. Exportations	128	<b>153</b>	<b>192</b>	<b>174</b>	<b>164</b>	<b>155</b>	<b>164</b>	<b>165</b>	<b>168</b>	<b>179</b>	<b>180</b>
B4. Autres flux 3/	128	132	<b>141</b>	128	121	114	120	121	123	131	131
B5. Dépréciation	128	116	84	75	71	67	74	77	80	88	92
B6. Combinaison de B1-B5	128	<b>154</b>	130	<b>148</b>	139	132	140	<b>141</b>	<b>144</b>	<b>154</b>	<b>155</b>
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	128	<b>153</b>	<b>151</b>	<b>144</b>	138	133	139	140	<b>143</b>	<b>153</b>	<b>155</b>
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	13	14	14	13	9	8	8	8	9	9	9
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	13	15	15	14	11	11	11	12	14	16	17
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	13	14	14	13	9	8	8	8	9	9	9
B2. Solde primaire	13	14	15	13	10	9	9	9	10	11	11
B3. Exportations	13	17	21	19	14	13	12	12	14	16	15
B4. Autres flux 3/	13	14	15	14	10	9	9	9	10	11	11
B5. Dépréciation	13	14	14	12	9	8	7	8	8	8	8
B6. Combinaison de B1-B5	13	16	19	17	12	11	11	11	13	14	13
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	13	14	15	14	11	10	9	9	10	11	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	20	23	22	19	14	13	12	13	14	14	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	20	23	23	22	17	17	17	19	22	24	25
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	20	24	24	21	15	14	13	14	15	15	14
B2. Solde primaire	20	23	22	20	15	14	13	14	16	16	16
B3. Exportations	20	23	23	21	15	14	13	14	16	17	16
B4. Autres flux 3/	20	23	22	21	15	14	13	14	16	17	16
B5. Dépréciation	20	29	27	23	17	16	14	15	17	15	14
B6. Combinaison de B1-B5	20	25	25	22	16	15	14	15	18	18	17
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	20	23	23	21	16	15	14	14	16	16	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Source : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 5. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–2033**

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
<b>Ratio VA de la dette / PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	34	32	32	30	30	30	29	29
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	42	44	43	42	41	41	40	40	39	39	39
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	45	45	45	42	40	41	39	39	40	40	40
B2. Solde primaire	45	46	47	43	40	40	38	37	37	36	36
B3. Exportations	42	42	42	39	36	36	35	34	34	33	33
B4. Autres flux 3/	42	43	43	40	37	37	35	35	34	34	33
B5. Dépréciation	45	46	42	38	34	34	31	29	28	27	26
B6. Combinaison de B1-B5	45	44	44	38	35	35	32	32	31	31	30
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	45	55	51	47	44	43	41	40	40	39	39
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette / recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>282</b>	<b>246</b>	<b>209</b>	192	173	204	198	200	202	204	206
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	282	270	240	232	221	258	257	261	265	270	273
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	304	273	243	228	211	253	250	257	264	271	277
B2. Solde primaire	304	282	262	241	218	253	245	247	248	250	250
B3. Exportations	282	257	235	218	198	231	225	227	229	229	230
B4. Autres flux 3/	282	262	240	223	202	236	230	232	233	234	234
B5. Dépréciation	304	293	243	219	193	217	203	198	194	190	186
B6. Combinaison de B1-B5	304	275	247	215	191	220	211	211	212	213	214
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	304	337	285	262	238	275	267	269	270	272	273
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette / recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>37</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	38	35	39	34	32	32	37	34
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	37	47	44	39	36	40	36	33	34	39	37
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	37	48	46	42	40	46	41	39	40	46	44
B2. Solde primaire	37	47	49	51	44	44	38	34	35	40	38
B3. Exportations	37	47	44	38	36	39	34	32	33	39	36
B4. Autres flux 3/	37	47	44	39	36	40	35	32	34	39	37
B5. Dépréciation	37	47	47	41	37	40	35	33	34	39	36
B6. Combinaison de B1-B5	37	46	43	44	40	41	35	32	32	37	34
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	37	47	67	56	44	46	39	35	35	40	37
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Source : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

21 juin 2024

## DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION CONTINU ET D'AUGMENTATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES ; REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Établi par

Le département Afrique, en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation ainsi que le département juridique et le département des finances publiques.

*Le présent supplément contient des informations devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/24/53) le 10 juin 2024 s'agissant de l'exécution des deux mesures préalables. Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.*

### Évolution récente

**1. Les autorités ont exécuté la première mesure préalable en apportant plus de transparence aux structures de prix des carburants.** Elles ont signé un nouveau décret qui régira la fixation des prix pour les importateurs de carburants agréés ainsi qu'un acte administratif pour les importateurs de carburant ne stockant pas auprès de la SOCASP (Société centrafricaine de stockage des produits pétroliers). Les structures de prix des deux catégories d'importateurs ont commencé à être régulièrement publiées sur le site Internet du ministère des Finances, avec plus de détails sur les éléments des structures de prix en fonction des modes de transit et de stockage. Par ailleurs, tous les droits et taxes seront désormais appliqués aux importations de carburants non agréées d'après les mêmes prix de référence que les importations agréées, avec une majoration de 30 %.

**2. Les autorités ont également exécuté la deuxième mesure préalable en agissant pour uniformiser les règles du jeu dans le secteur des carburants.** Les autorités ont émis une injonction à l'encontre de l'importateur monopolistique pour qu'il se conforme i) aux lois et règlements existants de la République centrafricaine imposant la constitution d'un bureau local et la demande d'une licence d'exploitation et ii) aux règlements régissant le nouveau mécanisme de structure des prix. Par ailleurs, le

Président de la République a signé un nouveau décret instaurant le nouveau mécanisme de fixation des prix prospectif conforme aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Enfin, l'importateur monopolistique s'est engagé par écrit à importer au moins 80 % de l'ensemble des produits pétroliers par voie fluviale, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Déclaration de M. Regis N'Sonde, M. Abdoulaye Tall et Mme Raguiata Bah à l'occasion  
de la réunion du conseil d'administration au sujet de la République centrafricaine  
24 juin 2024**

**Introduction**

Au nom des autorités centrafricaines, nous tenons à remercier les administrateurs et la direction du FMI pour le soutien continu que cette institution a fourni à la République centrafricaine par le biais de financements et d'activités de renforcement des capacités.

Nous tenons également à remercier les services du FMI pour les rapports complets qu'ils ont rédigés et les échanges constructifs qu'ils ont entretenus avec les autorités, notamment lors des réunions qui se sont tenues à Bangui dans le cadre de la deuxième revue des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités souscrivent à l'essentiel de l'évaluation des services du FMI identifiant les défis auxquels est confrontée la République centrafricaine en matière de développement et apprécient la pertinence des recommandations reçues.

**Évolution récente de la situation socioéconomique et perspectives**

Les autorités centrafricaines ont continué à faire face à un environnement difficile pendant la période couverte par la revue. Sur le plan de la sécurité, la situation s'est améliorée à mesure que les autorités sont parvenues à reprendre progressivement le contrôle de certaines régions. Cependant, des problèmes de taille subsistent.

La situation humanitaire reste précaire. En plus des populations déplacées, la République centrafricaine a continué d'accueillir des réfugiés fuyant les conflits faisant rage dans les pays voisins, notamment le Soudan. Une part importante de la population (33 %, soit plus de 2 millions de personnes) continue de faire face à une insécurité alimentaire aiguë, bien que l'amélioration de la situation sécuritaire ait permis à certaines personnes déplacées de rentrer chez elles. Les agences de l'ONU estiment que seulement 28,35 % du financement nécessaire à la réponse humanitaire en 2024 est disponible.

Dans ce contexte difficile, la reprise économique reste modérée. Le taux de croissance du PIB réel pour 2023 a été inférieur aux attentes. Il s'est établi à 0,7 % en raison des fortes perturbations qui ont touché les combustibles et l'électricité. L'inflation a chuté à 4 % et la position extérieure s'est améliorée, notamment sous l'effet d'une réduction des importations de combustibles et d'une augmentation des exportations de bois et d'or.

La reprise économique devrait être robuste en 2024, avec une croissance du PIB réel estimée à 1,4 %, mais les perspectives de croissance dépendent de la mise en œuvre de réformes sur les marchés des combustibles, du renforcement du climat des affaires, du retour du soutien des bailleurs de fonds et de la poursuite de l'amélioration de la situation sécuritaire. L'inflation devrait continuer de baisser dans la fourchette cible de la région, notamment en raison de la normalisation des opérations sur le marché des combustibles.

D'importants risques de ralentissement subsistent, notamment les conditions financières mondiales, les tensions géopolitiques, les réformes intérieures et la sécurité.

**La mise en œuvre du programme a été satisfaisante dans l'ensemble en dépit d'un contexte difficile.** Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis à une exception près. Pour atteindre les objectifs de recettes et maîtriser les dépenses, les autorités ont pris des mesures difficiles, qui ont malheureusement eu une incidence sur les objectifs en matière de dépenses sociales. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas non plus été respecté, en raison des pressions sur les liquidités dues aux chocs mentionnés plus haut et aux contraintes de capacité. Pour régler les arriérés, les autorités ont contacté les créanciers et cherché à renforcer la coordination entre les unités de gestion de la trésorerie et de la dette. Tous les repères structurels ont été atteints, bien que l'un d'entre eux ait été atteint avec un retard.

### **Mesures et réformes**

Les mesures des autorités viseront à consolider davantage la stabilité macroéconomique tout en promouvant une croissance durable, conformément à la stratégie nationale de développement du pays. Ils sont en train de terminer le plan national de développement 2024–2028 et consultent actuellement les partenaires pour le développement et les différents acteurs nationaux pour assurer une large adhésion autour de ce programme d'avenir. Les principaux piliers du plan sont : i) le renforcement de la sécurité ; ii) l'investissement dans le capital humain ; iii) la construction d'infrastructures durables et la promotion de la croissance ; et iv) l'amélioration de la résilience au changement climatique. Pour aider à financer les mesures prioritaires favorisant le développement, les autorités s'entretiendront avec les bailleurs de fonds et compteront sur le programme appuyé par la FEC pour aider à rassurer et à mobiliser des ressources concessionnelles.

### **Politique budgétaire**

Les autorités sont déterminées à poursuivre le rééquilibrage budgétaire en mettant l'accent sur la mobilisation des recettes pour répondre aux besoins importants en matière de dépenses humanitaires et sociales, ainsi qu'à donner la priorité aux investissements propices à la croissance, tout en préservant la viabilité de la dette.

**Dans cet esprit, les réformes viseront principalement à mobiliser des recettes supplémentaires.** Les réformes du marché des combustibles contribueront à rétablir l'assiette de l'impôt et à apporter un soulagement indispensable aux consommateurs et aux entreprises qui font face à des prix de détail plus élevés. Elles contribueront également à faire face aux conséquences néfastes des pénuries de combustibles et des problèmes créés par des fournisseurs peu fiables sur les marchés informels.

Pour élargir la matière imposable, les autorités prévoient de rationaliser les dépenses fiscales, d'améliorer le respect des obligations fiscales et de lutter contre la fraude ou les déperditions de recettes, notamment avec les combustibles de contrebande et les importateurs informels. Elles amélioreront le recouvrement des arriérés d'impôt et feront appliquer des valeurs minimales de déclaration en douane sur les cigarettes importées.

**Sur le plan des dépenses,** les autorités s'efforceront de protéger les dépenses sociales et de réduire les dépenses extrabudgétaires. Les dépenses réalisées en vertu de procédures extraordinaires seront également limitées.

**En ce qui concerne la gestion des finances publiques,** les autorités sont résolues à renforcer leur cadre budgétaire à moyen terme en faisant appel à l'assistance technique du FMI. Elles prévoient de tirer pleinement parti de la plateforme logicielle SIM\_BA pour améliorer la gestion budgétaire et investiront dans du matériel informatique et des programmes de formation adéquats pour atteindre cet objectif. Les autorités progresseront également dans la mise en œuvre effective du compte unique du Trésor, notamment en centralisant les recettes collectées par les ministères de tutelle.

**Pour ce qui est de la dette,** les autorités veilleront à renforcer la gestion de la dette et à mettre en œuvre des politiques prudentes pour préserver la viabilité de la dette. À cet égard, elles prévoient d'élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme et de renforcer leurs capacités avec l'appui du FMI. Dans l'intervalle, les mesures adoptées visaient à allonger les échéances de leur dette afin de réduire les risques de refinancement et à renforcer la capacité de gestion de la dette, ainsi que la coordination entre la direction de la dette et la direction du Trésor. Elles s'engagent à donner la priorité aux dons et aux financements hautement concessionnels dans les limites du programme.

Les autorités redoubleront d'efforts pour prévenir l'apparition de nouveaux arriérés et normaliser leurs relations avec leurs créanciers.

## **Politiques du secteur monétaire et financier**

La banque centrale régionale a continué de mettre l'accent sur la maîtrise de l'inflation et sur la constitution de réserves. L'inflation a donc chuté pour s'établir à l'intérieur de la fourchette cible pour la région. Les indicateurs de solidité financière montrent que le système bancaire reste résilient et stable. Cependant, les autorités continuent de surveiller de près les banques, compte tenu des prêts improductifs et des risques de liquidité et de concentration toujours élevés.

## **Réformes structurelles**

Les autorités prévoient de mettre en œuvre des réformes structurelles de haute qualité en vue de favoriser une croissance durable et la résilience au changement climatique.

## **Amélioration de la compétitivité de l'économie et la gouvernance des ressources naturelles**

Les autorités perçoivent l'amélioration du climat des affaires comme une priorité stratégique essentielle. À cet égard, elles ont adopté un nouveau code minier conforme aux normes internationales et sont déterminées à renforcer davantage la gestion des ressources naturelles, avec l'appui de la Banque mondiale.

## **Résilience au changement climatique**

La République centrafricaine est vulnérable au changement climatique, notamment en raison de l'importance de l'agriculture pour la population, et des récoltes qui sont particulièrement exposées aux variations des précipitations. L'activité économique et le marché des combustibles dépendent également fortement de la rivière Oubangui, dont le volume d'eau a diminué en raison du changement climatique. Parallèlement à cela, les forêts du pays contribuent de manière significative à la capture du carbone à l'échelle mondiale. Les autorités entendent tirer parti de leurs richesses naturelles et développent des marchés du carbone à cet effet.

Elles prévoient également d'intensifier leurs efforts en matière d'adaptation et d'atténuation. Dans cette optique, elles ont commandé un rapport national sur le climat et le développement à la Banque mondiale et une assistance technique portant sur le climat au FMI. Les autorités se réjouissent de pouvoir s'appuyer sur ces outils de diagnostic pour préparer des réformes solides qui pourraient être soutenues par un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité.

## **Réforme du marché des combustibles**

Comme indiqué plus haut, les autorités travaillent à réformer le marché des principaux combustibles et se félicitent de pouvoir compter sur l'appui du FMI et la collaboration des parties prenantes. L'objectif principal de la réforme est d'établir des conditions équitables en

favorisant la concurrence, en ajustant la structure des prix du pétrole pour préserver le budget tout en améliorant la transparence, et en contribuant à assurer un approvisionnement énergétique adéquat. À cette fin, les autorités se sont engagées à mettre en œuvre rapidement un plan d'action pour régler les problèmes identifiés.

### **Gouvernance et sauvegardes**

Les autorités veilleront à respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de gouvernance, ce qui facilitera le retour de l'appui budgétaire des partenaires pour le développement. Elles continueront d'inviter des partenaires techniques et financiers aux réunions mensuelles du comité de trésorerie. Elles se sont également engagées à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière réalisée par la Banque mondiale. Le programme appuyé par la FEC comporte des sauvegardes renforcées, les autorités souscrivant à utiliser 90 % des décaissements pour rembourser le FMI et les 10 % restants pour payer les salaires en utilisant les processus fiduciaires de la Banque mondiale.

Pour renforcer encore la gouvernance, elles ont adopté une loi anticorruption et s'efforcent de faire passer une loi visant à élargir considérablement le rôle et l'autonomie de l'institution supérieure de contrôle, la Cour des comptes. Elles travaillent également à mettre en œuvre un plan institutionnel visant à renforcer les agences chargées de l'application de la loi anticorruption, notamment l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF). D'autres réformes sont prévues pour réviser les lois en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et rendre effectives les obligations de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires.

### **Conclusion**

Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du programme par les autorités et de leur engagement à maintenir des politiques saines à l'avenir, nous saurions gré aux administrateurs de souscrire à la demande des autorités d'achever la deuxième revue de l'accord conclu au titre de la FEC et à toute autre demande connexe.